OUA/CSTR - SAFGRAD

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES CULTURES VIVRIERES DANS LES ZONES SEMI-ARIDES

Commission Scientifique, Technique et de Recherche de l'Organisation de l'Unité Africaine

et

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES ISRA, Sénégal

Actes de l'Atelier National du Programme sur les Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole :

Résultats de l'Inventaire des Services d'Appui et Financiers, Leçons Apprises, Expériences "Réussies ou Prometteuses" tenu à Dakar, Sénégal le 29 Mars 2001

Programme sur les Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole Financé par USAID/AFR/SD/ANRE



Rapport nº 4 préparé par ISRA, Sénégal

Avril 2001



Informations sur le SAFGRAD

L'Agence pour la Recherche et le Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA (OUA/CSTR-SAFGRAD) a été créée en 1977 en vue de promouvoir la recherche et le développement agricole ainsi que la gestion des ressources naturelles dans les écologies semi-arides de plus de 30 pays de l'Afrique sub-saharienne.

Pendant plus de deux décennies, l'OUA/CSTR-SAFGRAD a mobilisé les compétences scientifiques et les ressources des Systèmes Nationaux et des Centres Internationaux de Recherche Agricole (CIRA) pour promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole durable.

Pour contribuer à relever les défis de l'augmentation de la production alimentaire africaine et de la réduction de la pauvreté, le SAFGRAD a re-dynamisé et élargi le champ d'action de son programme en vue de rentabiliser davantage les petites exploitations. Les quatre attributions du SAFGRAD consistent : primo, à promouvoir les liens entre la production agricole et les petites et moyennes industries pour valoriser la transformation des produits agricoles en denrées à valeur ajoutée ; secundo, à diversifier les entreprises agricoles en intégrant les systèmes de production en milieu paysan pour promouvoir la complémentarité et la synergie en matière d'utilisation des ressources, générer des ressources et l'emploi ; tertio, à promouvoir la recherche pilotée par la demande et à mettre en place les paquets technologiques les plus productifs aux fins d'accroître la production et la productivité agricole ; et quarto, à promouvoir le développement de l'agroindustrie en exploitant les marchés locaux et étrangers.

L'objectif principal du programme du SAFGRAD est de :

- I. Valoriser les capacités de recherche et de développement agricoles des Etats membres à travers la formation à court et long terme ;
- II. Faciliter l'examen des questions de politique agricole par l'organisation de conférences, d'ateliers, de symposium, et de contacts gouvernementaux ;
- III. Promouvoir le transfert, l'adoption et la commercialisation des technologies agricoles pour générer des revenus et emplois en Afrique Sub-Saharienne ;
- IV. Faciliter l'utilisation industrielle des cultures vivrières et leur transformation en produits à valeur ajoutée ;
- V. Promouvoir une agriculture productive et la conservation de l'environnement par le truchement de systèmes de production intégrés ;
- VI. Renforcer la base de connaissances en matière d'agriculture dans les zones semi-arides de l'Afrique Sub-Saharienne par les publications, séminaires spécialisés, etc.

Sous la tutelle de Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'O.U.A, le SAFGRAD est administré par le Conseil Consultatif Technique Régional composé de représentants de diverses organisations.

OUA/CSTR - SAFGRAD

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES CULTURES VIVRIERES DANS LES ZONES SEMI-ARIDES

Commission Scientifique, Technique et de Recherche de l'Organisation de l'Unité Africaine

et

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES ISRA, Sénégal

Actes de l'Atelier National du Programme sur les Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole :

Résultats de l'Inventaire des Services d'Appui et Financiers, Leçons Apprises, Expériences "Réussies ou Prometteuses" tenu à Dakar, Sénégal le 29 Mars 2001

Programme sur les Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole Financé par USAID/AFR/SD/ANRE



Rapport nº 4 préparé par ISRA, Sénégal

Avril 2001



INTRODUCTION

Le transfert de la fonction de fourniture des services d'appui agricole du secteur public au secteur privé constitue un volet-clé des mesures de réformes politiques actuellement menées dans plusieurs pays africains. En dépit de l'importance accordée au développement agricole dans le cadre des programmes de réforme, le rythme de ce transfert a été généralement lent, ce qui a contribué à ralentir la croissance du secteur agricole et par là même, celle des économies de ces pays à forte base agricole.

Pour impulser un nouvel élan à ce processus de transfert dont la lenteur a inspiré plusieurs réformes, y compris celles accompagnant les programmes d'ajustement structurel, le Bureau Afrique de l'USAID et l'OUA/CSTR-SAFGRAD ont pris l'initiative de mettre en place un programme régional pour renforcer et améliorer la prestation de Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole (SAFPA) en Afrique de l'Ouest. Trois pays, le Ghana, le Mali et le Sénégal ont été choisis pour abriter cette phase pilote du programme.

Le programme SAFPA s'articule autour de deux phases. La première a trait à l'élaboration d'un cadre de concertation et de consultation s'appuyant sur les expertises locales, une base de connaissances et d'informations pertinentes sur les SAFPA et des principes et des règles de fonctionnement souples mais rigoureux. Ce cadre doit permettre des échanges réguliers, multiformes et fructueux entre partenaires (prestataires, utilisateurs de SAFPA, bailleurs, etc.) sur les expériences positives en cours ou vécues, les options et stratégies innovatrices et les opportunités existantes. La deuxième phase concerne l'exécution d'activités sous forme de projets pilotes pour tester, promouvoir et disséminer les options innovatrices déjà identifiées en matières de SAFPA.

Pour lancer le programme, des réunions de concertation regroupant les principaux partenaires nationaux impliqués et /ou intéressés par l'amélioration de la fourniture des SAFPA ont été tenues au début de l'année 2000 dans ces trois pays. La résultante de ces concertations a été la mise sur pied dans chaque pays de Comités Nationaux de Travail (CNT) regroupant les principaux partenaires publics et privés. Ces CNT servent de forum de concertation entre partenaires pour élaborer des programmes nationaux d'activités pour atteindre les objectifs du programme et d'en superviser l'exécution.

PLENIERE

Les principales activités du programme tournent autour des axes suivants:

- √ inventorier et à analyser de manière critique les activités de SAFPA financées par différents donateurs bilatéraux et multilatéraux et mises en œuvre par plusieurs partenaires y compris les ONG multinationales et locales et les secteurs public et privé.
- √ documenter les contraintes politiques et institutionnelles qui entravent l'efficacité des SAFPA et freinent la croissance du secteur agricole.
- √ identifier les exemples concrets de réussite, les meilleures options et pratiques que le programme peut promouvoir et diffuser pour accroître la production et la productivité agricoles.
- √ identifier de nouveaux créneaux et proposer des changements de politique et des mécanismes pour encourager le transfert des SAFPA du secteur public au secteur privé.

La première grande activité de ce programme est la réalisation de travaux diagnostic pour dresser l'état des lieux des SAFPA dans chaque pays. Un consultant national a été commis dans chaque pays par le CNP pour mener ces travaux.

Pour corriger le retard dans le dépôt du rapport du consultant national, des études complémentaires ont été confiées à quelques membres du CNP dans les domaines suivants :

- i) Les services d'appui à la production agricole. Il s'agit des prestations efficaces et de la distribution d'intrants agricoles améliorés (Semences, Engrais et produits chimiques et Matériel agricole).
- ii) Les Services Financiers. Ce volet se rapporte à la prestation effective de services (par exemple le **crédit**) à travers des mécanismes formels et informels permettant d'accéder à la technologie (comme les intrants).
- l'inventaire et la documentation des programmes et activités de formation en cours entrepris par le secteur public, les ONG et autres organisations en vue de renforcer la prestation des SAFPA et, dans un deuxième temps, sur l'identification de domaines d'activités de formation, y compris l'établissement d'un réseau, que ce programme pourrait renforcer et ainsi combler certaines insuffisances des capacités disponibles.

Cet atelier qui se veut un cadre de concertation entre les différents partenaires intéressés par le renforcement des SAFPA fait partie des activités initiées par le CNP dans son processus de définition d'un cadre global d'intervention du programme au Sénégal. Il s'agit aussi dans sa phase d'élaboration du cadre de concertation et de consultation, s'appuyant sur les expertises locales, de permettre des échanges réguliers, multiformes et fructueux entre partenaires (prestataires, utilisateurs de SAFPA, bailleurs, etc.) sur les expériences positives en cours ou vécues, les options et stratégies innovatrices et les opportunités existantes.

L'atelier s'est tenu dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'ISRA le 29 Mars 2001, sous la présence du Directeur Général de l'ISRA. Ont pris part aux travaux le représentant de SAFGRAD, le coordonnateur national, le chargé de programme, les membres du CNP, l'ISRA, les partenaires du secteur public et du privé, les organisations de producteurs et les ONG (voir liste des participants en Annexe).

Après le discours d'ouverture et de bienvenue du Directeur Général de l'ISRA et l'intervention du représentant régional du SAFGRAD sur les résultats attendus des travaux de l'atelier et l'état d'avancement du programme sous régional, il revenait au Président du CNP de livrer son message au nom des membres du comité. Il s'est agi pour le président de présenter le programme et d'en définir le contexte et les justifications pour permettre aux participants d'être au même niveau d'information.

Les discutions qui ont suivi les exposés des différents experts qui avaient en charge les études complémentaires ont permis l'approfondissement d'un certain nombre d'aspects. A l'issue de cette plénière, trois commissions ont été constituées :

- Commission 1 : Intrants et Matériel Agricole

- Commission 2 : Formation
- Commission 3 : Finances

Chaque commission devait à l'issue de ses travaux présenter des conclusions pertinentes sur :

- les leçons et enseignements tirés des expériences passées et en cours ;
- l'analyse des expériences réussies ou prometteuses (meilleures pratiques ou options) ;
- et les axes pertinents d'intervention pour améliorer les SAFPA.

Commission Commission

Commission 5 Pinameter

the search of the restant and search of the search of the

lating man, a cossignather of the second product product of the second product of the se

TRAVAUX DE COMMISSIONS

COMMISSION 1: Intrants et Matériel Agricole

Rapport de la Commission n°1 : Intrants et Matériel Agricole

Membres:

1. Mamadou Khouma, ISRA 2. Moustapha ANE, ISRA	Président Rapporter Membre		
3. Makane GUISSE, PSSA			
4. Hyacinthe M. MBENGUE, PROMER	«		
5. Abdoulaye FALL, ISRA	«		
6. Voré G. SECK, GREEN Sénégal	**		
7. Ibrahima DIAGNE, SENCHIM	~		
8. Ahmed Fadel KEBE, UNIS	***		
9. Aminata Niane BADIANE, ISRA	((

Durant l'atelier, la commission n°1 s'est réunie pour examiner la situation des intrants et du matériel agricole. En plus des conclusions de l'étude menée par l'expert, les remarques suivantes ont été faites.

1. Les semences :

Les contraintes majeures à ce niveau sont liées aux problèmes d'approvisionnement en semences de qualité pour les producteurs. Pour contribuer à lever cette contrainte, l'intervention doit porter sur les axes suivants :

- Appuyer la production de semences à travers des structures comme l'UNIS. Il s'agit d'appuyer l'UNIS en tant que innovation d'initiative privée en matière de gestion de la filière semencière;
- Encourager et organiser la constitution de réserves personnelles en tant que solution ponctuelle à l'insuffisance des semences ;
- Appuyer l'organisation de la filière de la production à la distribution ;
- Renforcer le contrôle des semences par un appui à la division des semences (DISEM) qui n'a pas les moyens de sa politique;
- Mettre en place un programme de production de semences céréalières et horticoles améliorées avec toutes ses composantes (production, collecte, distribution);
- Favoriser l'utilisation des magasins de stockage pour stocker les produits autres que l'arachide (céréales notamment).

2. L'engrais et les produits phytosanitaires

L'accès à l'engrais et aux produits phytosanitaires est rendu difficile par le coût élevé des produits. L'autre contrainte réside dans l'apparition de nouveaux produits méconnus de la recherche. Ce constat a appelé de la part des membres de la commission les propositions suivantes :

- Appuyer la formation des producteurs en matière d'utilisation des engrais et produits phytosanitaires ;
- Appuyer des essais conjoints entre l'ISRA et la SENCHIM pour la formulation d'engrais

Aussi:

- l'Etat doit d'une manière ou d'une autre subventionner l'engrais

- les fabricants doivent s'atteler à réduire leurs coûts de production.

3. Le Matériel Agricole

Sur le plan de l'équipement, l'agriculture sénégalaise est caractérisée par la vétusté du matériel agricole dont l'essentiel date de plus de 30 ans. Cette situation est favorisée par un désengagement de l'Etat pendant que le coût du matériel reste élevé par rapport aux capacités financières des producteurs.

En plus des expériences réussies ou prometteuses en matière d'équipement agricole décrites par l'expert dans son étude, l'expérience du projet de promotion de la micro entreprise rurale a été citée pour mémoire. Ainsi le programme, pour renforcer les services d'appui en matière d'équipement agricole doit soutenir la production locale qui a un fort potentiel en :

- participant à la formation (réparation, entretien) et à l'équipement des artisans forgerons qui constituent de plus en plus les acteurs incontournables de la filière ;
- organisant des voyages d'échange dans les autres pays qui ont une bonne expérience dans l'artisanat rural (Mali);
- facilitant l'accès au financement aussi bien pour les producteurs ruraux que pour les artisans forgerons.

COMMISSION 2: Formation

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORMATION

La commission formation s'est réunie dans l'après midi du 29 Mars 2001 pour étudier tous les aspects liés à la problématique des services d'appui en matière de formation. Les débats ont été très riches , passionnants et parfois passionnés. La liste des participants du groupe figure en annexe.

Après avoir présenté les termes de référence du travail du groupe (voir annexe), le président a demandé de se prononcer d'abord par rapport aux expériences réussies en matière de formation qu'on pouvait présenter pour compléter éventuellement le document présenté par l'expert en formation et où on dénombrait 5 à 6 expériences dans chacun des domaines considérés comme services d'appui. en matière de formation.

LEÇONS TIREES: Au plan des résultats, on peut dire que la NPA n a pas atteint ses objectifs a cause du manque de préparation du monde rural et des relais privés pour les rôles qui leurs ont été assignés. Quant aux objectifs de formation fixés aux écoles, on peut retenir quelques faiblesses du système à travers l'instabilité de la tutelle, le déséquilibre dans l'offre de formation, la mauvaise répartition géographique des institutions, la mauvaise répartition public/privé etc. Pour cette période également qui coïncide avec la spécialisation régionale de l'agriculture, les écoles ont réussi à fournir aux société régionales de développement l'essentiel du personnel technique.

LEÇONS TIREES: En ce qui concerne l'État, nous retiendrons qu'il a toujours cultivé une volonté d'adaptation de son système de formation aux sollicitations des structures d'encadrement du monde rural mais pas toujours des producteurs.

LEÇONS TIREES: En ce qui concerne les ONG et OP, elles ont contribué à réduire fortement la place laissée vacante par l'État avec les politiques d'ajustement structurel, et ont assuré une bonne partie de la formation des producteurs. Et c'est cette même volonté qui a fait que depuis 1990 dans un contexte de mondialisation, des orientations nouvelles furent retenues afin d'épouser les contours des politiques de développement agricole.

C'est ainsi que des expériences comme AFRICARE, avec les EBA (Entreprises à base agricole) ont été satisfaisantes si quelques rectificatifs sont apportés. De nouvelles expériences comme celle de l'ITA avec les organisations paysannes (Incubation) ont été ajoutées car concerne la post production. C'est ainsi que depuis 1999, l'institut de technologie alimentaire (ITA) avec les organisations paysannes mène une expérience très intéressantes dénommée « INCUBATION ». L'incubation est une mode pratique d'encadrement et de formation des OP ou d'un promoteur privé sur les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles.

Elle consiste à recevoir au sein du service d'appui les OP pendant deux (02 ans) au bout desquels elles utilisent les équipements sous la supervision (encadrement) des techniciens de ce service pour mieux mener certaines activités. Ce système présente l'avantage de ne prendre de risque en investissement et de tester l'acceptabilité des produits sur le marché.

Résultats / expériences

- Transformation du bissap en concentré;
- Transformation de la viande en saucisson et autres produits charcutiers;

Production de poulets fumés.

Des expériences dans le domaine de l'alphabétisation, plusieurs expériences ont été citées entre autres celle de la SODEFITEX et celles de TOSTAN ont été jugées concluantes.

La comptabilité gestion dans les groupements

L'hypothèse, qui est sous-jacente à la stratégie d'alphabétisation formation intensive, est que le désir des paysans de pouvoir maîtriser la comptabilité et la gestion de leurs organismes suscitera une motivation suffisante, pour qu'un premier « noyau » de jeunes adultes fasse l'effort de s'alphabétiser et de se former. Cependant, afin de ne pas laisser à ce premier noyau le monopole de la « maîtrise du papier », il y a lieu d'être très attentif à organiser l'accès progressif du plus grand nombre à la lecture, l'écriture et au calcul.

Les années récentes ont vu le développement des activités économiques de certaines associations villageoises, qui peuvent être comparées à de véritables entreprises agricoles. L'accompagnement de ces évolutions nécessitait alors une modification et une adaptation des outils proposés aux organisations paysannes. Des contacts et de débats amènent les paysans organisés au niveau de différentes fédérations la mise en place en étroite collaboration avec des représentants de producteurs, des outils et procédures de gestion pour :

- Construire les documents de gestion adaptés au besoin des producteurs ;
- Mettre en place les procédures adéquates ;
- Assurer un suivi et conseil répondant à la demande des producteurs ;
- Assurer un rôle de contrôle externe.

C'est ainsi que le groupe pense que cette vision à laquelle doit procéder ce programme, avec toutes ces mutations qui sont d'actualité, doit engendrer des actions qui, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans la durée (DURABILITE) et dans l'espace (TERRITORIALITE).

Le groupe, après avoir fait le constat selon lequel la demande de formation des producteurs est variée et fort complexe s'est posé la question; quels besoins d'accompagnement pour les organisations rurales? C'est ainsi que le groupe a distingué trois grands axes.

- Pour chaque activité réalisée, les OP ont besoin de maîtriser des outils et des méthodes en matière technique, comptable et économique... et globalement maîtriser un dossier de projet dans toutes ses composantes.
- L'aide à la compréhension plus globale d'un problème avec des conseils selon un niveau stratégique (long terme et ensemble des déterminants) et technique (actions retenues pour réaliser les objectifs stratégiques) devant amener à des choix d'orientation.
- Aide à la gestion du quotidien (matériel, comptabilité, gestion administrative...).
 et a fait les recommandations suivantes
 - De nouvelles orientations pour l'État et les ONG pour répondre à la demande réelle.
 - Les OP qui ont travaillé dans beaucoup de modules qui ne sont pas que techniques doivent vulgariser leurs domaines de compétence

Un ensemble de concepts maîtrisés par les OP sont fournis à leurs membres autant pour l'aspect sociologique, les aspects techniques de production (les technologies de GRN), les aspects de gestion (compte d'exploitation des exploitations), que les aspects de crédit et de financement.

La formation doit être orientée dans le sens d'une meilleure prise en compte de ces types d'exploitation afin de relever les défis de notre agriculture. Dans ce cadre un effort particulier doit être fait pour identifier les métiers de l'AGRICULTURE

LE PARTENARIAT DANS LA FORMATION :

Le partenariat dans la formation a été discuté dans le groupe et tous les acteurs ont été identifiés : les universités, les écoles supérieures de formation, la recherche, les ONGs, les collectivités locales, les Privés et les OP.

LES FUTURS AXES D'INTERVENTION POUR LES SERVICES D'APPUI A LA FORMATION:

Le groupe a pensé que le programme pourrait adopter une démarche s'appuyant sur de nouvelles orientations et stratégies épousant les axes suivants :

- la formation des producteurs à travers leurs organisations
- la formation pour le conseil rural (appui-conseil)
- la formation des formateurs de producteurs
- la formation continue .
- l'information avec les radios rurales
- la recherche développement.

La séance a été levée à 17 heures juste avant la plénière.

COMMISSION 3: Finances

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION N° 3 SUR LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Membres du groupe :

Président: Malick GUEYE, PMIA

Rapporteur: Aliou SARR, ONG SAHEL 3000 / CONGAD

Membres simples:

Cheikh Mbacké DIONE, ISRA / BAME El Hadji Moussa DIONGUE, Crédit Mutuel Sénégal Younous MBALLO, Direction Agriculture

I. LECONS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

En plus des enseignements tirés par l'expert dans son rapport, le groupe a jugé nécessaire d'intégrer les éléments suivants :

- Le financement des petits crédits a commencé au Sénégal par le système des tontines qui ont une organisation sommaire. Les caisses d'épargne et de crédit ne sont qu'une évolution des tontines vers des systèmes plus modernes et régis par la loi 03 - 95 du 5 janvier 1995. Au Sénégal, les premières mutuelles furent mises en place par les projets ACEP, PAMECAS, le crédit mutuel du Sénégal et l'ONG CONACAP.
- L'inadaptabilité du crédit alloué aux producteurs par les banques, du au défaut d'apport personnel, de garantie et du taux d'intérêt souvent très élevé.
- De plus en plus les organisations travaillant dans les systèmes financiers décentralisés utilisent une approche globale intégrant tous les aspects du crédit allant de la production à la commercialisation, de même que de nouveaux produits apparaissent, il s'agit entre autre du financement de la soudure, des équipements agricoles;
- les origines du risque qui empêchent la pérennisation des mutuelles crédit et d'épargne sont :
 - * les immobilisations de l'argent dans les prêts ;

* le non remboursement des prêts ;

- * les catastrophes telle que la mauvaise pluviométrie.
- la mise en réseau permet de satisfaire les besoins, les charges de péréquation et la réduction de sur liquidité des mutuelles de crédit et d'épargne. La mise en réseau de plusieurs caisses d'épargne et de crédit offrent beaucoup d'avantages aux membres allant de la fourniture de services financiers au renforcement des capacités du personnel de ses institutions financières décentralisées.

Parmi les leçons que le groupe a jugé nécessaire d'intégrer dans les rapports des experts, nous pouvons retenir la nécessité de :

- demander des lignes de crédit aux bailleurs de fond ;

- renforcer les fonds de garantie existants ;
- organiser le financement extérieur de manière à ne pas compromettre l'appropriation et la pérennisation des systèmes financiers décentralisés ;
- juguler la faiblesse des taux de remboursement par :
 - * sanctionner les mauvais débiteurs ;
 - * maintenir l'esprit communautaire et mutuel de ses institutions ;
 - * assurer une instruction rigoureuse des dossiers de crédit ;
- * mettre en place des cadres d'échanges et de concertation entre institutions financières qui vont définir des règles de jeu par exemple la mise en place de fiches de mauvais payeurs ;
- * encourager les crédits aux organisations paysannes fiables afin de minimiser les crédits individuels qui connaissent plus de problèmes de non remboursement ;
 - * suivre régulièrement les crédits.
- demander aux banques de s'appuyer sur l'expertise des autres acteurs de la microfinance déjà présents sur le terrain, il s'agit entre autres de toutes les structures d'encadrement tels que les ONG, les projets et services étatiques, etc.

II. Expériences réussies ou prometteuses

Du fait de la relative jeunesse des systèmes financiers décentralisés tels que les mutuelles ou groupements de crédit et d'épargne au Sénégal, le groupe a jugé nécessaire de parler d'expériences prometteuses et demandent que des informations complémentaires soient rechercher pour certaines expériences à savoir :

- l'expérience AGEP/ ASPRODEB, à décrire par Babacar NDAO du CNCR ;
- l'expérience du PMIA, à décrire par Malick Guèye du PMIA.

III. Axes d'intervention du SAFPA

Parmi, les axes d'intervention du SAFPA, le groupe a retenu les axes suivants :

- la réorganisation de l'environnement de la micro-finance afin de mieux intégrer et d'harmoniser les interventions des différentes institutions financières de manière à définir des codes de conduite et déontologie;
- la nécessité de prendre en charge les besoins non agricoles pouvant influencer la production agricole dans le financement du SAFPA;
- la nécessité de constituer un système d'informations agricoles fiables ;
- le renforcement des capacités managériales des institutions financières décentralisées par le biais de la formation ;
- le nécessité d'aide à rendre opérationnel le fond national de calamités ;
- la nécessité de réfléchir sur la mise en place du système Tiers-détention / Gestion de garantie

remorate les fonds enhancie et audie

es de la marca les marcas en estados

grafficiant gazes account a contract annual pictures accounter

The control of the state of the control of the cont

e de la companya de la companya de companya de de la companya de la companya de la companya de la companya de Esta volta de la companya de l

ing to more than the control of the state of

the second principle of property and the second second

The first is to enverse for systems the arms depended in this golden much some sections of the control of the c

ETUDES COMPLEMENTAIRES

e i enpermente a calculata ASER ODERS, di s'ariga e ensangua e para en ASO. La septembra e de 2 februarie a deserva este se la dische Carago e e e e e e e e

ATTACHER OF THE WAR AND A STATE OF THE AREA AND

Pagnil, le la contra apprende de SA ESA de groupe e referent en valent de mente de la composition del la composition del la composition de la composition de

late the desired end of the calls become upon agricules polyment in a careful right

outs of day lefter negative thin SARPA

saiden egolitaeren itti olita ken deve qui territano e de recontra

The same in the state of the same and the same same same than the same transfer of the same

le locatione de la martin application de la mainte de la mainte de la mainte de la martin della martin della martin de la martin de la martin de la martin della martin della

SUBLES SAMENGES AGRICULTS

Réalisée par :

Demba
Ahmed Fadel

NDOYE

PLAN

INTRODUCTION

- I. HISTORIQUE DU SECTEUR SEMENCIER SENEGALAIS
 - I.1. La période d'avant 1972
 - I.2. La naissance du service semencier
 - I.3. La période 1980-1995
 - I.4. La période 1990-1995
 - I.5. La période 1995-1998
- II. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR SEMENCIER
- III. EXPERIENCE PROMETTEUSE DE PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR SEMENCIER : le programme de relance de la filière arachidière
 - III.1. L'adoption du programme de relance de la filière arachide III.1.1. L'élaboration d'un accord-cadre
 - III.1.2. Le Projet d'Appui au CNIA
- III.2. Le programme semencier dans le cadre de la relance de la filière arachide : rôle de l'UNIS
 - III.2.1. Le devis programme appui à l'UNIS
 - III.2.2. Les autres programmes d'appui de la phase intérimaire
- IV. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES SEMENCES CEREALIERES ET HORTICOLES PAR L'UNIS
 - IV.1. Présentation de l'association UNIS
 - IV.2. Plan d'action pour la production-dsitribution des semences IV.2.1. Organisation et objectif
 - IV2.1.1. Les acteurs de la production-distribution (les opérateurs privés semenciers)
 - IV2.1.2. Les partenaires du programme
 - IV.2.2. La formation
 - IV.2.3. Le suivi du programme
 - IV.2.4. Les moyens du programme

- IV.2.4.1. Dans le domaine de la recherche
- IV.2.4.2. Dans le domaine du contrôle semencier
- IV.2.4.3. Dans le domaine de la production et du conditionnement
- IV.2.4.4. Dans le domaine du financement

IV.2.5. L'organisation de la collecte-commercialisation des produits de consommation

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'agriculture constitue la véritable ossature de la société et de l'économie des pays de la sousrégion. Jusqu'avant la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel des années 1980; l'agriculteur produisait par son travail, l'essentiel de ce dont son exploitation familiale avait besoin pour vivre.

Au Sénégal, les campagnes agricoles sont depuis quelques années marquées par une baisse sensible des productions qui résulte d'un ensemble de facteurs à la fois permanents et variables d'une zone à une autre. Parmi les différents facteurs évoqués dans les rapports, études et publications consacrées à l'agriculture, le facteur semencier constitue pour l'ensemble des producteurs l'une des priorités à satisfaire. En effet, l'utilisation des semences sélectionnées par les agriculteurs est un moyen privilégié de relance de la production agricole surtout dans le contexte actuel marqué par le renchérissement des facteurs de production tels que l'engrais chimique et le matériel agricole.

Suite aux observations et recommandations de la réunion du Comité National de Pilotage du programme national de renforcement des SAFPA, tenue le 1^{er} Mars 2001 sur les différentes études complémentaires, le présent rapport est un résumé de la première mouture rédigée par le SP/UNIS sur les semences agricoles.

I. HISTORIQUE DU SECTEUR SEMENCIER AU SENEGAL

La politique agricole du Sénégal a connu plusieurs orientations dont l'analyse permet de faire l'inventaire et l'évaluation des services d'appui consacrés au secteur semencier. Le diagnostic historique des données de base sur les politiques semencières amène à différencier plusieurs étapes.

I.1. La période d'avant 1972

De la période coloniale au début des années 1970, seule la culture de l'arachide a bénéficié d'un embryon de secteur semencier quelque peu organisé :

- De l'encouragement des Associations Villageoises à la création des SMDR (Sociétés Mutuelles de Développement Rural) en passant par celle des SIP (Sociétés Indigènes de Prévoyance), l'administration coloniale tente d'assurer aux agriculteurs les semences nécessaires au développement de l'arachide destinée au marché métropolitain.
- Au lendemain de l'Indépendance, les missions dévolues aux sociétés coloniales seront améliorées par le premier gouvernement de la République à travers de nouvelles formes d'appui et d'assistance avec la mise en place en 1960 des CRAD (Centres Régionaux au Développement) et la création en 1966 de l'ONCAD.

I.2. La naissance du service semencier

C'est en 1972 que démarre réellement la production de semences sélectionnées avec l'appui financier du FED à travers un projet semencier qui évolue et s'érige en service semencier.

En plus de l'arachide, les espèces grandement cultivées au Sénégal (mil, sorgho, maïs, riz, niébé) et les principales espèces horticoles (oignon, tomate, jaxatu, gombo,....) font désormais l'objet de programmes semenciers avec application d'un schéma type de production de

semences et respect de cartes variétales. L'utilisation des semences sélectionnées connaît un développement significatif surtout dans les zones encadrées avec l'implication des Sociétés Régionales de Développement Rural (SODEVA, SAED, SOMIVAC, SODEFITEX) dans la mise en œuvre des programmes de multiplication, collecte et distribution des semences.

I.3. La période 1980-1990

C'est la décennie des ruptures et dysfonctionnements dans la fourniture des services d'appui, les orientations de l'agriculture et conséquemment des filières semencières. Cette période est marquée par :

- l'application des plans d'ajustement structurel et la mise en œuvre de politiques libérales,
- le désengagement de l'état du secteur agricole et la responsabilisation des organisations paysannes à travers la Nouvelle Politique Agricole qui consacre le dépérissement des Sociétés Régionales de Développement Rural,
- la dégradation lente mais continue des indicateurs agro-climatiques.

I.4. La période 1990-1995

Le plan triennal semencier élaboré en 1988 à la suite d'études diagnostiques des filières semencières, évolue pour donner le PAS (Projet Autonome Semencier). Avec l'appui de la CFD, l'objectif principal de réorganisation des filières semencières va se traduire par :

- la réduction progressive du déficit semencier,
- le transfert des fonctions de production, commercialisation et gestion des semences au secteur privé,
- l'appui et l'accompagnement du secteur privé dans la prise en charge des fonctions marchandes et le renforcement de la Recherche (ISRA) et du Service de Contrôle (DISEM) dans la mise en œuvre de programmes semenciers,
- le regroupement des opérateurs privés semenciers en une association dénommée UNIS sous les auspices du PAS.

I.5. La période 1995 - 1998

La suspension du financement CFD en 1995 met fin aux activités du PAS et à l'accompagnement du secteur privé émergent. Les services d'appui consacrés aux opérateurs privés et autres partenaires du secteur semencier (Recherche, Service de Contrôle) accusent un net recul qui compromet la totale réalisation des programmes de production, collecte et distribution des semences sélectionnées.

II. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR SEMENCIER : (contraintes et problèmes majeurs)

La problématique semencière au Sénégal revêt plusieurs aspects d'ordre technique, financier et organisationnel :

- dégradation de la structure du capital semencier (vieillissement du matériel végétal, fléchissement du schéma classique de production,...),

- insuffisance des quantités de semences (baisse de la production et des crédits de collecte des semences ; insuffisance et vétusté des équipements de production, collecte et conditionnement,...),
- baisse du niveau de formation des producteurs (dépérissement de l'encadrement technique, manque de suivi-contrôle de la multiplication semencière,...),
- obsolescence du matériel agricole et renchérissement du coût des facteurs de production,
- faible capacité d'investissement des producteurs et insuffisances du crédit agricole (conditions et délais de dénouement difficiles) ;
- mauvais fonctionnement des passerelles entre les opérateurs semenciers et les services de recherche ;
- insuffisance d'informations et de relations fonctionnelles entre opérateurs qui permettent d'établir un dispositif semencier national ;
- etc.,

Globalement le secteur semencier souffre d'insuffisance d'organisation, de financement et d'appui-accompagnement. S'agissant de la filière arachidière, des tentatives de redressement sont en cours depuis octobre 1998 à travers le programme d'intensification de la production arachide comportant un important volet semencier et financé par l'Union Européenne. Concernant les filières céréalières et horticoles, le plan d'action pour la production et la distribution des semences ci-après présentée par l'UNIS constitue une invite au programme SAFPA à accompagner les privés et autres partenaires du secteur pour sa relance durable.

III. EXPERIENCE PROMETTEUSE DE PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR SEMENCIER: le programme de relance de la filière arachidière

Inscrit dans le cadre de la libéralisation totale de la filière à tous ses stades, le programme de relance prévoit le transfert de la gestion des différentes fonctions aux opérateurs professionnels. L'exécution dudit programme financée sur fonds STABEX, est confiée au CNIA (Comité National Interprofessionnel de l'Arachide) qui regroupe les différents acteurs de la filière autres que les services publics dont : les producteurs (à travers l'UNCAS), les opérateurs semenciers (à travers l'UNIS), les intermédiaires et collecteurs (fédération des OPS et UNCAS), la SONAGRAINES (qui remplit toutes les fonctions d'interface entre les producteurs et les huiliers) la SONACOS et la NOVASEN (fonction industrielle et commerciale), la SISMAR (fabricant de matériel), la SENCHIM (fabricant d'engrais) la SPIA (phytosanitaire).

III.1. L'adoption du programme de relance de la filière arachide

Le Gouvernement a affirmé sa volonté de redynamiser la filière en proposant un programme de relance de la production arachidière que la Commission de l'Union Européenne a accepté de soutenir.

Ce programme de relance a pour objectifs :

- de récréer pour les exploitants agricoles un environnement technique (semences sélectionnées, intrants, conseil, recherche d'accompagnement,...) et financier (crédit, commercialisation) leur permettant d'intensifier la production et de sécuriser leurs niveaux de revenus;
- de libéraliser et de restructurer la filière en visant les gains de productivité, le renforcement de la compétitivité par rapport au marché international, la responsabilisation des acteurs et plus particulièrement des producteurs, la définition des règles de fonctionnement claires susceptibles d'en assurer l'équilibre financier et la pérennité.

Il est articulé autour des composantes suivantes :

L'appui à l'intensification de la production par :

- la mise à disposition des producteurs de semences sélectionnées certifiées obtenues par la mise en place d'un programme semencier à moyen terme (3-4 ans);
- la structuration et le renforcement des compétences d'une organisation professionnelle de producteurs d'arachide autour des fonctions d'appui à la production (conseil agricole, conseil de gestion) et des fonctions économiques liées à la filière, notamment en matière d'approvisionnement en semences, engrais phytosanitaires, de crédit (relations et articulation avec les banques et les systèmes financiers décentralisés) et de commercialisation de la production ;
- l'identification et la faisabilité de la mise en place de systèmes de crédit adaptés susceptibles de satisfaire les besoins en crédit court et moyen terme des producteurs (semences, intrants, équipements);
- la réflexion sur le niveau d'utilisation en intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) et le niveau d'équipement des exploitations agricoles comme déterminants d'une politique de relance de la production.

L'appui aux efforts de libéralisation de la filière et de professionnalisation des acteurs par :

- une assistance à la mise en place d'une interprofessionnelle de l'arachide (CNIA),
- la libéralisation de la collecte-commercialisation par l'émergence d'opérateurs autonomes distincts de la SONAGRAINES, opérant sur fonds propres et/ou crédit bancaire,
- le soutien des efforts de restructuration et de gain de productivité de la SONACOS.

L'appui au développement de l'arachide de bouche par :

- la définition d'un programme de sélection de variétés spécifiques d'arachide de bouche ;
- l'élaboration des itinéraires techniques et la justification économique du développement de cette culture, notamment en irrigué, dans le cadre d'un politique de diversification de la production rizicole dans la Région du Fleuve;
- la préparation d'un projet de développement de cette filière en complément et en cohérence avec la filière d'arachide-huilerie.

III.1.1. L'élaboration d'un Accord Cadre

Pour bien marquer son désengagement et le transfert aux opérateurs d'un certain nombre de prérogatives et offrir le meilleur environnement institutionnel possible à ce programme de relance, l'Etat a pris l'initiative de formaliser un Accord cadre définissant la règle institutionnelle de fonctionnement de la filière et précisant en particulier : les missions transférées au CNIA, celles confiées au groupe SONACOS jusqu'au terme de sa privatisation ainsi que celles qu'il entend conserver : cet Accord-Cadre précise également les engagements réciproques des parties et s'agissant de l'Etat de ses engagements règlementaires et financiers.

III.1.2. Le Projet d'Appui au CNIA

Compte tenu des enjeux des nouvelles missions confiées au CNIA par l'Accord – Cadre, il a été jugé indispensable que ce dernier puisse disposer d'un projet d'appui (PA/CNIA) efficace et opérationnel. Les missions assignées au PA/CNIA sont :

- appui institutionnel au CNIA pour le suivi coordination de la filière à tous les niveaux;
- appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents opérateurs membres de l'interprofession (producteurs, multiplicateurs et distributeurs de semences/UNIS, opérateurs autres que la SONAGRAINES);
- coordination des différentes actions inscrites au plan de relance;
- facilitation des conditions d'exécution des missions confiées aux différentes organisations dans la conduite du programme.

S'agissant spécifiquement du cadre du programme semencier, les autorités du programme de relance demande au Projet d'Appui de :

- veiller à la pertinence et la cohésion d'ensemble du volet semencier ;
- traduire en actions concrètes les études, recommandations et conclusions sur la filière.
- élaborer les programmes d'exécution technique et financière et les protocoles ou conventions de collaboration avec les opérateurs institutionnels retenus comme maîtres d'œuvre ou prestataires de service (UNIS, ISRA, DISEM, CIRAD, autres).

III.2. <u>Le programme semencier dans le cadre de la relance de la filière arachide : Rôle de l'UNIS</u>

Le principal diagnostic de la filière semencière fait à l'occasion de l'élaboration (1996-1997) du programme de relance de la filière arachide dont l'acte de fondation est l'Accord – Cadre Etat-SONACOS-CNIA signé le 13 mars 1997 est le suivant :

• le manque de moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des interventions d'une politique semencière ;

• l'existence de problèmes de fond provenant essentiellement de la contradiction entre l'importance fonctionnelle de l'Etat ou ses démembrements au sein de la filière semencière et leur incapacité (technique, financière,...) à assurer correctement ces fonctions dans une logique à la fois technique et économique.

Parmi les dispositions essentielles de cet Accord Cadre figure la responsabilisation de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS) pour la conduite du programme semencier arachide. Tenant compte de l'importance du volet semencier qui est une composante du programme de relance de la filière arachide, il a été retenu un ensemble de services d'appui et de financement aux opérateurs semenciers de l'UNIS intitulé « Programme Appui à l'UNIS ».

III.2.1. Le devis programme Appui à l'UNIS

Suite à la convention CNIA-UNIS qui précise les obligations respectives du CNIA et de l'UNIS pour la mise en œuvre du programme semencier arachide, le premier devis programme appui à l'UNIS a été élaboré par le projet d'appui au CNIA et approuvé par le comité de pilotage (Union Européenne, Ministère des Finances et Ministère de l'Agriculture). Il avait pour objet de définir les actions à entreprendre et les modalités d'attribution des fonds prévus par les COM-STABEX au titre de l'appui à l'UNIS.

Présentation des réalisations du 1^{er} Devis « Appui à l'UNIS » (phase transitoire : octobre 1998 à novembre 1999)

Dans l'ensemble, les activités d'ouverture et d'élargissement du cadre de l'UNIS, de concertation avec les services publics, d'information et de formation des opérateurs privés semenciers programmés pour la phase transitoire ont été mises en œuvre. De même la conduite d'un important programme de production de semences sélectionnées a été exécuté durant la campagne 1999/2000.

Cette phase a permis l'installation d'un Secrétariat Permanent (SP/UNIS) doté :

- de locaux servant également de siège à l'association UNIS qui occupait auparavant les locaux de l'administration,
- de moyens matériels et logistiques,
- de moyens humains en charge de la coordination, de l'animation, de l'information, de la formation, du suivi des relations contractuelles avec les différents partenaires et composés de :
 - 1 Secrétaire Permanent,
 - 1 Assistant Semencier,
 - 1 Assistant Financier
 - 1 Secrétaire.
 - 1 Chauffeur.

Avec la mise en place de cette structure d'appui, les réalisations de l'UNIS pendant la période couverte par le premier devis programme peuvent se résumer comme suit :

Dans le domaine de l'ouverture et de l'élargissement de l'UNIS

- après la tenue d'une assemblée générale d'information à Kaolack, dès le démarrage du programme, plusieurs demandes d'adhésion ont été adressées à l'UNIS;
- une enquête des postulants sur le terrain a permis l'admission de nouveaux opérateurs ;
- des concertations de l'UNIS élargies au PA/CNIA, à l'UNCAS, à la SONAGRAINES et à la NOVASEN ont permis l'adaptation des textes de l'association (règlement intérieur) au nouveau contexte et facilité l'ouverture de l'UNIS à de nouveaux membres;
- quatre (04) bureaux de zones ont été mis en place respectivement à Kolda pour la Zone Sud (Régions de Ziguinchor et Kolda), à Kaolack pour la Zone Centre Sud (Régions de Tambacounda, Kaolack et Fatick), à Diourbel pour la Zone Centre Nord (Régions de de Diourbel, Thiès, Dakar et Louga) et à Saint-Louis pour la Zone Nord (Région de Saint-Louis);
- un programme de multiplication de semences 1999-2000 accepté par les partenaires dans le cadre d'un Comité Technique des Semences a été mis en place avec un niveau de réalisation de 7.800 tonnes de production dont 50 tonnes de production sous irriguée dans le cadre de la sécurisation de la production des semences de premiers niveaux.

Actions menées avec les services publics

- un Protocole d'Accord (ISRA-UNIS) de production et de fourniture de semences de prébase par l'ISRA et les modalités de cession aux opérations privés multiplicateurs de semences a été signé. Pour la campagne 2000-2001, la production et la fourniture de semences de premiers niveaux d'arachide ont été portées à 30 tonnes de semences de prébase (G₃);
- concernant le contrôle semencier, la concertation avec la DISEM/DA, dans le cadre du comité technique des semences a permis de dégager un stock de semences de multiplication de 4.063 tonnes (1.945 tonnes de Prébase, Base, M1 et N1 et 2.118 tonnes de N2) logées dans les seccos semenciers.

Dans le domaine de l'information et de la formation

- une assemblée générale d'information sur l'évolution de l'UNIS (1994-1998) et le programme de relance de la filière arachide (rôle du CNIA, mission confiée à l'UNIS, convention UNIS-CNIA) s'est tenue en octobre 1998 à Kaolack;
- des sessions de formation des opérateurs privés semenciers sur la conduite du programme semencier arachide ont été organisées au niveau de toutes les zones;
- des sessions de formation ont permis des échanges directs entre d'une part, les opérateurs et d'autres part, les Experts du PA/CNIA, les Chefs d'Agence de la CNCAS, les CR de la DISEM/DA, l'UPSE/ISRA et le SP/UNIS;
- des sessions de renouvellement des instances de l'UNIS se sont déroulées dans toutes les zones et au niveau national : elles ont permis de faire le point sur les activités au niveau des zones et de procéder au renouvellement des bureaux des zones, du Conseil d'Administration et du Bureau National Exécutif de l'UNIS.

Dans le domaine de la représentation

Des rencontres relatives à la commercialisation des semences 1999-2000 (objectifs de collecte, convention CNIA-CNCAS sur le crédit, dénouement du crédit,...) ont eu lieu entre le SP/UNIS et tous les opérateurs participants au programme 1999/2000.

Par ailleurs, l'UNIS a participé a toutes les réunions ou rencontres relatives aux programmes, organisées dans le cadre du Projet d'Appui au CNIA, du CNIA ou du Ministère de l'Agriculture.

Globalement les actions entreprises par l'UNIS au cours de la phase intérimaire ont concerné :

- la restructuration et la redynamisation de l'association ;
- la mise à la disposition des producteurs de semences de qualité contrôlée ;
- le retrait progressif de la SONAGRAINES du secteur avec le transfert des seccos semenciers aux opérateurs privés ;
- la mise en place d'un cadre de financement des opérateurs sous les auspices du CNIA

III.2.2. Les autres programmes d'appui de la phase intérimaire

Les résultats attendus du programme de relance étant dépendant de plusieurs facteurs, le CNIA apporte son appui à la fois à :

- l'UNIS,
- l'ISRA pour ses activités de : sélection variétale, production de prébase, expérimentation multilocale, mise au point de techniques culturales et de technologies post-récolte, recherche développement...
- la DISEM/DA pour ses activités de : contrôle certification des semences, formation des opérateurs et agents de qualité, animation des activités du Comité National Consultatif des Semences, impulsion de la délégation du contrôle au champ aux opérateurs privés...
- les producteurs à travers un programme de professionnalisation ;
- les institutions financières et notamment la CNCAS à travers des documents contractuels visant la mise en place de dispositifs de crédit adaptés.

Le programme intérimaire (dont la durée des activités à varier de 12 à 18 mois selon les programmes techniques) a permis, après évaluation, d'élaborer un programme semencier dit « définitif » en cours depuis Avril 2000. En effet, l'analyse des résultats de la phase transitoire a permis de mesurer le niveau des actions mises en œuvre et de situer les problèmes à résoudre, les activités à poursuivre, les services d'appui à améliorer au plan de : la recherche, la production de semences, la collecte-conservervation, la contrôle certification, la commercialisation-distribution, la gestion des réserves personnelles, le système de financement...etc.,

PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES SEMENCES CEREALIERES ET HORTICOLES PAR L'UNIS

Le diagnostic historique des données de bases sur les politiques semencières et l'analyse de la situation actuelle Du secteur semencier en rapport avec le contexte global de l'agriculture; portent à croire à la nécessité d'un plan d'action pour la relance des filières céréalières et horticoles. Le désengagement de l'Etat de la gestion des semences s'est fait de façon plutôt brusque pour ces filières. En effet, au-delà du PASA (Programme d'Ajustement Structurel de

l'Agriculture) de 1995, l'importance fonctionnelle de l'Etat à travers ses démembrements a quelque peu demeuré au niveau de l'arachide (production-collecte-distribution de semences par la SONAGRAINES/SONACOS) alors que les autres filières (céréales, horticulture) étaient exclusivement laissées aux privés. La fin des activités du Projet Autonome Semencier qui accompagnaient les opérateurs privés, oblige ces derniers à assumer seuls la gestion des semences depuis 1995.

Compte tenu des contraintes et problèmes majeurs ci-avant identifiés et des constats relatifs à :

- la nécessité de sécuriser le revenu des exploitants par la diversification des productions et de maintenir l'équilibre entre les différentes cultures dans l'assolement;
- l'évolution des concepts de cultures de rente et de culture vivrières puisque la pratique de l'une ou l'autre généré des revenus ;
- l'intérêt de participer au redressement du déficit de la balance commerciale de l'Etat par la diminution du déficit céréalier et l'exploitation de fruits et légumes ; il importe d'amplifier et de consolider les efforts des privés afin d'aboutir à des filières mieux structurées mettant à la disposition des producteurs, des semences de très bonne qualité, en quantités suffisantes et disponibles à la bonne date et aux bons endroits.

Pour réaliser cette relance, l'UNIS propose de partir des acquis de l'association et de l'appui du programme USAID pour instaurer un schéma de production et de distribution de semences sélectionnées par les paysans et pour les paysans.

IV.1. Présentation de l'association UNIS

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences, créée en 1992, regroupe (depuis août 2000) 194 opérateurs privés semenciers répartis sur l'ensemble du territoire national.

- L'UNIS est membre du Réseau Semencier Africain (RNS) et de l'African Seed Trade Association (AFSTA)
- Objectif: Organisation de la profession de producteur et de collecteur-distributeur de semences (toutes espèces) en vue de mettre à la disposition de l'agriculteur, quel que soit l'endroit où il se trouve, des semences de qualité adaptées à sa demande.
- Implantation et structuration: Chaque opérateur privé évolue dans une (ou plusieurs) zone (s) de production englobant 20 à 40 villages et polarisée par un magasin semencier (capacité de stockage 100 à 500 T de semences d'arachide) qui lui sert de lieu de vente des semences (arachide, mil, sorgho, maïs, riz, niébé) d'engrais, de produits phytosanitaires, de matériel agricole...

Ces magasins, au nombre de 300, sont implantés en milieu rural. Certains opérateurs privés semenciers disposent de magasins de distribution d'intrants agricoles situés en ville.

- L'UNIS est structurée en 4 zones qui regroupent les opérateurs des 10 régions du Sénégal. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration et un Bureau Exécutif.
- Capacité: Pour les espèces vivrières le Sénégal dispose de trois (3) usines de conditionnement des semences (nettoyage, triage, calibrage, traitement, mise en sacs) de

grande capacité (1.500 à 2.500 tonnes) rétrocédées à l'UNIS, en novembre 1997, pour exploitation et gestion. D'autres unités privées de capacité moindre existent, et sont gérées par des opérateurs membres de l'UNIS. S'agissant des semences horticoles, l'accès aux équipements de l'ex PSL (projet de semences légumières) pourrait compléter le tableau offert par certaines entreprises privées telle que la TROPICASEM (membre de l'UNIS).

• L'UNIS dispose d'un mécanisme de cotisation et contribution de ses membres qui lui permet de financer le fonctionnement autonome de ses organes dirigeants : conseil d'administration, bureau national et bureaux de zone.

IV.2. Plan d'action pour la production-distribution des semences

IV.2.1. Organisation et objectifs

L'utilisation des semences sélectionnées constitue un moyen efficace et peu coûteux de développement de la production agricole.

La généralisation de l'emploi des semences sélectionnées passe par l'accès au matériel végétal de départ produit par la recherche (semences de prébase) et leur multiplication dans le respect des normes semencières, en fonction d'objectifs précis.

Dans un cadre libéral et privé, l'objectif de production et de distribution de semences n'est rien d'autre que la somme des objectifs programmés par les différents opérateurs en fonction de leur marché habituel.

L'objectif du programme sera d'élargir ce marché et d'atteindre plus d'agriculteurs.

IV.211. <u>Les acteurs de la production-distribution des semences</u> : (les opérateurs privés semenciers)

Sont dénommés opérateurs privés semenciers multiplicateurs ou collecteurs-distributeurs : les individuels, groupement de producteurs (GIE, GPF, SV, association...) ou structures intervenant à titre privé dans la production, la collecte ou la distribution des semences.

- L'opérateur multiplicateur de semences est un producteur expérimenté: il signe avec le collecteur de la zone un contrat de production qui lui permet de disposer des intrants (dont les semences mères) au prix coûtant et de vendre sa production après contrôle, à un prix préférentiel.
- L'opérateur collecteur-distributeur : (avec l'appui de son agent de qualité) il :
- définit les besoins en semences de sa zone d'implantation,
- identifie les contractuels (meilleurs agriculteurs producteurs de semences),
- établit et soumet au service de contrôle la liste des contractuels.
- assure le suivi de la multiplication semencière par le biais de son agent de qualité,
- trouve le financement (avec l'appui de son bailleur) pour la collecte et le conditionnement des semences produites sous contrat,
- assure la fourniture en semence aux agriculteurs de la zone.

En fait, le collecteur-distributeur décide du programme de production en fonction de son marché et prend le risque commercial et financier de l'opération.

• L'agent de qualité :

- il est recruté et pris en charge par le collecteur-distributeur.

- il est formé sur la base d'un programme élaboré et organisé par l'UNIS et suivi par le service de contrôle des semences,

- il assure l'encadrement, le suivi technique des contractuels multiplicateurs semenciers.

IV.212. Les partenaires du programme

Pour l'exécution du programme semencier céréalier et horticole, l'UNIS aura besoin de relations suffisamment structurées et bien coordonnées avec la recherche agronomique, le service de contrôle des semences et les institutions financières.

- La recherche agronomique (ISRA): elle est pourvoyeur du matériel végétal de départ (les semences de prébase). A ce titre, elle mènera des essais multilocaux en rapport avec l'UNIS pour une implication des opérateurs (relais entre la recherche et les agriculteurs) dans la conduite des expérimentations multilocales (implantation des sites d'essais et participation aux réunions d'exploitation des résultats de la recherche) et le transfert des résultats de la recherche agricole aux paysans producteurs.
- Le service de contrôle et de certification des semences: son rôle est d'assurer l'agriculteur de la qualité des semences mises sur le marché. Partant, le service de contrôle sera sollicité pour la formation et le suivi des agents de qualité des opérateurs semenciers qui doivent veiller sur le respect des normes de production, de collecte, de conditionnement et de stockage des semences.
- Les institutions financières : le désengagement de l'Etat et la responsabilisation des organisations paysannes rendent obligatoire le partenariat entre les institutions financières de crédit agricole et les opérateurs semenciers.

Le secteur bancaire intervient nécessairement en amont (crédits d'intrants pour soutenir la production) et en aval (crédit de commercialisation pour faciliter la collecte, le conditionnement et le stockage des semences).

Des conventions et protocoles entre institutions financières, bailleurs et UNIS devront faciliter le partenariat en vue.

IV.2.2. La formation

La bonne exécution du programme semencier dépendra essentiellement de la qualité de ses acteurs.

Le programme de formation vise le renforcement du professionnalisme, de l'esprit d'initiative et de prise de décision des opérateurs. Elle concernera les aspects liés à :

- l'organisation générale du secteur semencier et la place des opérateurs dans les filières,
- la gestion d'une entreprise semencière et le marketing,
- l'accompagnement comptable des opérateurs,
- la mise à niveau des agents de qualité, etc.,

IV.2.3. Suivi du programme

La mise en œuvre du programme demande une large concertation entre les différents partenaires :

- Au niveau de la base : Chaque opérateur initiateur de programme sera assisté pour la confection de son programme en fonction des réalités de sa zone d'intervention (disponibilité de semences mères, accessibilité au crédit, rentabilité de l'opération, etc...).et pour l'élargissement de son marché.
- Au niveau des zones UNIS: Le programme sera discuté dans un cadre ouvert en présence des organismes privés et publics intéressés par la semence.
- Au niveau national: Un comité technique sera mis en place pour émettre des avis et recommandations sur les questions relatives au programme (objectif, orientation, programme de production, promotion,...). Pour le suivi, le contrôle et l'évaluation de protocoles relatifs à l'exécution des engagements des différentes parties.

IV.2.4. Moyens du programme

Aujourd'hui, les opérateurs privés semenciers qui assurent leur propre fonctionnement ne peuvent pas, dans l'immédiat, mettre à la disposition de leur organisation (UNIS) tous les moyens humains, matériel et financiers indispensables à la conduite du programme de production et de distribution de semences céréalières et horticoles, d'où la nécessité d'appui :

IV.241. Dans le domaine de la recherche, pour :

- la production des besoins en semences de prébase nécessaires au programme,
- la mise en place d'un réseau d'essais multilocaux pour tester les nouvelles variétés et celles qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le cadre du transfert des résultats de la recherche.

IV.242. Dans le domaine du contrôle semencier

Il s'agit de renforcer les moyens d'analyse et de suivi du service de contrôle, afin de veiller sur la qualité des semences mises sur le marché

IV.243. <u>Dans le domaine de la production et du conditionnement</u> <u>des semences</u>

En plus de la production, du conditionnement et de la distribution des semences par ses membres, l'UNIS devra assurer le suivi, l'animation et la coordination du programme, la représentation des opérateurs, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation, le rapportage...

Pour accomplir correctement sa mission, l'UNIS aura besoin d'un appui en moyens humains, matériels et logistiques en vue d'assurer :

• le suivi et la coordination du programme semencier,

- le suivi technique du fonctionnement des stations de conditionnement des semences,
- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de formation et d'information des acteurs semenciers pour leur professionnalisation,
- le renforcement du matériel de collecte, de conditionnement, de transport et de conservation des semences,
- le renforcement de l'organisation semencière,

L'appui à l'UNIS prendra en compte la nécessité d'autofinancement à termes de l'interprofession semencière.

IV.244. Dans le domaine du financement

La mise en oeuvre par l'UNIS et ses partenaires du volet semencier du programme de relance des filières céréalières et horticoles, dépend, en partie, de l'existence d'un cadre précis et fonctionnel de financement du secteur. En réponse au contexte global de l'agriculture et en référence aux orientations de l'état pour la mise en place de systèmes de crédit pérenne en direction du monde rural, le programme SAFPA devra s'employer (en rapport avec les institutions financières) à mettre à la disposition des opérateurs (producteurs semenciers, collecteur-distributeurs semenciers, OP de commercialisation-transformation de la production) des produits de crédits adaptés.

IV.2.5. L'organisation de la collecte de la commercialisation des produits de consommation

L'un des facteurs limitant du développement de la production céréalière et horticole reste l'inorganisation de la collecte-commercialisation des produits de ces filières qui a une conséquence négative sur la demande d'intrants de qualité pour une meilleure productivité.

Les circuits informels qui collectent ces produits à très bas prix, à bord champ (légumes et fruits) et à travers les marchés hebdomadaires, n'incitent pas les agriculteurs à bien produire.

L'appui aux organisations paysannes pour une organisation de la collecte-commercialisation des productions céréalières et horticoles auprès des usiniers locaux, dans la sous-région et au niveau international valoriserait davantage la production paysanne. Les agriculteurs chercheront alors à accroître leur production et par conséquent à utiliser, entre autres, des semences de qualité.

CONCLUSION

Le développement des pays du Sahel dont le Sénégal passe en grande partie par la promotion de la production agricole.

Les constats, analyses, exemple et propositions ci-avant énoncés dans le domaine des semences sont susceptibles d'amélioration et doivent être discutés et surtout intégrés à d'autres facteurs spécifiques de la production agricole.

Le potentiel d'un secteur privé semencier dynamique et tourné vers la satisfaction des besoins des agriculteurs nous semble suffisamment énorme pour servir de catalyseur au développement agricole et économique de nos pays.

Les entreprises semencières privées (dénommées opérateurs au Sénégal) méritent d'être encouragées et surtout appuyées pour tendre davantage vers une performance technique et financière. L'interprofession semencière du Sénégal (l'UNIS), qui regroupe l'essentiel des opérateurs privés semenciers des différentes filières, est ouverte à toute tentative d'appui et de financement pour le renforcement et la dynamisation du secteur. Le programme national de renforcement des Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole (SAFPA) est vivement attendu dans les filières des espèces vivrières et horticoles qui, contrairement à l'arachide, ne bénéficient d'aucun appui.

Etude complémentaire sur La Filière des Engrais et Produits Chimiques

Présentée par : Ibrahima DIAGNE

SOMMAIRE

Sommaire

Introduction

I / Présentation des activités du groupe ICS/SENCHIM

1°/ Les sites de production

a/ La mine de phosphate de Taïba

b/ La production d'acide phosphorique à Darou Khoudoss

c/ L'USINE de granulation d'engrais à M'bao

2º/ Les Activités Commerciales

II/ Les Contraintes à l'Accroissement du Niveau de Consommation

des Engrais

1°/ La Disponibilité financière

2°/ La dégradation des sols

3°/ L'accessibilité géographique

4°/ La politique de libéralisation et de désengagement de l'Etat

III/Les enseignements à tirer des tentatives pour relancer la consommation des engrais

IV/ <u>Une nouvelle approche fondée sur des relations de partenariat</u> : <u>les tests conjoints SAED /SENCHIM</u>

1° / La méthodologie

a/ La sélection des producteurs démonstrateurs b/ le choix des parcelles

c/ la conduite des essais démonstration

d/ le suivi des essais démonstration

2°/ Le traitement proposé

3°/Les résultats obtenus

V/ <u>Conclusion et Recommandations</u> VI<u>/ Références bibliographiques</u>

INTRODUCTION

La filière des engrais et produits chimiques au Sénégal est constituée de trois entités :

- La SENAGRO:
- La SPIA;
- Le groupe ICS/ SENCHIM.

Le groupe ICS/SENCHIM demeure la principale structure de production et de commercialisation de la filière. L'importance des ICS se mesure moins au montant de l'investissement réalisé qu'à leur impact sur le développement du Sénégal. Les ICS constituent la plus grande unité de fabrication d'engrais en Afrique au Sud du Sahara. C'est donc une entité stratégique dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre et dont le décollage économique ne peut se concevoir sans le développement de l'agriculture. Les ICS participent à cet ambitieux projet en fabriquant sur place la plupart des intrants nécessaires à l'intensification des cultures et à l'accroissement des rendements.

I / Présentation des activités du groupe ICS/ SENCHIM

Ses installations sont réparties sur quatre sites :

La mine de phosphate à Taïba;

La production d'acide phosphorique à Darou Khoudoss;

L'exportation de l'acide et la granulation d'engrais à M'bao;

Les installations portuaires au port de Dakar.

Les transports sont assurés par la Société d'Exploitation Ferroviaire des Industries Chimiques du Sénégal (SEFICS) et les activités commerciales par la SENCHIM.

1°/Les sites de production

a/La mine de phosphate de Taïba

La capacité industrielle de la mine de TAÏBA est de l'ordre de deux (02) millions de tonnes de phosphate marchand par an. Les réserves sont estimées à plus de 100 millions de tonnes. En 1997, prés de 600. 000 tonnes de phosphate ont été exportées.

b / La production d'acide phosphorique à Darou

C'est en 1984 grâce à l'association de l'Inde que les ICS ont commencé l'exportation de l'acide phosphorique. IFFCO et SPIC achetant la quasi- totalité de la production.

Le seul intrant importé dans la production d'acide phosphorique est le souffre. C'est au cours de la deuxième phase que d'autres intrants sont importés¹, tels que l'ammoniac, la potasse.

Le doublement de la capacité de production d'acide phosphorique est envisagé à très court terme et devrait aboutir au cours de l'année 2001.

Evolution de la production d'acide phosphorique en milliers de tonnes de 1988 à 1997

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production	189	189	228	302	288	274	317	322	310	300

c/L'usine de granulation d'engrais à MBAO

L'usine de Mbao permet aux ICS de produire 200 000 tonnes d'engrais granulés par an. La majeure partie de cette production est commercialisée en Afrique de l'Ouest et au Sénégal pour les besoins agronomiques de l'arachide, du coton et des autres cultures.

¹ En 1997, les ICS ont importé 300 000 tonnes de souffre des Etats Unis, du Canada et de France. Les Ics ont également importé 30 000 tonnes de potasse de Russie, 30 000 tonnes d'ammoniac de Russie, du Nigéria et d'Algérie.

Evolution de la production d'engrais en milliers de tonnes de 1989 à 2000

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Produc tion	117	154		160				-		232	-	

C'est la combinaison de l'acide phosphorique, de la potasse et de l'ammoniac qui permet de produire les engrais ternaires comprenant les trois éléments nutritifs fondamentaux de la plante : azote, phosphore et potassium.

La plate-forme de Mbao, c'est aussi le port d'exportation de l'acide phosphorique transporté en wagon - citernes depuis Darou - Khoudoss et exporté par bateaux chargés au moyen de tuyauteries sous-marines.

2°/ Les activités commerciales

La principale activité de SENCHIM est de commercialiser au mieux les produits fabriqués par les ICS.

Filiale à 100% de SENCHIM, SENCHIM /AG a pour mission de servir l'agriculture africaine dans toutes ses branches d'activités.

A ce titre, elle accorde un appui commercial au moyen d'une gamme complète de produits : semences, engrais, pesticides, amendements, matériel de traitement...

Cet appui passe par des visites, des missions, de la publicité des cycles de formation et des séminaires internationaux.

Un appui technique passant par :

- Des conseils agronomiques ;
- Des visites systématiques des clients et lieux de vente;
- Des stages de formation pour les vendeurs et utilisateurs
- Des publications techniques de qualité;
- Des programmes de démonstration.

Un autre aspect de l'activité de SENCHIM/ AG concerne la branche phytosanitaire.

Les installations de SENCHIM/AG comprennent :

- Un atelier de formulation des insecticides liquides d'une capacité de production de 30.000 litres / jour. Cet atelier est en mesure d'assurer tous types de conditionnements : fûts, bidons, boîte- métal, sachet- dose...
- Un atelier de formulation des insecticides poudres d'une capacité de production de 10. 000 kg/jour;

Le laboratoire qui constitue le coeur de l'activité phyto- pharmaceutique. Cet atelier assure un double rôle :

- la mise au point des produits;
- le contrôle de qualité de la production.

A ce niveau, elle opère sur toute l'Afrique Sub- Saharienne, sur toutes les cultures en distribution ou appels d'offres.

Ces appels d'offres concernent principalement la fourniture d'intrants destinés à la culture cotonnière. Au fil des campagnes, SENCHIM y affirme sa position de leader.

La grande distribution sous-régionale repose sur un réseau de distributeurs/ revendeurs installés dans l'ensemble de la sous-région sur la base d'autorisations provisoires de vente en attente de l'homologation définitive.

Quant au marché national, il repose sur un réseau de distributeurs disséminés un peu partout à travers le territoire national. A l'heure actuelle, ce réseau est constitué de vingt-quatre (24) distributeurs ayant une couverture spatiale assez large. Ce nombre sera prochainement porté à vingt-six (26).

Pour l'essentiel, ces ventes s'effectuent au comptant. Le crédit reste la source d'approvisionnement des producteurs contractuels qui sont les principaux consommateurs d'engrais. Cependant, l'existence d'achats effectués directement auprès d'autres producteurs montre qu'une partie de l'engrais est détournée de son objet.

II/ Les contraintes à l'accroissement du niveau de consommation des engrais

Au Sénégal, le niveau de consommation d'engrais a souvent varié en fonction des mesures politiques prises en faveur de l'accroissement de la production agricole.

Evolution du niveau de consommation en engrais de 1989 à 2000 (Facturation en milliers de tonnes)

Ann ée	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Mar ché local	15970	16097	31281	25394	31381	27559	19739	27254	38631	39540	24397	60054

En effet, la période du programme agricole est marquée par un niveau de consommation en engrais largement supérieur à celui que l'on peut observer aujourd'hui. Cette situation semble trouver son explication à travers la mise en œuvre d'une politique agricole basée sur des structures d'encadrement très étoffées, la fourniture d'engrais subventionnés et à crédit par l'Office National de Commercialisation et d'Assistance au Développement (ONCAD). Le remboursement du crédit était garanti sur les récoltes effectuées et contrôlées par l'ONCAD. Ce système a permis d'enregistrer des niveaux records de consommation en engrais, c'est le cas de la campagne 1976/77 avec prés de 85.000 tonnes.

Le début des années 1980 est marqué par les politiques d'ajustement structurel dont les principales mesures ont été les suivantes :

- Une diminution significative du niveau d'intervention de l'Etat dans la filière engrais ;
- La réduction des effectifs des sociétés d'encadrement :
- La dissolution de l'ONCAD.

Ces mesures vont bien évidement se répercuter sur le niveau de consommation des engrais. Ainsi, on enregistrera durant cette période des niveaux de consommation très bas. Dés la campagne 1982/83, le niveau de consommation avoisinait les 18.000 tonnes Ce dispositif sera parachevé par l'adoption en 1984 de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui consacre le désengagement de l'Etat et l'arrêt des subventions publiques sur le prix de l'engrais.

La campagne 2000/01 marque un nouveau tournant avec le programme spécial de l'Etat en faveur des producteurs. Ce programme spécial de l'Etat a consisté à mettre à la disposition des producteurs des semences(70.000 tonnes) et de l'engrais (70.000 tonnes).

Objectifs/ besoins réajustés

Formules	Spéculation	Tonnages
6-20-10	Arachide	25. 000
15-10-10	Mil, sorgho, maïs	15.000
15-15-15	Céréales sèches	730
18-46-0	Riz irrigué	5.700
9-23-30	Maïs, sorgho Tomate	1. 550
Urée	Riz irrigué, tomate	10.000
Total		57. 900

En ce qui concerne l'engrais, l'objectif initial de 100. 000 tonnes a été réajusté compte tenu de l'avancée de l'hivernage, des délais de fabrication, d'acheminement et de distribution.

Pour ce programme spécial, d'importants efforts ont été consentis à l'issue de discussions entre l'Etat et les ICS pour parvenir à une baisse du prix de l'engrais

Analyse de la baisse du prix de l'engrais

Prix **Transport** Frais Prix PA Prix PA % de carreaux administrat 2000 1999 baisse usine ifs 6-20-10 85 000 13 500 1500 100 000 165 000 39.4 15-10-10 95 00 13 500 1500 110 000 165 000 33,3 10-10-20 87 000 13 500 1500 102 000 185 000 44.8 14-23-14 127 000 13 500 1500 142 000 178 000 20.2

² Ces prix concernent la zone de distribution couverte par la SONACOS.

Ces mesures combinées à une bonne pluviométrie conduisent à espérer une hausse de la production sur toutes les spéculations. Ainsi, pour l'arachide, une production record d'un million de tonnes est attendue.

*Hormis ces mesures conjoncturelles, il reste que le niveau de consommation des engrais au Sénégal est bas. Plusieurs facteurs expliquent la marginalité de l'engrais. Il s'agit :

1% La disponibilité financière :

Ce facteur limitatif doit être envisagé tant sous l'angle du système de crédit qu'en ce qui concerne les mécanismes de fixation du prix au producteur.

Même si le système de crédit a été considérablement amélioré avec la baisse du taux de l'intérêt de 12,5 % à 7,5% et du montant de l'apport personnel de 20% à 10%, celui - ci reste à parfaire sur de nombreux points.

Le fait que ce crédit soit fondé sur la caution solidaire ne le rend accessible qu'aux groupements. Il reste donc fermé aux petits producteurs individuels. En outre, un tel système limite les possibilités de sanctions qui ne peuvent qu'être que collectives et pénalise les bons payeurs.

De nombreuses études ont noté que ce n'est qu'au niveau des producteurs maraîchers, de culture de rentes très encadrées comme l'arachide et le coton que le système fonctionne le mieux.

Même les producteurs de riz irrigué qui ont la possibilité de s'adonner à la culture de contresaison ou de décrue éprouvent des difficultés à s'acquitter dans les délais des crédits consentis. La grande revendication des ces producteurs lors du forum qui s 'est tenu au siège de l'ADRAO à N'diaye en juin 1999 au cours de la tournée de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'élevage dans la vallée du fleuve résidait dans l'annualisation du crédit.

Quant aux prix aux producteurs, ceux-ci ont connu des fluctuations qui ne permettent pas au producteur d'avoir une lisibilité claire dans le choix de ses options de production. Dans ce domaine, l'Etat a affirmé vouloir défendre les intérêts des producteurs. Cet argument a été soutenu par M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pour justifier le maintien du prix au producteur de l'arachide à 145 F le Kg au lieu de 136 F le Kg, prix correspondant à l'évolution du marché international. Néanmoins, les critères de fixation du prix tenant compte des cours mondiaux se sont révélés défavorables aux producteurs. La diminution constante des revenus des producteurs et le caractère variable de la production d'une campagne à l'autre, ne permettent pas le développement d'une marge financière permettant la marche du système de crédit.

Ainsi pour Kelly, depuis la suppression des subventions sur le prix de l'engrais, le prix du kilogramme d'arachide n'est pas égal au prix de l'engrais. Pour lui, le rapport est corrélé de manière importante à l'utilisation d'engrais et indiquerait que soit l'augmentation du prix au producteur, soit la baisse du prix de l'engrais encouragerait les producteurs à consommer plus d'engrais.

Année	Prix au producteur	Prix de l'engrais/kg	% de subvention	Rapport arachide/engrais
1983-1984	50	50	63	1
1984-1985	50	100	0	0,50
1985-1986	90	52	32	1,73
1986-1987	90	60	21	1,50
1987-1988	90	78	20	1,15
1988-1989	70	80	9	0,87
1989-1990	70	89	0	0,79
1990-1991	70	89	0	0,79
1991-1992	80	89	the note of the same	0,90
1992-1993	80	89	0	0,90,
1993-1994	70	90	0	0,78
1994-1995	120	130	0.01201	0,92
1995-1996	125	138	0	0,92

Dans l'analyse de Kelly, les producteurs évaluent le coût des intrants par rapport au prix du produit.

M. GAYE de son côté considère que si les producteurs estiment que le prix de l'engrais est cher, leurs bases d'appréciation sont cependant différentes. Selon lui, 44% des chefs d'exploitation fondent leur analyse sur le rapport entre le prix de l'arachide et celui de l'engrais tandis que 30% font référence à leur pouvoir d'achat global; 8% font référence à la rentabilité financière argument des techniciens de l'agriculture. En dernière analyse, l'auteur estime que la limite moyenne à partir de la quelle l'achat de l'engrais au comptant n'est plus envisagé correspond à un rapport prix de l'arachide/ prix de l'engrais de 1,4.

2/ La dégradation des sols

Ce facteur combiné à l'irrégularité pluviométrique rend aléatoire l'efficience des engrais. Lors d'un atelier international d'experts sur la dégradation des sols qui s'est tenu à Dakar, au mois de septembre 1996, les responsables du bureau pédologique ont relevé que plus de la moitié des sols sénégalais³ sont dans un état médiocre et que la plupart sont inaptes à la culture. Le diagnostic des contraintes édaphiques effectué par les services spécialisés met en évidence que la quasi-totalité des sols cultivés au Sénégal présentent des signes visibles de perte progressive de productivité en raison :

- De l'acidification progressive;
- De la carence prononcée en sels minéraux(calcium, phosphore souffre);
- De la réduction du taux d'humus ;
- D'une forte salinisation des deltas (Sénégal, Casamance, Gambie, Saloum).

Pour ce programme, il a été proposé:

- Du phosphogyspse pour le dessalement des sols salés et sodiques ;
 - L'utilisation de la formule phosphogypse (50%) et phosphate tricalcique comme amendement phosphocalcique ; (50 %)

³ Plus de 1. 125 000 hectares.

Pour la relance de la production agricole, l'Etat du Sénégal a initié sur fonds propres, lors de la campagne 1997/98 un important programme d'amendement des sols. Ce programme est parti du constat de baisse généralisée de la production agricole constatée sur toutes les cultures.

Livraisons de produits phosphatés

Année	PG	PG+PGT	Cumuls
1997	7920	35.100	43. 020
1998	10. 805	53. 883	64. 688
1999	10.000	62. 153	72. 153

Ce programme qui a démarré en 1997 était prévu pour une période expérimentale de trois ans au terme de la quelle, il fallait procéder à une évaluation avant de le généraliser.

Le rapport d'évaluation à mi- parcours a été publié au mois de janvier 2000. La principale recommandation de ce rapport, est la poursuite du programme sous réserve que soient corrigés les dysfonctionnements relevés.

Parmi ces dysfonctionnements on peut noter :

- -La focalisation dans les capitales régionales des actions d'information /sensibilisation développées par l'APCR et le CNCR, au détriment des réunions villageoises ayant l'avantage d'assurer une sensibilisation de proximité. Cela a eu pour conséquence un faible élan d'utilisation des produits phosphatés dans les zones à encadrement récent.
- -Le non-respect dans la plupart des cas des critères de distribution ;
- -La connotation d'œuvre sociale ou politique dans la détermination et la distribution des quotas ;
- -La faible prise en compte des besoins exprimés;
- -La variation d'une année à l'autre des quotas régionaux et des produits phosphatés
- -La lenteur dans le dénouement des procédures administratives ;
- -L'absence d'information entre le niveau central et la base de l'APCR quant aux quotas fixés et les calendriers journaliers de transport régulièrement établis et diffusés par la SONAGRAINES;
- -Les difficultés de réception des produits par certains présidents de communautés rurales non informés de la date d'arrivée des chargements ;
- -Les difficultés d'accès des camions à certains points de chute et les retards dans la mise en œuvre des transports secondaires ;
- -Les difficultés d'enlèvement des quotas de produits par les bénéficiaires éloignés ou enclavés par rapport aux points de chute et de surcroît dépourvus de moyens de transport ;
- -Les erreurs dans la mise en place des produits avec signature des lettres de voiture à coups d'arrangements opérés avec les transporteurs, etc.

3/ l'accessibilité géographique

Les lieux de vente sont éloignés des lieux de production. Ces derniers étant difficiles d'accès dés l'arrivée des premières pluies qui rendent les pistes peu praticables. La dispersion de la demande accroît les effets de cette contrainte.

4/ la politique de libéralisation et de désengagement de l'Etat

Cette politique s'est traduite par un dépérissement des structures d'encadrement. Ainsi, on a souvent donné comme explication de la chute du niveau de consommation des engrais en ce qui concerne la culture de l'arachide, le désengagement de la SONACOS.

III/ Les enseignements à tirer des tentatives pour relancer la consommation des engrais

Après le désengagement de l'Etat du circuit d'approvisionnement en engrais, la SENCHIM s'est attelée à la mise en place d'un réseau de distributeurs. Ce réseau s'est au fil du temps développé et consolidé. A l'heure actuelle, nonobstant certains problèmes relevés, ce réseau est en mesure de garantir aux producteurs des produits de qualité, en quantité et à temps.

A partir de 1988 et pour accompagner l'Etat dans ses efforts de relance de la production agricole afin d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire, SENCHIM s'est engagée dans des activités promotionnelles à travers un programme intégré de démonstration (PID).

Avec ce programme, il s'agissait d'amorcer le transfert des innovations techniques en vue d'augmenter l'emploi des engrais pesticides et semences de qualité. Ce type de vulgarisation était surtout destiné à encourager l'utilisation de facteurs dont l'interaction est de nature à contribuer à l'accroissement de la production et partant de là du niveau de revenu et du pouvoir d'achat global des producteurs.

La vulgarisation était l'une des principales idées de ce PID. Les champs de démonstration avec des essais comparatifs ont permis de visualiser les effets des facteurs de production et d'extérioriser l'interaction des composantes des différents paquets proposés.

*Ce programme s'est déroulé en deux étapes :

- La première étape(1988 à 1990) à consisté en la mise en place de parcelles, de champs de démonstration;
- Durant la deuxième phase (1990/1994), l'expérience a été généralisée avec la vente d'intrants à crédit. Les superficies concernées sont passées de 4000 hectares en 1993 à 25 000 hectares en 1995.

Les résultats enregistrés par ce programme ont été très appréciables. Cependant, l'objectif d'intensifier prés de 150 000 ha de terres n'a pu être atteint. Le recouvrement des crédits consentis n'a pas été facile en raison des moratoires et des annulations de dettes. Beaucoup de producteurs se sont réfugiés derrière la clémence de l'Etat en raison du contexte politique de l'époque. Le résultat : SENCHIM s'est retrouvée avec de forts taux d'impayés et sans possibilité de recours contre l'Etat commanditaire du programme. C'est ainsi que SENCHIM a été contrainte à abandonner l'expérience dés la fin de la campagne 1994/95.

IV/<u>Une nouvelle approche fondée sur des relations de partenariat : les tests conjoints SAED/SENCHIM.</u>

Ces tests ont été menés sur la base d'un protocole d'accord signé entre la SAED et la SENCHIM.

Ces tests avaient pour objectif de montrer qu'il n'y a pas de fatalité à des rendements dérisoires dés lors que certaines conditions sont réunies :

- Tune bonne maîtrise de l'eau (pluies utiles et irrigation);
- L'absence de catastrophe naturelle (péril acridien) ;
- [©] Une bonne fertilisation.

1°/La méthodologie

Elle repose sur une identification des acteurs à partir de critères définis.

a/la sélection des producteurs démonstrateurs :

Elle s'est faite sur la base d'un ensemble de critères ayant trait au fait que :

- Le producteur en question soit un producteur accepté dans le village ;
- Que le producteur soit intéressé à l'emploi des engrais amendements et pesticides;
- Que le producteur accepte d'appliquer les techniques agricoles améliorées ;
- Que le producteur dispose d'un équipement adéquat pour préparer le sol et traiter les cultures;
- Que le producteur dispose d'une parcelle bien aménagée, visible et irrigable.

b/ Le choix des parcelles :

A ce niveau, la considération qui a prévalu est que les parcelles en question devront être représentatives du milieu sur le plan du sol.

c/ La conduite des essais démonstration :

Elle a été définie selon une fiche technique établie à cet effet.

d/Le suivi des essais démonstration :

Il a été confié à des agents de suivi qui ont été présents à toutes les phases de l'essai/démonstration.

Leur rôle a consisté à s'assurer de l'application correcte des différents thèmes techniques proposés dont :

- La préparation du sol et des amendements ;
- Les semis ;
- Le conseil sur l'application des amendements.

2°/ Le traitement proposé :

La parcelle de chaque producteur a été divisée en six (06) sous- parcelles. Les différents paquets proposés ont servi à la fin du programme au choix des meilleurs en terme de performance technique et économique.

Paquets	Paquet 1	Paquet2	Témoin1	Paquet 3	Paquet 4	Témoin2
PG	500	1000	-	500	1000	107-1117
DAP	200	200	200	200	200	200
Urée	200	200	200	200	200	200
Carbofuran	20	20	-	20	20	20
Propanyl	10 L	10 L	10	10 L	10 L	-1500
2,4 D	1 L	1 L	1 L	1 L	1 L	1 L
KCL		-	-	100	100	100

3º/ Les résultats obtenus : (en tonnes/hectare)

Sites	Paquet 1	Paquet 2	Paquet 3	Paquet 4	Témoin 1	Témoin2
Nianga 1	8,5	9,6	7,8	8,8	7,7	8,4
Nianga 2	6,9	8,5	8,3	7,5	6,3	7
Donaye	7,4	7,1	6,6	7,4	6	6,2
Guédé 1	7,3	6,7	6,5	7,4	5.8	6,7
Guédé 2	6,7	7,9	4,74	6,7	5,9	7
moyenne	7,4	8	7,3	7,5	6,3	7

Le paquet 2 qui contient plus de phosphogypse que le paquet 1 donne un rendement moyen en paddy supérieur de 0,6 t/ha par rapport au paquet 1.Par rapport au Témoin 1 qui ne contient pas de phosphogypse, les paquets 1 & 2 enregistrent des gains de paddy de 1,1 t/ha et 1,7 t/ha.

Le paquet 4 qui contient plus de phosphogypse que le paquet 3 donne un rendement moyen en paddy supérieur au paquet3. Par rapport au témoin 2 et en prenant en compte les rendements moyens de toutes les variantes, seul le paquet 2 présente un gain d'une tonne par hectare justifiant le surplus d'intrants.

A l'issue des tests, le premier niveau de conseil a porté sur le témoin 2 avec un rendement moyen de 7 tonnes à l'hectare (pic à 8,4 t/ha). Pour le deuxième niveau de conseil, le paquet 2 avec un rendement moyen de 8 t/ha (pic à 9,6 t/ha) a été proposé.

Cette option technique a été confirmée par l'analyse économique.

A prés deux années d'application, ces tests ont fait l'objet de journées de restitution au Centre International pour la Formation aux Métiers de l'Agriculture (CIFA). A l'issue de ces journées, le paquet suivant a été recommandé :

Paquets	Paquet 1	Paquet 2	Paquet 3	Paquet 4	Témoin 1	Témoin2
PG	500	1000	500	1000	0	0
DAP	200	200	150	150	200	150
Urée	200	200	200	200	200	200

⁴ Le taux de 4,7 t/ha n'a pas été pris en compte pour le calcul de la moyenne en raison de pratiques défectueuses.

V/Conclusion et recommandations:

Le potentiel agricole du Sénégal a été sérieusement entamé par des années successives de sécheresse qui ont accentué la dégradation de la fertilité des terres. La combinaison de ces deux facteurs a largement contribué à la marginalité de l'engrais dans notre système de production agricole. En effet, les producteurs n'ont recours à l'engrais que si celui - ci leur procure un niveau de revenu supérieur à la dépense.

Pour tenter de lever ces contraintes, le Ministère de l'Agriculture avait mis sur pied un groupe de réflexion sur la relance de la consommation des engrais. Ce groupe qui s'est régulièrement réuni sous la tutelle du cabinet de M le Ministre de l'Agriculture était composé de tous les acteurs intervenant dans l'agriculture.

Ce groupe a déposé ses conclusions au mois de février 2000. Au terme de ses réflexions, le groupe a estimé que le niveau de consommation des engrais est à mettre en rapport avec le pouvoir d'achat global des producteurs.

L'une des principales recommandations du groupe, est qu'il appartient à l'Etat de voir à travers le crédit et la subvention dans quelle mesure, il peut intervenir pour soutenir la relance de la consommation des engrais.

Références Bibliographiques

- 1º/L'Agriculture Sénégalaise Face aux Politiques de Libéralisation : Aperçu Micro – Economique sur les Nouvelles Tendances du Secteur Arachidier (O. BADIANE & M. GAYE, août 1997)
- 2 °/ Etude de Développement de la Filière Arachide de Bouche au Sénégal (Ph DIMANCHE, R. SCHILLING, O. SY; CIRAD, décembre 1997).
- 3°/Etude Diagnostic et de Définition d'un Plan d'Action en Matière d'Appui à la Professionnalisation des Producteurs d'Arachide.

 (APROMA, octobre 1997)
- **4°**/Tests Conjoints SAED/ SENCHIM: Fertilisation Riz: Résultats Technico – Economiques. (A. DIALLO, A.S. N'DIAYE, I. SOCK, avril 1998)
- 5°/Rapport d'Evaluation à Mi Parcours du Programme National de Phosphatage de Fond des Sols (M. SONKO, octobre 1999)

Etude complémentaire sur Utilisation du Matériel Agricole

Par

Mouhamadou Moustapha ANE

Ingénieur Agro-économiste

SOMMAIRE

Introduction

Le cadre institutionnel

Rôle de l'Etat Les Institutions de Financement (IF) Les autres acteurs

La filière artisanale

Les acteurs

Les artisans Les paysans Les regroupements socioprofessionnels

Les services fournis

La fabrication La maintenance La commercialisation

La filière industrielle

Les acteurs

Les ateliers de construction Les concessionnaires Les utilisateurs

Les services fournis

La commercialisation Le service après vente

Quelques expériences réussies ou prometteuses

Conclusions et Recommandations

Introduction

L'agriculture sénégalaise comme celle des pays en voie de développement occupe l'essentiel de la population active (70 %). Cette situation traduit un faible niveau de mécanisation, malgré les efforts de vulgarisation de ce thème depuis la colonisation.

Avec les différents programmes exécutés jusqu'en 1970, il y a eu un effort d'équipement du monde rural notamment dans le Bassin Arachidier avec le développement de la culture de l'arachide principale préoccupation des pouvoirs publics. Ces programmes se sont traduits par l'introduction de la traction animale, du semis en lignes, etc.

Le souci d'assurer aux producteurs l'accès aux semences, à l'engrais et au matériel de culture attelée est à l'origine du Programme Agricole (PA). Il reposait sur un système de crédit à travers les coopératives. Les dettes étaient en principe plafonnées à 25 % de la valeur des arachides commercialisées durant la campagne précédente. Les équipements avaient une quote-part de 18 % contre 7 % pour les vivres de soudure. L'intermédiation entre les organismes financiers et les producteurs était assurée par l'encadrement des coopératives dévolues à l'office de commercialisation. La création de l'Office de Commercialisation et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) au 30 juin 1966 répondait à un souci de rationaliser l'intervention de l'Etat en regroupant les fonctions d'encadrement des coopératives, d'approvisionnement des producteurs et de commercialisation des récoltes.

Les années 70 ont été marquées par une nouvelle version de l'approche intégrée consistant à éviter le saupoudrage des efforts qui s'est avéré inopérant. L'Etat privilégie les actions intensives sous forme de projets ciblant des entités géographiques déterminées. Une telle politique a été institutionnalisée à travers les Sociétés Régionales de Développement Rural (SDR) même si la plupart d'entre elles consacrent le gros de leurs efforts sur une filière donnée. Celle de l'arachide a été largement dominante avec 60 % du PIB agricole et plus de 70 % des recettes d'exportation au cours des années 60.

Cependant, depuis le désengagement de l'Etat, avec les différents programmes d'ajustement structurel, les paysans se sont confrontés à des problèmes de renouvellement du matériel agricole acquis depuis plusieurs années. Ainsi, on assiste à un phénomène de sous équipements assez avancés.

Face à cette situation, des initiatives sont nées pour pallier le déficit dans la prise en charge des Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole (SAFPA), notamment les services liés à l'approvisionnement en matériel agricole. Ces initiatives se développent au niveau des différents acteurs à savoir les paysans, les artisans, les Institutions Financières (IF) et même l'Etat avec la mise sur pieds, par la coopération bilatérale, de programmes d'appui à la mécanisation de l'agriculture.

La filière matériel agricole bien qu'ayant suscité un intérêt réel pour les différents acteurs qui la composent, n'a pas fait l'objet de véritables études. Les quelques études enregistrées sont souvent sectorielles.

Dans cette étude, il s'agit de caractériser le secteur par l'inventaire des acteurs de cette filière, l'analyse des différentes stratégies développées et l'énoncé d'un ensemble de propositions pour améliorer les services liés à l'approvisionnement en matériel agricole.

I. Le cadre institutionnel

1. 1 le rôle de l'Etat

Après les journées du « Machinisme Agricole » organisées en 1958 au Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA) de Bambey, le problème de l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production fut repensé (MONNIER, 1983). C'est ainsi que le Programme Agricole fut mis sur pied. Ce programme s'appuyait sur un système de crédit coopératif par le canal de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS), de l'Office Nationale de Coopération et d'Aide au Développement (ONCAD) et sur les structures d'encadrement technique, telles que la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA) pour le Bassin Arachidier, la Société de Mise en Valeur de la Casamance (SOMIVAC) pour la région sud, la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) pour le Sénégal Oriental.

Les institutions de Crédit Agricole mises en place avec le concours de l'Etat mettaient annuellement à la disposition des producteurs 1,5 à 2 milliards de F CFA sous forme d'équipements et d'intrants. Bien que le programme agricole ait été un instrument très important pour accroître la production au Sénégal, il faut arrêter en 1980, après 22 années de fonctionnement, suite à un endettement du monde paysan estimé à quelques 30 milliards de FCFA.

Cette politique a permis aux producteurs du Bassin Arachidier de passer de 20 à 90 % d'exploitations équipées d'attelages. Bien que datant de plusieurs années, l'état du matériel est diversement apprécié. Ce qu'il convient de dire c'est qu'avec l'émergence des forgerons prestataires de services en matière d'entretien et de réparation, l'essentiel du matériel est fonctionnel.

1.2 Les institutions de financement

A part quelques achats sur fonds propres, le financement est réalisé par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) en majorité, le projet FED/PME, le Fonds de Promotion Economique (FPE) et le FCCAA.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a été mise en place pour faciliter l'accès au crédit des producteurs agricoles. Ainsi, elle travaille avec les sociétés privées et les structures de développement rural dans le cadre de l'approvisionnement en intrants et matériel agricole.

Les problèmes liés au Crédit Moyen Terme (CMT) sont :

- ✓ Inexistence de crédit pour financer les aménagements,
- ✓ Plafonnement du crédit à 20 millions pour les pouvoirs du DG et
- ✓ Recours au comité de Direction ou au Conseil d'Administration pour les crédits supérieurs respectivement à 20 et 30 millions.

Le projet FED/FPE, installé dans la vallée, a son crédit qui porte sur l'équipement agricole et accessoirement sur le financement de fonds de roulement. Avec à son actif le financement de mini-rizeries dans le delta, le projet en raison de ses conditions de prêt plus simples et plus accessibles met ainsi une ligne de crédit providentielle à la disposition de nombreux exploitants confrontés à des difficultés pour remplir les conditions de la CNCAS.

D'un montant initial de 29 milliards, le FPE est mis en place pour la promotion des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PME PMI). Il a participé et permis à beaucoup d'agriculteurs privés de s'équiper en matériel agricole. La BICIS constituait l'institut financier de relais.

Surtout destiné à l'installation d'usines de transformation, le FCCAA a la CNCAS comme passerelle entre les agriculteurs et les bailleurs. Il faut signaler qu'une partie de ce fonds a transité par un concessionnaire Equip plus, pour la vente.

Ces deux fonds se sont le plus intéressés à l'aide à l'acquisition d'unités de transformation (rizeries et décortiqueuses) ceci a entrainé une forte implantation de Equip plus dans le delta en ce qui concerne le matériel de transformation et de post-récolte.

Le Projet de Modernisation et d'Intensification de l'Agriculture a une action orientée vers le financement du matériel agricole et le crédit d'une manière générale. L'obligation de passer par une institution financière est un préalable fondamental pour l'accès au crédit.

Soucieux du rôle de l'équipement dans le processus d'intensification agricole, le PMIA accorde la priorité au renouvellement du parc de matériel agricole surtout dans le delta et dans la moyenne vallée.

1.3 Les autres acteurs

La majeur partie du matériel est acquis sur fonds propres, particulièrement pour les néoruraux (deflatés de sociétés d'état) et investisseurs urbains (profession libérale, marabouts, commerçants, etc...).

Les projets, ONG et Dons ont été beaucoup utilisés et ont fortement contribué dans l'équipement agricole du monde rural. Avec le désengagement de l'Etat et face au ralentissement de l'acquisition de matériel, les paysans ont fait appel à ces moyens même si cette forme d'équipement pose de sérieux problèmes de maintenance.

Les mutuelles de crédit se développent de plus en plus et peuvent être un remède efficace pour le financement de la filière notamment dans sa composante artisanale. En effet, leur facilité d'accès, leur capacité à satisfaire des demandes d'un montant faible en font un recours privilégié des acteurs du secteur informel.

Il faut remarquer que les artisans forgerons et les paysans qui ont un besoin de financement faible pour le matériel agricole font très rarement recours à ce type de financement. Dès lors, il convient d'explorer ce secteur.

II. LA FILIERE ARTISANALE

La filière artisanale concerne l'ensemble des services fournis par des agents du secteur informel. Elle décrit surtout les relations entre les artisans forgerons et les différents utilisateurs du matériel agricole (les paysans et les regroupements de producteurs).

2. 1 Les acteurs

2. 1. 1 Les artisans-forgerons

Les forgerons ont comme activités principales la forge et la menuiserie métallique. La plupart d'entre eux exercent une activité secondaire (commerce, agriculture...). Ils peuvent être classés en trois groupes selon leur niveau de compétence et leur mode d'intervention :

- Les artisans-forgerons disposant d'électricité et des équipements performants leur permettant d'effectuer toutes les opérations de fabrication et de réparations. Ils sont pour la plupart localisés dans des centres urbains ;
- Les artisans-forgerons (itinérants) possédant des groupes avec des matériels de soudure qui sont parfois installés sur charrettes pour suivre les marchés hebdomadaires. Ils élisent généralement domicile dans des localités moins importantes que ceux du premier groupe;
- Les forgerons dits traditionnels ou villageois qui ont une intervention limitée sur le matériel agricole et dont les activités principales sont la fabrication et la réparation d'outils manuels classiques et de pièces d'usure. Ils se caractérisent par leur faible niveau d'équipement et que le manque d'électricité constitue pour eux une contrainte très importante à considérer.

2. 1. 2 Les paysans

Ce sont les principaux utilisateurs des services fournis par des artisans-forgerons. Ils sont concentrés dans le bassin arachidier avec en leur possession un important parc de matériel agricole d'attelage nécessitant un entretien régulier. Ailleurs, comme dans la vallée du nord, leur matériel est de plus en plus motorisé et concerne davantage l'équipement de transformation et le post-récolte.

Selon le mode d'usage, le statut du matériel se présente en quatre modalités à savoir, la propriété, la co-propriété, la location et l'emprunt. Le matériel ayant un statut de propriété l'emporte nettement, la médiane de la série des proportions étant de 62 % alors que pour la co-propriété, la location et l'emprunt, les médianes sont respectivement de 16,5 %, 4, % et 4,5 % (Recensement National de l'Agriculture, 1998).

Le fonctionnement du matériel agricole, malgré l'inexistence de renouvellement depuis l'arrêt du programme agricole, est essentiellement dû à l'activité des artisans locaux qui ont, bien entendu, mis en œuvre leurs compétences traditionnelles. Cependant, ils ont également eu à bénéficier, au cours des deux dernières décennies, de formations appropriées par le biais des sociétés de développement rural ainsi que des ONG.

2. 1. 3 Les regroupements socioprofessionnels

Quelques artisans développement des relations avec un certain nombre de partenaires au développement, surtout dans le cadre de l'approvisionnement et de la vente. Les forgerons entretiennent entre eux aussi des relations de travail, tandis que la majorité travaille de manière plus rapprochée avec des commerçants. Certains ont maintenu le contact avec la chambre des métiers. Les ONG sont présentes, mais pas de manière active. Leur niveau de technicité, la précarité de leurs équipements et leur capacité financière ont été les facteurs qui ont motivé la mise en œuvre de ces diverses relations.

Dans leur grande majorité, les forgerons ne s'inscrivent pas au niveau des chambres de métier régionales, car ils ne tirent presque pas d'avantages en étant inscrits (pas de suivi des membres). Ils ne font pas souvent partie d'associations ou d'organisations socioprofessionnelles. Le manque d'organisation ne permet pas à cette classe socioprofessionnelle de bénéficier d'appui technique et financière efficace de la part des partenaires au développement.

Entre artisans, les raisons des relations reposent sur le prêt de matériels, de matières d'œuvres et la réalisation de certains types de travaux. Il y a le côté opportuniste de quelques forgerons qui ciblent la recherche de financement, le quota en cas d'avis d'appel d'offre, les commandes et les approvisionnements. Ces facteurs deviennent progressivement les principaux déterminants dans l'établissement de relations avec les ONG et les politiques.

Concernant les paysans, les types de regroupement sont liés à l'utilisation du matériel, la recherche de financement et la commercialisation des produits de leurs récoltes. Ainsi, on rencontre les Groupes d'Utilisation du Matériel Agricole dans la zone de la SODEFITEX.

Le GIE est la forme de regroupement la plus fréquente des producteurs (paysans). Elle permet une collaboration plus facile avec les ONG, les structures de financement et même les structures de développement. A travers ces GIE, les paysans accèdent plus facilement à un matériel d'usage collectif (motopompe, tracteur, matériel de jardinage, moulin, décortiqueuse, etc.), un crédit d'investissement et de campagne, une formation, etc.

2. 2 Les services fournis

2. 2. 1 La fabrication

Il faut remarquer que toutes les pièces et les matériels complets peuvent être fabriqués par les forgerons de manière précise à l'exception des semoirs complets. Mais à défaut d'être entièrement forgés, ils font l'objet d'un travail de restauration pour être ensuite réintroduits dans le circuit pour alimenter le marché des machines d'occasion remises en état. Cependant, certains forgerons s'estiment être capables de les réaliser.

La grande nouveauté est la fabrication de la Petite Houe Sine. Ce matériel, très sollicité, est une unité légère en forme réduite de la houe Sine dont la taille est comprise entre cette dernière et la houe Occidentale.

2. 2. 2 La maintenance

Un nombre assez faible de forgerons organisent leurs activités de manière saisonnière. Pour ceux là, les activités de forge sont complémentées par l'agriculture, le commerce ou l'embouche.

Dans le cas où la forge est saisonnière, les artisans limitent généralement les activités au montage et à la réparation qui sont en général des opérations menées en hivernage ou imposées par une demande pressante.

L'itinérance est assez courante chez un certain nombre de forgerons. Ils fréquentent différents marchés hebdomadaires au rythme de quatre jours par semaine sur une grande distance allant jusqu'à 400 km (Adam, 2001).

Il faut signaler la fréquentation d'un grand marché annuel important, celui de Medina Gounas dans la région de Kolda, qui représente un haut lieu d'échange en innovation en matière de fabrication. On distingue les commerçants forgerons et les forgerons mobiles de façon permanente avec l'équipement de soudure installé sur charrette.

La plupart des matériels jugés en bon état par la DISA (recensement national de l'agriculture, 97/98) sont seulement utilisés, mais présentement des défaillances techniques non négligeables (cloison/éjecteur à remplacer, le fonctionnement du distributeur et l'éjection des graines sont mal réalisés sur ces semoirs qui effectuent un semis approximatif, etc...).

2.2.3 La commercialisation

• La vente de matériel et de pièces détachées

Elle est étroitement liée à la maintenance du matériel agricole et est essentiellement assurée par les artisans forgerons. Les pièces fabriquées ou acquises (au près d'autres forgerons) sont vendues aux clients à la réparation.

Cette activité se développe avec la généralisation des louma, véritables lieux d'échanges commerciaux et technologiques. Elle y est assurée par les commerçants de louma qui appartiennent à deux catégories :

- Ceux qui fabriquent au moins en partie les pièces qu'ils vendent ;
- Ceux qui ne font que de la revente de pièces achetées en gros à des forgerons.

Bien que la diffusion du matériel ait eu lieu par le biais des coopératives, on a bien dans ce cas un exemple d'appropriation individuelle de la mécanisation par les paysans ; Ceci est rendu possible avec des montants moyens d'investissements de 100 000 F CFA. De plus, l'existence d'un marché de l'occasion, l'importance des prêts, les dons..., ont favorisé la circulation des matériels entre les carrés et ont permis l'initiation de nombreux paysans à la traction animale.

Au niveau des coûts d'acquisition, les prix à la vente pratiqués par les artisans défient toute concurrence, comparativement à ceux pratiqués par l'industrie, comme on peut le contacter à la lecture du tableau qui suit :

Comparaison des prix de vente des matériels courants :

Type de machine	Artisanale	Industrielle (SISMAR HT/HD)
Houe Sine	17 000 F CFA	63 300 F CFA
Houe occidentale	10 000 F CFA	43 270 F CFA
Arara + 3 dents	16 000 F CFA	67 960 F CFA
Semoir	20 000 F CFA	133 200 F CFA

Source : Bocoum et Fall, 2000

Les privés, des commerçants pour la plupart, ont largement contribué à l'essor et au développement de points d'échanges, sous forme de réseaux de marches ruraux et hebdomadaires (louma).

La disponibilité de la presque totalité des pièces détachées permet de réaliser pratiquement tous les remplacements. Les pièces proposées sont toutes de fabrication artisanale (socs, rasettes, lames, étriers, disques, pignons) et elles sont vendues 2 à 3 fois moins chères que les modèles d'origines (de plus en plus difficiles à trouver).

• La location de matériels agricoles

La location de matériel agricole est devenue aujourd'hui une activité à part entière pour une bonne partie des forgerons, mais aussi pour certains commerçants. Les forgerons comme les commerçants récupèrent de vieux matériels pour les retaper et les mettre en vente ou en location. C'est pratiquement le cas du semoir.

Les tarifs varient entre 10 000 et 15 000 F CFA/campagne pour les semoirs, houes et souleveuses ; et autour de 40 000 F CFA/6 mois pour les charettes.

III. LA FILIERE INDUSTRIELLE

La mécanisation de l'agriculture a d'abord consisté à développer la culture attelée. Face à l'exploitation de superficies de plus en plus grandes avec le développement de la culture irriguée et l'aménagement de grands périmètres rizicoles, la traction animale a vite connu des limites dans certaines zones. Dès lors, on a fait recours à des engins de divers types et de puissance variable.

3.1 Les acteurs

La filière industrielle a connu une période faste avec la production de matériel de culture attelée pour le programme agricole. Avec le désengagement de l'état, la demande en matériel non motorisé a considérablement baissé au profit du matériel motorisé.

3. 1. 2 Les ateliers de construction

En matière de construction, à part les artisans locaux pour les matériels simples (houe, souleveuses, etc...), il existe deux unités industrielles : la SISMAR (ex-SISCOMA) et URPATA-Sahel.

La SISMAR reste toujours le principal fournisseur de matériel de culture attelée avec les capacités de fabrication annuelles suivantes : Charrues 20 000 unités, Super Eco 30 000 unités, houe occidentale 18 000 unités, houes sine 30 000 unités, multiculteur ARARA 15 000 unités, Polyculteur-charettes 500 unités (Fall, 1981).

Depuis l'arrêt du programme agricole son marché s'est considérablement rétréci au niveau national, se limitant à la fourniture de charrettes, de matériel post-récolte, de citernes à eau, de bacs à ordures et de mobilier scolaire. L'essentiel de la production de matériel agricole est destiné au marché sous-régional (Guinée, Mali, etc.).

URPATA-Sahel a une capacité de fabrication inférieure à celle de la SISMAR. Ses activités consistent aussi à récupérer le vieux matériel de la SISMAR (programme agricole) pour le retaper et même le modifier et le remettre sur le marché. Il joue aussi son rôle de concessionnaire en distribuant des motopompes.

3.1.2 Les concessionnaires

les fournisseurs locaux ont au même titre que la CNAS et le projet FED participé au financement du crédit équipement envers leurs clients. Le crédit, sans intérêt, est d'une durée d'un an ? l'apport personnel est de 50 %.

Matforce fournit des tracteurs, des moissonneuses batteuses, des mini-rizeries, etc. Les difficultés dans le recouvrement du crédit ont fait que le concessionnaire n'a pas poursuivi à entretenir ce type de rapports avec les clients.

Equip-Plus a le plus développé ce type de crédit. Toutefois les mêmes difficultés dans le recouvrement ont entraîné un ralentissement de ce type de crédit.

3.1.3 les utilisateurs

• Les Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E)

Pour les producteurs l'avènement des GIE leur facilite l'accès à la terre, en leur donnant les moyens de la mettre en valeur par l'accès au crédit CNCAS, sans versement de parts sociales. Certaines coopératives ont trouvé là le moyen d'échapper au blocage des sections villageoises de coopératives (SVC) endettées.

Les GIE permettent de constituer un groupe sur la base de la confiance de la coopérative et sans avoir à souscrire à des règles complexes. On comprend dès lors l'engouement des producteurs pour cette forme de regroupement. Ils se sont d'abord développés dans le delta.

Ce développement des GIE est fortement encouragé par l'Etat dans le cadre de sa politique de désengagement et de réduction des dépenses publiques.

• Les sections villageoises :

Elles regroupent selon le cas, les habitants d'une unité socio-économique de type village ou quartier ou des producteurs d'un aménagement ou d'une partie d'un aménagement. L'appropriation et la gestion du matériel sont en théorie collectives.

· Les Unions

Elles regroupent les GIE, SV, les organisations paysannes etc...Elles ont été créées en 1989-90 dans le cadre du désengagement de la SAED et du transfert de la gestion de l'aménagement aux paysans. Avant le désengagement, la SAED s'occupait de la gestion de l'eau, des intrants et de l'entretien du périmètre. Les paysans payaient une redevance hydraulique fixée à chaque campagne selon la spéculation mise en culture.

Les particuliers

Il s'agit d'exploitants agricoles privés qui se sont multipliés avec le développement de l'agrobusiness suite aux enjeux exprimés de la culture irriguée dans les vallées et la Zone des Niayes. Ce sont surtout des marabouts, des agents de l'état et secondairement des agriculteurs exclusifs.

3.2 Les services fournis

3.2.1 La commercialisation

Le financement de l'agriculture est assuré d'une part, à travers le système de crédit de la CNCAS et d'autre part, par l'appui financier apporté par un certain nombre de structures prestataires de services (CMS, ACEP, AGEP, etc...) évoluant aussi bien en milieu urbain que rural. C'est ainsi que, pour la campagne 1997/98, les producteurs du monde rural ont pu bénéficier d'une ligne de crédit d'un montant total de 19,5 milliards de F CFA sur une demande globale de financement de 30,5 milliards de F CFA, soit 64 %. La CNCAS, bailleur de fonds officiel des paysans, a contribué pour un montant de 10 595 697 263 F CFA soit 54 % du montant total.

Le matériel agricole a absorbé 10 % de ce financement de la CNCAS soit un montant de 1 017 415 205 F CFA, sur une demande estimée à environ 2 milliards (Havard, 1996; DISA, 1998). Entre 1995 et 1998, la CNCAS a multiplié par un coefficient de 12 environ le montant des prêts « matériels agricoles » accordés aux paysans. Ceci a été possible grâce en partie à la Politique de Relance de l'Agriculture initiée en 1997.

En effet, la politique de Relance de l'Agriculture est essentiellement caractérisée par une amélioration de l'accès du monde rural au crédit CNCAS, marquée par une baisse de l'apport personnel qui passe de 20 % à 10 % et du taux d'intérêt annuel de 15 % à 7.5 %, et l'allongement de la période de remboursement du matériel agricole qui passe de 3 ans à 5 ans.

En l'absence de structures professionnelles ou de développement, deux handicaps font obstacle à la distribution directe des matériels agricoles aux paysans : le manque de garantis d'un paysan isolé et le peu d'intérêt des organisations bancaires à gérer des dossiers de montants faibles.

Les conditions de prêt à la CNCAS (principale institution de financement) sont devenues plus difficiles et très sélectives; ce qui a réduit considérablement l'accès au crédit équipement. Le circuit des demandes de financement dure 7 mois, car il nécessite la détermination des besoins au niveau des différentes coopératives, ensuite l'analyse de la situation financière des demandeurs.

Pour contracter un prêt d'équipement, caractérisé par l'importance des investissements liés à son adoption, il faut s'assurer d'un bon rendement au champ et un bon prix sur le marché pour s'en sortir. Dans le cadre du PASA, l'état a permis une bonification des taux d'intérêt de la CNCAS qui ont été ramenés de 12,5 à 7,5 et la durée de prêt sur le matériel est passé de 3 à 5 ans.

La plupart des crédits accordés par les bailleurs internationaux pour les projets ont souvent été des aides sans aucune contrainte de remboursement entre le bailleur de fonds et le gouvernement du Sénégal. On assiste dès lors, à un risque élevé de non-remboursement des crédits accordés.

Les achats ont porté davantage sur des machines neuves. Les acquisitions d'occasion, faibles, se limitent à quelques unités en plus des réformes des sociétés de développement telle que la SAED.

Des sociétés comme SAUDEQUIP pour la marque John Deere, Delta 2000 pour le matériel de rizerie importent directement leurs équipements de l'étranger. Ainsi, elles garantissent le service après vente.

Le choix des paysans, évaluant leur prise de risque face à un nouvel achat, se fait sur des critères propres variant en fonction de leurs objectifs mais aussi de leurs connaissances. Par manque d'informations et de références techniques, ces choix ne sont pas toujours les plus opportuns. Quel que soit le choix opéré, il se pose très souvent le problème de la maintenance.

3.2.2 Le service après vente

La maintenance

La maintenance du matériel motorisé requiert une certaine connaissance des machines et de leur utilisation.

Le problème de maintenance du matériel agricole reste le principal facteur limitant pour le développement de la mécanisation. La dégradation rapide des engins peut avoir comme point de départ le manque de formation des conducteurs et la mauvaise qualité des huiles et carburants utilisés.

La difficulté réside dans l'approvisionnement effectif des pièces détachées et la qualité des intervenants mécaniques. Le gestionnaire responsable de la maintenance d'un matériel qu'il le fasse en toute indépendance, ou à titre contractuel pour un groupement ou une association paysanne, doit parfaitement maîtriser ses besoins en matières consommables et en pièces de rechange.

L'absence ou l'insuffisance de formation du personnel chargé de la maintenance constitue un obstacle majeur pour une bonne conduite de celle-ci, même si des référentiels techniques et d'entretien sont disponibles.

La vente de pièces détachées

La fourniture de pièces de rechange reste actuellement une fonction où les exploitants n'ont aucune emprise durable.

Concernant l'approvisionnement en pièces de première nécessité, les quincailleries sont très actives et concurrence aujourd'hui les maisons de fournisseurs car leurs pièces sont vendues moins chères.

IV. QUELQUES EXPERIENCES REUSSIES OU PROMETTEUSES

4.1 Expérience 1 : Le Projet de Promotion Artisanale (PROM'ART).

La région de Thiès se situe dans le centre ouest du Sénégal qui est un pays sahélien dont l'agriculture est l'une des pièces maîtresses de toute la stratégie de développement. Les activités agraires intenses pratiquées dans la partie dite du « Bassin Arachidier » ont entraîné une forte dégradation du paysage naturel, accentuée par une pluviométrie très déficitaire ces dernières décennies. Ces conditions rendent très précaires le reboisement et l'agriculture, même irriguée sur ces sols dégradés (latéritiques) du Sahel; ce qui implique souvent la nécessité d'employer des technologies adaptées.

A cela s'ajoute la vétusté des appareils productifs, leur non-renouvellement, l'insuffisance de qualification professionnelle des artisans, etc. De ce fait les artisans en milieu rural n'arrivent pas à faire avancer leurs unités de production afin de satisfaire les besoins des populations.

4.1.1 Mise en place

Le PROM'ART est né du partenariat entre la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS) et les bailleurs de fonds : Communauté Européenne (50%), le Ministère des Affaires Etrangères d'Autriche (35%) et l'ONG autrichienne EWA (15%).

Ayant toujours fonctionné avec en son sein l'Atelier de Développement Technique (ADT), PROM'ART n'a plus reçu de financement de ses bailleurs traditionnels depuis 4 ans. Ainsi, elle s'est entièrement tournée vers la FONGS et depuis un an et demi elle s'est séparée de l'ADT qui fonctionne maintenant de manière autonome.

4.1.2 Résultats

Depuis sa création en 1993, le projet intervient dans le renforcement des capacités des artisans par la formation technique, l'appui à l'organisation. Dans sa deuxième phase (96-99), 579 artisans dont 76% de femmes ont été formés au cours de 45 sessions. Les forgerons ont peu participé aux activités du projet. Ainsi seulement 47 forgerons ont été formés avec 18 sessions. Les sessions ont porté sur des modules variés tels que la charrue, le broyeur à céréales, la houe sine, les silos (type FAO), le moulin à mil (entretien), les charrettes asines et équines, la gestion de la production, etc.

En plus, le projet a appuyé les artisans et artisanes entre autre dans le cadre de :

- ⇒ la création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans de Thiès (MECART). Cette structure, créée en septembre 1998, devrait faciliter l'accès au crédit des artisans. Elle compte près de 600 membres, avec une forte majorité de femmes (72%);
- ⇒ la commercialisation de leurs produits au niveau local, régional et national par l'appui à la participation à des foires, expositions artisanales, etc.
- ⇒ de plus le projet a soutenu des activités de regroupement des artisans au sein d'associations professionnelles. Ainsi des Gie pluridisciplinaires ont été formés regroupant des forgerons, des cordonniers, des teinturières, etc. Ces GIE se sont regroupés au sein du Collectif des Artisans de Notto Diobass (CANOD) qui compte plus de 1200 membres et fait partie de la Fédération Nationale des Artisans du Sénégal (FENAS).

Depuis son autonomie l'atelier de développement technique s'est spécialisé dans la production de matériel d'exploitation (charrues, charrettes, etc.), de matériel post récolte (moulins, décortiqueuses, etc.). Il assure des prestations de services dans les domaines de l'adduction d'eau, le fonçage de puits et la maçonnerie.

Il assure l'essentiel des formations aux artisans forgerons pour le compte du PROM'ART et d'autres demandeurs

4.1.3 Contraintes et perspectives

Les contraintes à la réalisation des objectifs du projet se posent à différents niveaux.

Au niveau de la cible (artisans), il s'agit de :

Inadaptation de l'espace de production (enclavement de l'atelier, absence d'abri);

- Sous équipement des ateliers ;

- Difficultés dans l'approvisionnement en matière première ;

- Manque de financement des activités de production.

Au niveau du PROM'ART la contrainte majeure est la diversité de la cible qui est constituée de la presque totalité des corps de métier de l'artisanat au Sénégal. C'est ainsi qu'un redimensionnement est entrain d'être opéré tendant à marginaliser davantage les artisans forgerons.

Concernant l'atelier, son autonomie lui exige des résultats financiers pour pouvoir pérenniser ses activités. Ceci diminue ses possibilités d'appui aux producteurs artisans notamment pour la formation. Dès lors un travail d'intermédiation est projeté pour permettre aux artisans d'accéder à des fonds destinés à la formation.

L'autre contrainte de l'atelier se situe dans la commercialisation de la production. Ce phénomène est dû certainement à l'enclavement du site mais aussi et surtout au faible pouvoir d'achat des bénéficiaires .Il est envisagé la signature d'un protocole avec la mutuelle des artisans de Notto pour permettre aux paysans d'accéder au crédit équipement.

4.2 <u>Expérience 2</u>: Le projet de développement Agricole Sénégalo-Indien (PDASI).

Le PDASI a comme objectif principal de contribuer à la modernisation de l'agriculture sénégalaise par :

- Le transfert de technologies (formation, démonstration);
- L'amélioration de la production agricole existante, la diversification des cultures et l'introduction de nouvelles spéculations ;
- Le relèvement du niveau d'équipement des exploitations agricoles des zones concernées.

Il intéresse les zones de la SAED et de la SODEFITEX c'est à dire respectivement les zones de la vallée du fleuve Sénégal et cotonnière.

4.2.1 Mise en place

Le Projet de Développement Agricole Sénégalo-Indien est un fruit de la coopération Sud-Sud. Il a fait suite à la mission indienne dans la vallée, pendant laquelle des experts indiens ont échangé avec les producteurs qui ont exprimé leurs besoins en matière d'équipement agricole.

Ces besoins sont importants à cause de la vétusté du matériel non renouvelé depuis les dernières dotations de la SAED en 1989. Ceci s'est traduit par une diminution du nombre d'engins et des superficies emblavées qui est l'une des causes de la baisse des productions. Ainsi la mission indienne a pris l'initiative de donner au gouvernement du Sénégal un lot de matériel en chaîne complète (tracteur et accessoires, GMP, décortiqueuses, batteuses, égraineuses à maïs, moissonneuses-batteuses, batteuses à riz à pédales, etc.).

4.2.2 Résultats

Depuis son démarrage le projet a distribué du matériel agricole, notamment des tracteurs à puissance intermédiaire (45 à 60 chevaux), d'utilisation simple et facile à entretenir. Ce matériel est cédé à un prix fortement subventionné (6,5 millions pour un tracteur + 5 accessoires au lieu de 10 millions chez les concessionnaires de la place).

Au début, le règlement se faisait uniquement au comptant mais à la suite le crédit a été introduit. Le crédit, sans intérêt, octroyé jusque là a été remboursé à 100%. Un apport de 15 à 50% est nécessaire avant l'enlèvement du matériel et le reste est payé en deux tranches. Une partie des fonds générés par la vente de ces équipements constituera un « fonds revolving » qui est destiné à consolider les acquis de la mécanisation agricole par l'amélioration progressive du niveau d'équipement.

Constitué par une structure légère, l'équipe du projet comporte un mécanicien et un machiniste qui assurent le service après vente. Ils offrent aux producteurs une formation sur l'utilisation du matériel, la maintenance, etc.

Ce programme a eu un impact très positif sur le développement de l'agriculture dans la vallée car il a permis d'apporter une solution ponctuelle à la crise du matériel agricole. Ceci s'est traduit par :

- une augmentation des emblavures dans certaines localités,
- une augmentation de la valeur ajoutée locale par la transformation sur place des produits,
- une diminution de la pénibilité des travaux des femmes (matériel post récolte),
- un désenclavement de certaines localités avec les remorques, etc.

4.2.3 Contraintes et Perspectives

Le matériel indien bien qu'étant d'une technologie simple, présente quelques insuffisances par rapport à ses conditions d'utilisation. Sa version électrique limite son utilisation en milieu rural. Ainsi, le projet fait recours à des forgerons de la place pour apporter quelques modifications sur les machines en vue d'améliorer leurs performances (modification d'une batteuse à maïs en batteuse multicéréale par un forgeron basé à Ross Bethio).

La zone d'intervention du projet est très vaste (de Saint Louis à Bakel) de telle sorte que les interventions assurées par les agents du projet, peu nombreux, sont difficiles. Dès lors il s'avère nécessaire de former des spécialistes dans chaque localité et de les équiper. Cette formation pourrait être faite dans le cadre de partenariats avec d'autres structures pour mettre à la disposition des OP des techniciens relais capables d'intervenir efficacement à temps voulu.

Au niveau de la maintenance, l'absence de fournisseurs de pièces de rechange au niveau local constitue un handicap majeur. Le seul intervenant dans le domaine est la SICAS dont la présence est encore timide.

Les conditions exceptionnelles d'accès au matériel fixées par le projet sont difficiles à généraliser pour la pérennité de cette activité. Les écarts très élevés avec les prix pratiqués par les concessionnaires de la place son essentiellement dus à des taxes élevées sur l'importation. Aussi le crédit équipement doit être repensé puis généralisé pour mieux faciliter l'accès à ce service essentiel pour le développement de la production agricole.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la suspension du programme agricole en 1980, les exploitations agricoles sont de moins en moins équipées. Les dernières unités de matériel placées sous le PA ont dépassé l'age de la réforme préconisé par les techniciens.

Si l'artisanat joue un rôle capital dans la maintenance, son intervention ne peut pas indéfiniment tenir le parc en état de fonctionner. La décapitalisation se poursuit à un rythme inquiétant sans compter les besoins nouveaux qui s'ajoutent à ceux de renouvellement.

Concernant le circuit industriel, malgré les mesures encourageantes prises par l'état dans le cadre du programme de relance, à savoir la diminution de l'apport personnel qui est passé de 20 à 10% et du taux d'intérêt de 12,5 à 7,5%, beaucoup reste à faire. Le véritable problème du crédit d'équipements agricoles demeure son coût élevé et surtout sa durée de remboursement relativement faible.

Quelques initiatives ont été prises par les différents acteurs pour palier ces insuffisances. Nous pouvons citer à ce titre : l'appui à l'organisation des artisans dans la région de Thiès du projet PROM'ART/ADT, la fourniture de matériel motorisé aux producteurs des zones nord et sudest par le PDASI et la location de matériel agricole par des opérateurs privés (forgerons, producteurs, commerçants, etc.).

Pour améliorer la fourniture de SAFPA, notamment l'utilisation de matériel agricole, une attention particulière devra être apportée aux points suivants :

- le renforcement des capacités des artisans forgerons par l'appui à l'organisation et la formation ;
- l'accès au crédit équipement, aussi bien pour les producteurs que pour les artisans forgerons, par le renforcement des mutuelles de crédit spécialisées ;
- l'amélioration des conditions d'importation du matériel agricole et de la matière d'œuvre, pour la production locale, par la détaxation ;
- l'appui à l'équipement des ateliers de forge et à l'approvisionnement en matière première des forgerons ;
- la mise en synergie des actions des différentes structures intervenant pour l'amélioration de l'accès à l'équipement agricole ; etc.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Adam D., 2001: La filière artisanale de l'agroéquipement: caractérisation et stratégies des acteurs en milieu rural face au désengagement de l'Etat, cas du bassin arachidier au Sénégal. Mémoire ENSA.
- 2. Fall A., 2000 : Traction animale au Sénégal et dans le Bassin Arachidier (présenté lors du séminaire de Garoua, Cameroun, du 7 au 11 février 2000.
- 3. Gaye M., 2000: Politiques Nationales affectant l'investissement chez les petits exploitants, document de travail, Dryland Research 2000.
- 4. Havard M., 1990 : Le parc de matériel de culture attelée et les possibilités de sa maintenance dans le département de Fatick, Cahier d'information n° 5, vol 4, ISRA.
- **5. Mbengue A., 2000**: Motorisation dans le delta du fleuve Sénégal: niveau de présence des concessionnaires dans la dynamique de la maintenance des matériels agricoles, cas de MATFORCE. Mémoire, ENSA.
- **6.** Moïse M. M., 2001 : Etude du comportement des tracteurs de puissance intermédiaire dans la vallée du fleuve Sénégal : cas du matériel d'origine indienne, Mémoire, ENCR.

Etude complémentaire sur les services financiers

DOCUMENT Revu et Corrigé

Par
Dr. Ndiobo DIENE
Agro-Economiste

Sommaire

Sommaire	63
Introduction	64
I Contexte du développement agricole	64
Il Diagnostic rapide de la politique de financement rural au Sénégal	65
III Systèmes Financiers Décentralisés au Sénégal	68
A Importance et Rôle des SFD pour le financement de l'Agriculture	69
B Analyse des tendances constatées	70
C Les défis à relever	72
D Les enjeux actuels : Orientations à prendre et Options à clarifier	73
Conclusion.	75

Introduction

L'intermédiation financière formelle au Sénégal à destination du monde rural au Sénégal se caractérise, à l'image de celle de nombreux pays en développement, par des performances variées et contrastées. Elle est animée depuis 1984, par un organisme public dominant – la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Cette intermédiation financière rurale souffre, cependant, depuis quelques années, du contexte économique négatif entourant les activités de financement de l'agriculture, en particulier au plan des principales filières de production (riz, arachide). Cette précarisation de l'environnement économique, couplée à la nécessité de réaliser des missions de service public (financement des campagnes agricoles), affecte en premier lieu la rentabilité de la CNCAS et incite à la réflexion quant à son rôle et à son maintien sur le long terme au bénéfice notamment des populations rurales.

Dans le même temps l'intermédiation financière rurale se caractérise par des expériences alternatives à des niveaux microéconomiques, allant du mutualisme au financement des activités de micro-entreprises, auxquelles sont associées, pour certaines les acteurs du monde rural. Les institutions ou projets qui s'inscrivent dans ce dispositif présentent quelquefois, à l'inverse de la CNCAS, des modes de gestion et de financement des activités innovants reposant sur une adaptation aux réalités du milieu, susceptibles de pouvoir constituer une base de développement dans le cadre d'actions futures.

L'émergence et le développement de ce système financier décentralisé, basé pour la plupart sur des caisses locales d'épargne et de crédit à caractère mutualiste, jouent un rôle très marqué dans l'acquisition et la répartition des crédits, notamment pour les crédits-intrants. Dans ce qui suit, cette étude va chercher à analyser de manière objective l'état de l'intermédiation financière rurale dans le contexte du développement agricole du Sénégal en examinant assez rapidement dans un premier temps la politique et le financement du secteur agricole entre autres, la place et la portée de l'action de la CNCAS dans le domaine du financement de l'agriculture depuis 1984; et, dans un second temps, l'étude se concentrera à présenter les expériences institutionnelles alternatives menées par la micro finance dans le domaine de l'épargne et du crédit rural ainsi qu'une synthèse des possibles axes de développement d'un système financier rural adapté au contexte du Sénégal.

I Contexte du développement agricole

L'agriculture sénégalaise représente moins du tiers du PIB, mais elle fait vivre plus des deux tiers de la population. De mauvais résultats agricoles comme ceux de ces dernières années ont entraîné à la fois une baisse de la consommation intérieure (car la part des revenus consacrés au non-alimentaire a diminué) ainsi qu'une baisse de l'activité industrielle et des exportations.

La contribution au PIB qui était de 18,75% sur la période 1960-1966 n'est plus que de 11% entre 1987 et 1993, alors que pour cette même période, la contribution du secteur secondaire est de 19%, celle du secteur tertiaire de 52% et celle des services non marchands de 10%. La dégradation du PIB agricole trouve son origine notamment dans la baisse des cours de produits de base sur le marché international, la réduction progressive des subventions qui ont contribué à la diminution des revenus réels en milieu rural, mais aussi les insuffisances de la politique agricole et le manque de compétitivité du secteur.

Le secteur agricole a, pendant longtemps, effectivement été marqué par une présence massive de l'Etat. Les politiques commerciales (tarifs, subventions et quotas) ont toujours constitué des instruments majeurs de politique pour orienter l'ampleur et la direction des incitations et façonner le développement économique et social du pays.

La faiblesse de la productivité du secteur, les fortes variations de production, la tendance à la baisse des cours mondiaux du coton et de l'arachide, la dégradation des revenus monétaires et l'exode rural reste l'une des principales préoccupations des autorités sénégalaises.

Pour faire face à la faible productivité des activités de production rurale, le Sénégal s'est engagé durant les années 1980 à la mise en place d'un programme de politiques et de réformes sectorielles. Les mauvais résultats obtenus à l'issue de cette politique ont poussé le gouvernement à publier une Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), qui définit les grandes orientations à moyen et long terme (croissance agricole soutenue de 4% par an ; amélioration de la sécurité alimentaire ; accroissement des revenus en milieu rural et création d'emploi), en cohérence avec la stratégie de développement macro-économique mise en œuvre dans le nouveau contexte du changement de la parité du FCFA intervenue en janvier 1994.

La qualité du cadre macro-économique et l'intensité des réformes au lendemain de la dévaluation du FCFA ont placé l'économie sénégalaise sur la voie de la croissance économique. La croissance annuelle du PIB a été de 2% en 1994, de 4,8% en 1995, de 5,8% en 1996 et tourne autour de 5,6% en année 2000. L'inflation qui s'élevait à 32% en 1994 est retombée à 8% en 1995 et à 2,8% en 1996.

Au niveau du secteur agricole, l'ajustement s'est traduit par le désengagement effectif de l'Etat, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques chargées du développement rural et agricole, la responsabilisation des producteurs et de leurs organisations avec un transfert de certaines fonctions anciennement dévolues aux organismes publics, l'élimination des subventions sur les intrants et le crédit agricole, la libéralisation des prix, des marchés et du commerce des produits agricoles. La croissance du secteur agricole demeure toutefois faible et variable. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et forêt) a enregistré un taux de croissance moyenne annuelle de 1,3% en termes réels, inférieur à la croissance démographique estimée à environ 2,7% par an durant la période 1990-1995.

Plus spécifiquement sur le crédit agricole, la principale orientation a été de consolider la politique d'adaptation du crédit agricole aux conditions d'exploitation de l'agriculture sénégalaise, par l'émission de produits diversifiés pour couvrir les besoins des producteurs en général. Ainsi seront mis en place des outils de crédit adaptés à chaque type d'opération (production, transformation, commercialisation, multiplication et distribution, aménagements, équipements et infrastructures) adossés à des fonds de garantie, de calamité et de bonification si nécessaires. L'accent est mis aussi sur l'amélioration des conditions d'accès et de développement du crédit de proximité (mutualisation du crédit et de l'épargne). Par ailleurs, la fiscalité sur les intrants et matériels agricoles a été revue à la baisse et même totalement supprimée pour l'année 1997/1998. Les taux d'intérêts sur le crédit agricole ont été rapportés de 14% à 7,5%.

Il Diagnostic rapide de la politique de financement rural au Sénégal

Le financement du secteur rural a toujours été une forte préoccupation de l'Etat du Sénégal. Et le monde rural tire en général l'essentiel de ses financements externes de trois sources

principales : le secteur bancaire, le système de financement décentralisé et les offreurs informels de capitaux. Ces ressources sont en général utilisées pour le financement d'activités de production génératrices de revenus et, dans une moindre mesure, pour le financement de la consommation, en période de soudure. En simplifiant, on peut distinguer trois grandes périodes dans l'histoire de financement du monde rural.

Un système fermé basé sur la seule culture de l'arachide

Ce système reposait donc sur un crédit de proximité (bonne connaissance par le créancier traitant de ses débiteurs) et une bonne sécurisation reposant sur des mesures de coercition très rigides. Les témoins de cette époque racontent que les mauvais payeurs pouvaient se voir infliger des corrections à la limite de la décence. Finalement le système de crédit a produit de bons résultats puisque le créancier assurait un recouvrement correct de ses dettes. Sa viabilité présentait, une limite majeure liée au manque de dynamique favorable à un processus d'accumulation par les producteurs. Cette limite étant cependant cachée par la difficulté par les producteurs de trouver des solutions de substitution.

> Une intervention directe de l'Etat au lendemain des indépendances

Les déficits importants accumulés par l'ONCAD ont conduit à sa dissolution dans les années 1980 au profit de la SONAR qui a conservé quelques mandats antérieurs de l'ONCAD. Cependant, elle avait une mission plus précise de redressement de la situation financière dans un environnement plus favorable marqué notamment par une réorganisation de l'aval de la filière arachidière. Les huiliers ont été regroupés au niveau de la SONACOS qui a créé une filiale dénommée SONAGRAINES pour prendre en charge tous les aspects liés à la sécurisation de l'approvisionnement en arachide d'huilerie.

Cette fonction a nécessité naturellement une forte implication du groupe SONACOS dans la distribution des semences et l'achat des graines après la récolte. Aussi la redoutable mission d'organiser la commercialisation était désormais prise en charge par la SONAGRAINES ce qui déchargeait d'autant la SONAR dont l'expérience n'aura duré que deux ans, le temps pour les autorités d'assurer la transition qui devait conduire à la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui constituait un arsenal de rupture.

En effet, dès 1980, le gouvernement avait entamé une série de réflexions portant sur les causes de l'échec et sur la réforme du crédit agricole. Les causes de l'échec du financement de l'agriculture avaient été alors scindées en deux rubriques :

- D'une part celles liées à l'environnement direct du crédit (politique des prix, circuits d'approvisionnement, mode d'organisation des producteurs ruraux, validité des circuits coopératifs);
- Celles liées à la conception et au fonctionnement du système de crédit (crédit en nature, confusion entre subvention, aide et crédit) d'autre part.

D'une façon générale, les principales critiques à adresser au système de crédit agricole sont :

- Un crédit insuffisamment responsabilisé mettant en œuvre de multiples opérateurs avec un risque de confusion au niveau du bénéficiaire ;
 - Un crédit trop sectoriel essentiellement fondé sur l'arachide ;

- Un crédit trop centralisé éloigné des réalités paysannes et ne tenant pas compte des spécificités régionales en matière de production ;
- Un crédit trop laxiste caractérisé par l'absence d'apports personnels, la faiblesse des garanties et l'absence de fiabilité des procédures.

Cette analyse doit être cependant rapportée ou plus ou moins nuancée depuis l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984, fondée sur la libéralisation des initiatives privées dans le domaine agricole et para-agricole, la régulation des activités de production par le marché et la limitation des activités de l'Etat exclusivement aux missions régaliennes de service public (définition des politiques, coordination et suivi des programmes et projets publics, contrôle et réglementation, évaluation des politiques et programmes publics). Pour spécifiquement le crédit la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a été créée en 1984 en vue de prendre en charge cette fonction.

La CNCAS: Objectifs, Missions

Le constat de l'inadaptation des systèmes de financement du monde rural et des déficits importants intervenus avant 1983 ont présidé à la tenue du Conseil interministériel du 26 mai 1983 pour la mise sur pied d'une nouvelle institution. Ainsi fut créée le 6 avril 1984 la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C N C A S) reposant sur une nouvelle conception du crédit fondée autour de trois principes :

- Responsabilité accrue des gestionnaires et des clients (autonomie de gestion des organes dirigeants de la banque, relations directe entre la banque et les emprunteurs);
- Couverture de toute la gamme des besoins de financement du monde rural par la prise en compte des différentes phases (production, commercialisation, transformation) des différentes filières (agriculture, élevage, pêche) avec un développement concomitant de la collecte de l'épargne rurale;
- Organisation décentralisée fondée sur une décentralisation et une sécurisation accrue du crédit.

Pour satisfaire les prévisions d'encours de prêts définies à l'origine, la CNCAS devrait disposer de fonds propres élevés tant en capital qu'en dotations. En réalité, seule la première souscription de capital de 2,3 milliards de F CFA a été assurée. La libération du capital s'est effectuée sur quatre ou cinq ans au lieu des trois ans prévus initialement. Le capital social de 23 milliards de F CFA est divisé en 230 000 actions de 10 000 F CFA.

La CNCAS a démarré ses activités en 1985 dans les régions de Dakar, Thiès et St-Louis et son réseau est composé aujourd'hui de treize agences et bureaux et deux guichets permanents implantés dans les principales zones rurales du pays, en particulier dans la zone du fleuve.

La performance de la CNCAS en termes d'activité reste incontestablement liée au milieu dans lequel elle opère et au sein duquel les contraintes sont importantes à savoir :

• La productivité globale de l'agriculture demeure faible du fait notamment du faible potentiel agricole des espaces cultivés; et qui plus est, les récoltes sont conditionnées par les aléas climatiques et l'irrigation reste encore peu développée; enfin, la taille réduite des exploitations (3 à 5 ha) ne permet pas un développement soutenu des productions (0,67 ha de terre cultivée dans le bassin arachidier) et entraîne une stagnation des terres agricoles.

- L'existence d'un environnement économique peu sécurisant pour le développement de l'agriculture du fait : (i) de la diminution de l'encadrement technique assuré aux producteurs faisant suite à la restructuration des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) dans le cadre de la mise en œuvre de la NPA, (ii) le fonctionnement timide et non optimal du relais des secteurs para-public et privé dans le domaine de la commercialisation des intrants agricoles, ainsi que les irrégularités, retards et blocages techniques des filières de commercialisation des produits agricoles, (iii) l'instabilité du système de prix des intrants et des produits agricoles d'une année sur l'autre.
- La persistance d'une confusion voulue ou non au niveau des acteurs du monde rural entre le crédit, l'aide et / ou la subvention de l'Etat. Ainsi, les 37 milliards de F CFA de crédits annuels effectués de 1966 à 1978 dans le cadre du financement du Programme Agricole (PA) n'ont été remboursés qu'à hauteur de 66%, l'Etat devant apurer les 19,5 milliards de F CFA de dettes du monde rural ainsi que les 100 milliards de F CFA de dettes de l'ONCAD en 1981. Par ailleurs, les crédits octroyés par la SAED aux producteurs de riz n'ont été remboursés qu'à hauteur de 55% de 1978 à 1982 et de 75% de 1982 à 1988.

Il faut rappeler que pour créer la CNCAS, l'Etat s'est appuyé sur ses partenaires et notamment la CNCA- France et l'Agence Française de Développement (Ex CCCE). Le capital initial a quand même subi une légère modification à partir de 19991 pour respecter les prescriptions de l'UEMOA en ce qui concerne le niveau de participation des Etats dans le capital social des banques et établissements financiers (plafond à 25%). En fait, c'est la BOAD qui a repris sous forme de fidéi commis les parts indirectes de l'Etat initialement détenues par la BNDS et l'USB. Le capital est actuellement réparti entre l'Etat (23,9%), la Société Nationale de Recouvrement (SNR) (18,52%), la BCEAO (15%), la CNCA-France (10%), la CFD (10%), la FONGS (4,8%) et l'UNCAS (4,8%) et divers autres banques primaires du Sénégal. L'organisation de la CNCAS est axée autour d'un Conseil d'administration et d'un réseau décentralisé couvrant au plan de la compétence territoriale les dix (10) régions administratives du Sénégal.

Cette dernière appréciation doit être d'ailleurs nuancée, car en tant que banque agricole, la CNCAS n'offre que 0,16 guichet par 100 000 habitants, soit 1 guichet par 1 000 villages. On note aussi, d'après plusieurs rapports d'évaluation, les lenteurs de traitement des dossiers, liées à la centralisation excessive des décisions d'octroi des crédits, qui sont peu admissibles en matière de crédits de campagne. En fait cette lenteur de traitement du crédit cache une certaine réticence à accorder le crédit demandé, pour des raisons propres à l'appréciation du risque. Au total, la CNCAS apparaît comme une institution frileuse et exagérément orientée vers la consolidation interne ; elle semble en attente d'une vocation. De toutes les façons, une politique plus engagée de démultiplication aurait dû être engagée avec les Systèmes Financiers Décentralisés – ou à défaut avec les organisations paysannes – à l'image de ce qui se fait avec succès par ailleurs.

III Systèmes Financiers Décentralisés au Sénégal

Pour pallier la faible implication du secteur bancaire classique de financement du monde agricole, les acteurs du système rural ont mis en place des stratégies favorisant l'émergence de systèmes de financement décentralisés (SFD) formels ou informels. Dans les pays membres

de la zone UEMOA, ces stratégies ont été soutenues par les autorités monétaires et financières à travers l'adoption d'une réglementation : la loi PARMEC⁵.

Au Sénégal, un premier type d'institution mutualiste a été fournie par les Sociétés Mutualistes de Prévoyance (SMP) créées dans le secteur arachide pour subvenir aux besoins des planteurs. Ces organes ont toutefois été fusionnés après 1960 dans le dispositif étatique de gestion du secteur de l'arachide mis en place au lendemain de l'indépendance au nom du « socialisme à l'africaine ».

Le phénomène des mutuelles d'épargne et de crédit, apparu au Sénégal dans les années 1980, joue aujourd'hui un rôle croissant dans l'économie du pays. Si le volume de l'épargne collectée (aujourd'hui quelque 20 milliards de FCFA pour les trois réseaux existants) reste modeste vis-à-vis du total des dépôts dans les banques commerciales (810 milliards de FCFA), les circuits de la micro finance ont un caractère original à deux égards : ils fonctionnent sur l'ensemble du territoire et touchent toutes les couches de la population (alors que la clientèle bancaire se concentre dans les grandes villes et ne concerne que les détenteurs de revenus élevés) ; ils connaissent des taux de récupération des fonds prêtés de beaucoup supérieurs à ceux enregistrés dans le système bancaire classique. Cette double caractéristique fait d'eux un instrument non seulement de politique économique mais aussi de transformation sociale.

A Importance et Rôle des SFD pour le financement de l'Agriculture

Le Système Financier Décentralisé au Sénégal (SFD), comme on l'a rapidement annoncé cidessus, a connu un développement important ces dernières années. En effet, la densité d'implantation des caisses d'épargne et de crédit est très forte à travers les régions du Sénégal. Une analyse du portefeuille des réseaux de SFD les plus importants (CMS, ACEP, PAMECAS) fournit les résultats ci-après sur leur rôle et importance dans la contribution au financement de l'agriculture.

A titre d'exemple pour l'exercice 1998, 30% de l'enveloppe globale des crédits ACEP, chiffrée à 7,699 milliards de FCFA ont été accordés au monde rural, soit environ 2,1 milliards de FCFA. Le crédit à l'agriculture représente quant à lui 43, 35% de ce montant soit 910,5 millions de FCFA, contre 56,65% pour les autres activités rurales (petit commerce, embouche, aviculture, services, etc.) soit 1,189 milliard de FCFA. L'arachide et le coton, dont les filières sont relativement bien organisées, représentent environ 70% de l'ensemble du crédit agricole, contre 20% pour le maraîchage. L'intervention du CMS en milieu rural, 1,162 milliard de FCFA, représente quant à elle, 58% de l'encours global du réseau et concerne autant de crédit non amortissable (crédit de campagne) que les autres activités rurales. Dans les 57 caisses rurales, l'épargne mobilisée s'est chiffrée à 2,3 milliards de FCFA, soit 28,9% du total des dépôts enregistrés au niveau du réseau. Cette constatation montre qu'au sein de ce réseau c'est l'urbain qui finance le rural.

L'intervention des Institutions de Financement Décentralisées (IFD) les plus actives (ACEP et CMS) dans la production agricole, en tant que tel, porte prioritairement sur les secteurs des oléagineux, maraîchage, qui bénéficient de réseaux de distribution bien établis et d'un processus technologique assez bien maîtrisé par les producteurs. Pour le riz qui ne peut se prévaloir d'un tel dispositif, seule la CNCAS a encore les moyens d'intervenir. L'essentiel de l'intervention des IFD dans le monde rural va vers les activités qui gravitent autour de

⁵ PARMEC : Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit. (pour les abréviations cf. liste des sigles et acronymes).

l'agriculture et pour lesquels le cycle de production est plus rapide et le retour sur investissement plus avéré.

Les micro unités obtiennent rarement des capitaux directement du secteur bancaire. Elles constituent l'essentiel de la clientèle des SFD. La part des SFD dans le financement total du secteur agricole est faible en comparaison du secteur bancaire. En revanche, les SFD touchent une proportion plus importante des acteurs ruraux. Le taux de pénétration est estimé à 4% des actifs du Sénégal contre 6% au Mali (plusieurs centaines de milliers). Les financements sont globalement de court terme et portent sur des montants faibles. Les activités de financement concernent pour l'essentiel la production et accessoirement la consommation pendant la période de soudure.

Selon une étude menée en 1997, sur 41 SFD recensés, 23 avaient déclaré contribuer au financement du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), les autres étant des réseaux urbains finançant les PME, les artisans et les femmes urbaines. Sur ces 23 SFD, 7 étaient des projets à volet de crédit, dont certains spécialisés en appui à l'agriculture, l'élevage ou la pêche, tous les autres étant des réseaux ou caisses d'épargne et de crédit.

Au regard des chiffres disponibles, qui ne sont bien sûrs ni précis, ni complets, ces 23 SFD auraient octroyés en 1997, 2,527 milliards de FCFA au secteur primaire, représentant environ 19% du montant total du crédit octroyés cette année là par l'ensemble des SFD. Si l'on applique cette moyenne de 19% à la contribution des SFD qui n'ont pas fourni de % précis de leurs objets de financement (7 SFD sur les 23, qui ont un portefeuille de crédit total de 1 469 millions de FCFA, x 19% = 279,11 millions de FCFA), on obtient une estimation approximative totale de la contribution des SFD à l'agriculture – élevage – pêche de l'ordre de 2,8 milliards de FCFA pour l'année 1997.

L'estimation des volumes de crédit alloués à l'agriculture n'a donc qu'une valeur indicative et ne doit en aucun cas être utilisée comme une valeur absolue et fiable. Cependant, au regard de l'analyse et du peu d'information existant sur la question, il apparaît important de présenter cette estimation pour appréhender l'importance du financement de l'agriculture par les SFD.

En fait, trois systèmes dominent à présent le marché des SFD et poursuivent leur expansion, il s'agit bien évidemment du Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), de l'Alliance pour le Crédit et l'Epargne à la Production (ACEP et le Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit au Sénégal (PAMECAS). Aucune autre formation ou réseau ne se dessine et dont l'impact puisse avoir une résonance nationale ; toutefois, les petites caisses locales méritent l'attention parce qu'elles se créent par défaut et / ou rencontrent des besoins spécifiques. Il s'agit d'offrir à ces micro caisses isolées l'appui d'une structure ouverte qui respecte leur autonomie et qui peut leur apporter les services communs dont elles ont besoin. La CNCAS pourrait jouer ce rôle si tant qu'elle parvient à résoudre rapidement les contraintes institutionnelles qui pèsent sur elles.

B Analyse des tendances constatées

Les analyses précédentes permettent de dégager plusieurs constats :

1. Le fonctionnement effectif du marché financier rural nécessite en réalité l'existence de plusieurs sources de financement complémentaires. L'essentiel du financement du monde rural continue à provenir du secteur bancaire classique. Le rôle des SFD consiste dans la réalité à compléter cette offre financière en finançant de petites unités que leur démarche de

proximité leur permet de mieux connaître, alors que les banques participent quant à elles plus au financement des intermédiaires (sociétés de collecte) et des PMA dont le volume de financement est compatible avec la recherche d'économies d'échelle.

- ❖ Dans le Bassin arachidier du Sénégal, les SFD interviennent dans le financement direct de la production à concurrence de 2 milliards de FCFA du fait de la capacité limitée de la SONACOS qui ne peut couvrir l'entièreté des besoins exprimés estimé annuellement à quelques 71 milliards (base production et / ou commercialisation). On voit que la part des SFD est nettement marginale environ 3%;
- ❖ Dans la région du fleuve Sénégal, le CMS participe au financement de la production de riz, la principale spéculation. Mais là aussi la contribution de cette SFD dans la couverture des besoins reste marginale. La CNCAS assure l'essentiel du financement et intervient à concurrence de 4,4 milliards de FCFA environ par an soit plus de quatre (04) fois la capacité totale d'intervention du CMS, toutes zones rurales confondues.
- 2. La nature des marchés et la réponse des institutions jouent un rôle important dans le succès des institutions sur ces marchés. Les institutions qui interviennent avec succès dans les zones rurales à potentiel intermédiaire (moyen) introduisent des innovations dans leur stratégie d'approche qui leur permettent de réduire leurs coûts de transaction. Ces structures préfèrent une organisation décentralisée et utilisent le bénévolat des membres du groupe comme moyen d'action. La tarification de leurs produits financiers, relativement élevée, est acceptée par les bénéficiaires du fait de la distribution de droits de propriété. En général, dans ces structures, les membres sont les bénéficiaires des produits et services financiers.
- 3. Les institutions qui ont démarré leurs activités dans les zones rurales avec des produits et des coûts des structures qui ne sont pas adaptés au marché local ont adopté une ou plusieurs stratégies parmi les suivantes pour pouvoir se pérenniser :
 - s'adapter au marché local ;
 - changer de localisation géographique en s'orientant vers des marchés à plus fort potentiel ;
 - maintenir une structure qui puisse leur permettre de continuer à bénéficier de subventions.
- 4. Au Sénégal, les structures qui ont atteint la masse critique ont développé leurs activités grâce à une intervention en zone urbaine. C'est notamment le cas de ACEP, CMS et PAMECAS. Certaines d'entre elles (ACEP, CMS)ont démarré en zone rurale ; elles y ont enregistré une croissance relativement faible d'où leur option de re-déploiement vers les zones urbaines afin d'améliorer substantiellement leur situation financière. Les autres ont carrément commencé par les zones urbaines à fort potentiel.
- 5. Les institutions avec les plus forts potentiels de se rentabiliser (ACEP, CMS, PAMECAS) continuent de déployer des stratégies d'adaptation aux marchés après avoir atteint l'équilibre financier.
- 6. En zones urbaines, malgré l'impersonnalisation plus élevée des relations sociales, les institutions de la micro finance éprouvent moins de difficultés à constituer un portefeuille leur permettant de couvrir le coût de leurs opérations financières. (PAMECAS, Femmes de Dakar)

- 7. Les produits offerts par les différents systèmes (toutes approches confondues) tendent à se standardiser. C'est en général des crédits ouverts. Pour les crédits directs, les garanties exigées s'appuient le plus souvent sur la caution solidaire et, quelques cas (ACEP, CMS) sur des sécurités réelles.
- 8. Cette standardisation des produits s'accentue avec le niveau de développement du marché et l'expérience financière des clients. A ce niveau de développement des marchés, la demande solvable excède l'offre de crédit.
- 9. Les relations directes des banques avec le marché des petits crédits restent difficiles. Les SFD obtiennent de meilleurs taux de remboursement que les banques sur les lignes de crédit du fait de la plus grande proximité avec les clients. La recherche de l'efficacité globale du système de financement passe fatalement par une plus grande implication des SFD.

C Les défis à relever

Les marchés financiers, à travers la mobilisation des ressources et leur allocation optimale entre les différentes utilisations potentielles, permettent la mise en œuvre des opportunités d'investissement dans le secteur réel. La prestation de services financiers et l'efficacité avec laquelle elle est effectuée jouent un rôle clé dans le développement économique. Les institutions de financement, pour être efficaces, doivent continuellement avoir une démarche orientée vers la demande et en tenant compte de ses caractéristiques.

Au plan global, le niveau d'implication des SFD dans le financement du monde rural est encore faible et l'existence de plusieurs barrières interdisant l'accès des plus démunis aux services et produits financiers. Pourtant, au niveau des structures, plusieurs SFD ont mis en œuvre des stratégies gagnantes qui leur ont permis d'atteindre leur cible en restant rentables et financièrement viables.

Il est alors apparu que repousser les frontières de la finance en zone rurale à faible potentiel, en élargissant l'accès des zones rurales les plus démunies aux produits et services financiers doit constituer l'une des priorités qui permettra de tendre vers la sécurité et l'autosuffisances alimentaires. Cela passe par le relèvement de deux défis majeurs pour les SFD : l'adaptation aux capacités du marché et l'innovation financière.

Ces défis devront être relevés en s'inspirant de l'expérience des SFD qui ont érigé le client, qui a des besoins spécifiques en termes de financement dans un contexte socio économique particulier, comme point de départ de leurs stratégies. Ces SFD ont déterminé l'architecture de leur institution en tenant toujours compte des évolutions de leurs marchés cibles. Elles ont introduit de façon dynamique des procédés et des produits innovants au fur et à mesure qu'elles avaient résolu l'incertitude sur les caractéristiques de leurs clients. Enfin, elles ont sien le principe selon lequel l'institution est un moyen pour fournir des services financiers en étant rentable te viable et non une fin en soi. Le tableau qui suit récapitule les stratégies que ces institutions qualifiées, par ailleurs de « success stories », ont mis en œuvre pour relever le défi de la fourniture des services financiers dans les zones rurales

Objectif	Défis	Stratégies
Mary All States	and the same that are	Adapter la structure des coûts des institutions au type de marché ;
	the response of the first	Adapter les structures de gouvernance décentralisées ou déconcentrées pour les marchés à faible potentiel;
	Adapter les institutions de financement du monde rural aux capacités du marché	Cibler les zones rurales pauvres, mais avec un niveau important d'investissement ou ayant une relation avec les marchés urbains;
Accroître les performances des marchés financiers ruraux	of all areas a second and areas for all areas and a second and areas for all areas and a second areas	Déterminer les stratégies de sécurisations des crédits en fonction de la nature des relations sociales du milieu et du niveau des revenu des usagers.
	does in all across the	Améliorer les capacités managériales des responsables locaux des SFD ;
		Assainir et améliorer l'évaluation et la gestion des coûts et des risques liées aux activités existantes et potentielles ;
	and the second of the second	Mettre à profit les techniques financières locales pour le calibrage des produits financiers ;
	2. Promouvoir l'innovation financière	Préférer la diversification des produits financiers pour réduire le risque global du portefeuille au rationnement de certaines catégories de clients ;
		Utiliser la nature des relations sociales pour combattre l'indiscipline financière ;
		Accroître la capacité de mobilisation de ressources des SFD en instaurant des relations durables avec le système bancaire classique en vue de refinancer les crédits aux acteurs ruraux

Toutefois, le niveau d'implication des SFD reste encore faible et ne permet pas un élargissement conséquent de l'accès des acteurs ruraux aux services financiers. Les causes sont à rechercher dans le niveau de risque relativement élevé des activités rurales, la faible échelle des opérations et le niveau d'éducation de acteurs. Pourtant, plusieurs SFD ont mis en place des stratégies leur permettant de s'assurer de la rentabilité et de la viabilité financière. Ces SFD ont en général une structure compatible avec le type de marché ciblé. La réussite des SFD semble donc passer par une bonne connaissance des marchés ruraux qui permet de déterminer une architecture appropriée des institutions.

D Les enjeux actuels : Orientations à prendre et Options à clarifier

Sur la base des insuffisances globales du système, les propositions d'actions suivantes sont envisagées :

Définir une charte avec tous les acteurs en associant les politiques dont les discours ont des effets pervers sur les comportements des acteurs ruraux. Il est impératif que l'Etat renonce à ses actions incohérentes et limite ses interventions à des appuis bien précis (équitables et transparents) aux acteurs privés. La consolidation des fonds de sécurisation peut constituer un bon tremplin. Il faut donner une bonne visibilité et une confiance aux acteurs. Les insuffisances dans la gestion des fonds de sécurisation (garantie, calamité et bonification) devraient être corrigées au plus vite. De plus, il est impératif de relancer le débat autour de l'adoption de textes réglementaires régissant les fonds de garantie, de bonification et de calamité.

Reconnaître la spécificité du secteur rural : dans la sphère économique il est indéniable que les exploitations familiales ont des handicaps réels, leurs activités présentent des risques spéciaux, un retard dans le processus d'accumulation est visible dans le milieu des producteurs ruraux. Il est donc nécessaire de consacrer à ce secteur et à ces acteurs la « protection institutionnelle » nécessaire. Il faut accepter une agriculture à deux vitesses dont l'une peut être assimilée à des entreprises qui doivent fonctionner comme celles des autres secteurs et une autre (constituée par les paysans) qui, elle a besoin d'aides et d'appuis.

Considérer la CNCAS comme le noyau central en la restructurant et en lui dotant des moyens nécessaires pour une correcte prise en charge de toutes les fonctions complexes d'une gestion efficace d'un système de crédit rural. Le diagnostic révèle que ses moyens actuels ne sont pas en adéquation avec l'ambition d'avoir un système performant avec un taux d'encadrement satisfaisant. En effet, ses effectifs actuels dédiés au crédit sont insuffisants. Le niveau des couvertures de ses agences est également imparfait et oblige des producteurs à faire quelquefois des distances qui rendent le taux de transaction dispendieux. Cet éloignement des producteurs prive la CNCAS d'un important potentiel de traitement de la demande solvable (que certains estiment à 50% de la valeur de son encours actuel).

Appuyer de manière plus soutenue avec des règles strictes de contrôle l'émergence de systèmes financiers décentralisés et travailler à leur consolidation et à leur articulation avec le système financier formel. En effet, la présence des SFD peut constituer une réponse au problème de proximité du crédit rural en même temps que la CNCAS pourrait représenter pour beaucoup de ceux-ci un point d'ancrage qui leur fait défaut. D'un côté, cela ouvrirait un nouveau volant de préoccupations pour la CNCAS, d'autant plus que les réseaux performants n'en ont pas directement besoin. De l'autre, le crédit CNCAS pourrait transiter avec efficacité – et à des règles à convenir- à travers des mutuelles d'épargne et de crédit, qui aimeraient disposer d'un volant d'affaires supplémentaires, à la condition que, grâce à la formation, à l'encadrement et à la responsabilisation, elles présentent assez de garanties. Ces relations peuvent se fonder sur les axes ci-après :

- L'offre de conditions favorables de rémunération des dépôts;
- Le refinancement des programmes de crédit ;
- L'appui à la formation des gestionnaires;
- ♦ La mise en place de services et produits adaptés à leurs besoins ;
- ♦ Le rôle de conseil dans l'élaboration des procédures et du contrôle de leur application ;
- L'appui matériel et de services dans le traitement de l'information.

Les expériences concluantes ou encourageantes ont été menées par la CNCAS : secteur de la pêche, PRIMOCA, PRODAM, ACEP, FSD / UCAP, PPMEH, PMIA, etc. A juste titre, l'application des principes de décentralisation pourrait faciliter ce processus et il y a bien lieu de distinguer diverses convergences :

- Au niveau public, par la mise en place d'autorités élues, prenant appui sur les agents de l'administration centrale (déconcentration des agents déjà effective), dotées d'une large (mais progressive) autonomie de gestion;
- Au niveau des secteurs professionnels, le renforcement en cours des structures intermédiaires capables de dialoguer avec la base, de coopérer avec l'administration décentralisée et de communiquer avec les faîtières ;

- Au niveau des SFD, la recherche de synergies entre caisses villageoises (qui se manifeste par la création d'Unions, lesquelles peuvent agir comme client unique, disposant de la caution solidaire des caisses);
- Une approche, particulièrement intéressante mais apparemment peu avancée, est constituée par l'hypothèse, déjà ancienne du Comité National de Coopération et de Concertation des Ruraux (CNCR), de promouvoir la création de caisses professionnelles.

Enfin, la notion de concurrence entre SFD et banques classiques n'est plus d'actualité et doit être totalement bannie ; il s'agit plutôt maintenant de rechercher une complémentarité entre les différents systèmes tant il est vrai que leurs capacités distinctives se complètent, ce qui est naturellement et mutuellement plus avantageux.

Conclusion

La micro finance peut améliorer sa contribution à l'agriculture, moyennant un travail en profondeur et de long terme sur la consolidation des deux secteurs, l'adaptation des services et des produits, la sécurisation du crédit par des innovations techniques et institutionnelles, le renforcement des liens de connaissance et de confiance. Toutefois, il paraît évident que le chemin à parcourir pour répondre pleinement à l'ampleur et à la diversité des besoins de l'agriculture, reste long et difficile. Et qui plus est, toute l'analyse qui précède repose sur l'hypothèse que l'agriculture peut payer le coût des services de la micro finance. Ce coût est souvent particulièrement élevé en Afrique de l'Ouest de façon générale du fait de la conjugaison des coûts de transaction, de risque et des coûts de ressources élevés. La micro finance offre des perspectives pour l'agriculture mais des questions clé restent posées :

Les activités agricoles familiales peuvent-elles dégager des performance économiques compatibles avec ce coût ?

L'agriculture familiale peut-elle se moderniser sur la base de sa seule capacité d'accumulation?

Les organisations paysannes rappellent souvent que les agricultures du Nord sesont modernisées grâce à d'importants transferts publics. La modernisation des agricultures du Sud peut-elle être possible en faisant l'économie de ces transferts ?

Dans quelle mesure les Etats doivent-ils prendre en charge le financement du développement et de l'innovation ? et si oui avec quelles ressources ?

Si l'environnement actuel des institutions financières décentralisées appelle une nouvelle orientation de leur part, quelles sont, en termes d'alternatives, les stratégies mises en œuvre par les couches défavorisées pour faire face à leur sort ?

Les institutions de la micro finance à force de vouloir rechercher vaille que vaille la viabilité financière ne risquent-elles pas à long terme de trahir leur vocation première pour n'être qu'une formule « adoucie » de la banque classique ? Autant d'interrogations qui suscitent le doute et méritent des études plus approfondies.

ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LA FORMATION DES PRODUCTEURS

Présenté par :

Babacar NDAO Expert en Formation

PLAN DE L'ETUDE

INTRODUCTION ET QUELQUES DÉFINITIONS

I PREMIERE PARTIE : LES PRODUCTEURS DANS LA SOCIÉTÉ RURALE SÉNÉGALAISE

- 1.1 Caractéristiques socio-économiques de la société rurale sénégalaise
- 1.2 Accès aux services de base
- 1.3 Politiques de développement rural et agricole
- 1.4 Évolution générale des Organisations de producteurs (OP)

II SECONDE PARTIE : LA FORMATION DES PRODUCTEURS EN QUESTION

- 2.1 Rappel historique de la formation des producteurs
- 2.2 L'offre actuelle de formation
- 2.3 Les différents aspects de la demande de formation des producteurs
- 2.3.1 Appui formation
- 2.3.2 Appui conseil
- 2.3.3 Appui information
- 2.3.4 Alphabétisation
- 2.3.5 La comptabilité et la gestion (fonctionnement des OP, Compte d'Exploitation familiale et financement rural)
- 2.4 Les tendances évolutives de la demande de formation

III TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'AXES D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT

IV BIBLIOGRAPHIE

VANNEXES

Annexe 1 : Stratégies et orientations pour la formation des acteurs d'une nouvelle économie rurale.

Annexe 2: Quelques intervenants actuels

I INTRODUCTION

La formation des producteurs a beaucoup évolué ces dernières années dans le cadre des différentes politiques agricoles mises en place au Sénégal, eu égard à l'intérêt de plus en plus grand accordé aux Organisations de Producteurs. Leur rôle structurant est maintenant admis (Atelier Banque Mondiale, Washington juin 1999). Autant ils étaient considérés comme des imitateurs devant uniquement reproduire les gestes techniques qu'on leur apporte, ils sont maintenant considérés comme une pièce maîtresse du système pour augmenter la production et la productivité agricole qui sont demeurées très faibles durant tout ce siècle malgré des efforts de la part des gouvernants.

En effet, depuis le début des années 90, les pesanteurs accrues induites par les déséquilibres constatés au niveau de l'économie nationale suite à la mondialisation ont amené le gouvernement à opter pour des orientations nouvelles eu égard aux politiques agricoles. Le Sénégal, à l'instar des pays africains est confronté à des problèmes de développement rural depuis l'avènement des indépendances. La détérioration des conditions de vie des ruraux et les déséquilibres écologiques ont été des données constantes durant les trois dernières décennies. Aujourd'hui, un niveau critique est atteint. Pourtant, au delà des résultats, quelques fois mitigés durant toutes ces années et par rapport aux différentes politiques agricoles mises en œuvre, l'évaluation du système de formation professionnelle (les producteurs compris) a abouti à un constat majeur, l'inadéquation de la formation et des problèmes actuels de développement rural.

Ainsi, le Programme de renforcement des Services Agricoles et de Financement de la Production s'est engagé dans une dynamique de réflexion qui a tenu compte des grandes orientations de l'État, des tendances sous régionales et régionales afin d'aboutir par une analyse intra et inter sectorielles à l'identification des différents acteurs de leurs besoins et préoccupations.

En somme, il s'est agi d'articuler la mission de formation des producteurs à l'environnement économique, politique, institutionnel, culturel et social, de prendre en compte de nouveaux partenaires, de nouvelles cibles en rendant les moyens et les outils méthodologiques plus performants afin de répondre aux besoins de formation de ces producteurs et développer les capacités d'anticipation des uns et des autres pour un développement humain harmonieux. Pour ce faire, des analyses procédant de l'histoire et du présent vont être mis en exergue.

L'analyse des tendances évolutives des politiques de développement de l'environnement socio-économique ainsi que leurs implications sur les exploitations familiales, les filières vont permettre de couper les contours de l'évolution de l'agriculture, du monde rural et de la demande de formation dans la prochaine décennie.

La politique de formation agricole et rurale doit faire partie intégrante de la politique globale de l'État en faveur de l'agriculture et du monde rural. Elle doit être cohérente avec celle-ci dans ses orientations et ses stratégies. Des propositions faites par les producteurs au Gouvernement Sénégalais existent

Pour en arriver là, ce sont tous les acteurs (techniciens, vulgarisateurs, appui - conseil, formateurs, producteurs) qui dans le cadre de cette formation doivent être concernés.

Ce programme de renforcement des services d'appui et de financement de la production agricole se veut être un programme d'accompagnement. Il voudrait dans ce cadre mener des études pour analyser et déterminer le caractère approprié des services d'appui et de

financement de la production en vue de soutenir les besoins de ces producteurs à travers ces services d'appui et de financement de la production agricole.

Dans ce document, nous tenterons de faire l'état des lieux en ce qui concerne la formation des organisations de producteurs dans le cadre des différentes politiques nationales agricoles. Nous interrogerons l'histoire pour mesurer l'intérêt de ce qui se fait maintenant. Une analyse prospective sera faite en fonction des grandes mutations en cours dans le secteur rural. Des propositions seront faites et consisteront essentiellement à ce qui sortira de la documentation des meilleures pratiques en cours. Nous commencerons d'ores et déjà pour que tout ceci soit cohérent dans le cadre d'une politique de formation agricole incluse dans une politique globale de l'État en faveur d'une agriculture durable et du monde rural.

Il convient dans un premier temps de définir le domaine d'intervention de cette étude et de spécifier de quoi il s'agit.

En effet, dans le vocable des experts, il convient de distinguer plusieurs termes. Au cours des tables rondes et des consultations d'experts organisées par la F.A.O de 1993 à 1997 sur l'enseignement et la formation agricole : difficultés et chances, les termes suivants ont été définis ainsi qu'il suit.

L'expérience « Enseignement et formation agricole » se rapporte aux établissements et cours de formation agricole, quels qu'en soient le niveau et la durée depuis l'enseignement « diplômant » de longue durée, jusqu'aux stages de courte durée et à la formation continue. Les mots « enseignements » et « formation » sont employés indifféremment quoi que le terme « FORMATION » doive s'appliquer de façon préférentielle à l'enseignement et l'apprentissage de techniques spécifiques. Il y a également les termes :

- enseignement ou formation au niveau supérieur ;
- enseignement technique et professionnel;
- formation continue qui comprend tout système d'enseignement de formation délivrée au moyen de stages de courte durée ou pendant l'emploi.

Nous adapterons donc dans le cadre de cet étude le terme « formation » pour tout ce qui a été fourni pour l'enseignement et l'apprentissage de techniques spécifiques. Nous nous permettrons cependant, si nous parlons de formation de producteur, d'initiations à des sujets d'ordre stratégique comme des éléments de politiques agricoles, l'OMC, des notions de négociation ainsi que des notions d'information.

Dans les programmes qui se veulent des programmes d'accompagnement des producteurs à la base comme celui ci (SAFPA), on évoque invariablement la formation, l'information, l'alphabétisation, la comptabilité gestion sans que ces termes soient mieux précises et que les véritables enjeux soient débattus.

I. LES PRODUCTEURS DANS LA SOCIÉTÉ RURALE SÉNÉGALAISE

1.1 Caractéristiques socio-économiques du milieu rural

Le milieu rural concentre plus de la moitié de la population du Sénégal, pays sahélien peuplé de 8.347.000 habitants (DPS 1996> et couvrant une superficie de 196192 km². Même si la part de la population rurale ne cesse d'augmenter en valeur absolue sous l'effet de l'accroissement naturel, elle voit parallèlement sa part relative diminuer constamment dans la population totale à cause, essentiellement, de l'exode soutenu des zones rurales vers les zones

urbaines. Cela se traduit par une croissance démographique nationale estimée à 2,9 % en milieu urbain contre 2,1 % en milieu rural. Ainsi, prés de 94 % de la population totale au début du siècle (1900), les ruraux sont passés à environ 77 % à l'indépendance (1960>, pour représenter 61 % en 1988 et 59 % en 1992 (CONSERE, 1995>.

Quand bien même le secteur primaire occupe près de 70 % de la population active, sa contribution au PIB a chuté de 18,8 % sur la période 1960/1986 à Il % entre 1987 et 1993 (ixième Plan, 1997), après avoir connu une croissance régulière jusqu'à la fin des années 60. Cette situation annonce déjà les difficultés que traverse le monde rural sénégalais depuis trois décennies au moins et qui sont induites par des déséquilibres de tous ordres, d'origine naturelle ou anthropique.

A ce tableau socio-économique pas luisant s'opposent d'importantes potentialités: des étendues de terres cultivables non cultivées, des ressources hydriques souterraines (nappe phréatique et maestrichien) et des nappes de surface mobilisables aux fins d'hydraulique pastorale et d'irrigation, etc.

1.2 Accès aux services de base

Les politiques mises en œuvre en matière de couverture des besoins sociaux n'ont pu inverser la tendance persistante à la détérioration des conditions de vie des populations rurales, du fait de l'insignifiance des investissements dans ces secteurs par rapport à la demande sociale dont la croissance rapide résulte de la dynamique démographique. Il s'agit surtout des secteurs suivants : l'éducation et la formation; hydraulique rurale; le réseau routier : la téléphonie rurale ; L'électrification rurale et enfin, l'assainissement

1.3. Politiques de développement rural et agricole

- Avant l'indépendance, les stratégies coloniales avaient orienté les activités agricoles vers la production arachidiére qui avait bénéficié d'une haute priorité en matière d'encadrement et de recherche. Il s'en est suivi une expansion de la monoculture arachidière au détriment des cultures vivrières, une dégradation sans cesse accentuée des sols, un déséquilibre des systèmes de production et une dépendance extérieure accrue. La traite arachidière, principale source de revenus pour l'État colonial et la population rurale fut également à l'origine des modification structurelles parmi lesquelles figurent la concentration des infrastructures routières et ferroviaires dans le bassin arachidier, le peu d'incitation apporté à la production vivrière, et parallèlement, l'introduction du riz importé dans les zones rurales pour compenser le déficit de la production vivrière.
- Après l'indépendance l'évolution des politiques agricoles est marquée par quatre grandes périodes: de l'indépendance à 1964; de 1964 à l'adoption en 1984 de la Nouvelle Politique Agricole (NPA: de 1984 (la NPA) à 1994 (la Déclaration de Politique de Développement Agricole DPDA): de 1994 à nos jours: la période de mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA).

1.4. Structuration du monde rural: émergence et évolution générale des Organisations de producteurs.

Après avoir défini le contexte socio-économique et politico-institutionnel de la société rurale sénégalaise, un bref survol des conditions d'émergence et de l'évolution des OP permettra, dans la seconde partie du document, de mieux cerner leurs performances (forces et faiblesses) et de mieux saisir leurs besoins et aspirations, aspects centraux de la présente étude.

Il faut rappeler que la réalité du monde rural sénégalais a été fortement marquée par la persistance des séquelles des stratégies de développement agricole, le poids des structures d'encadrement et, loin d'être les moins marquants, les effets de la désertification dans un contexte de sécheresse persistante.

L'omniprésence des structures d'encadrement (notamment étatiques) a en effet lourdement pénalisé les initiatives d'autonomie des producteurs qui se reconnaissent difficilement dans la multiplication des intervenants agissant sur le même terrain, sur les mêmes cibles avec parfois des approches contradictoires et sans coordination de leurs interventions. L'approche trop sectorielle des actions de développement et l'approche technocratique (notamment dans le domaine du transfert de technologies qui se sont d'ailleurs avérées peu ou pas efficaces) ont contribué à approfondir le malaise paysan et à fragiliser la société rurale dont les qualificatifs majeurs riment avec pauvreté et paupérisation.

Face à cette situation de misère les populations ont adopté deux alternatives divergentes: exode rural et organisation pour la survie. Ceux restés aux villages s'organisent donc pour résister, lutter, survivre vaille que vaille. Face aux multiples défis, l'esprit traditionnel de solidarité et d'entraide reprend force et vigueur dans le sens de trouver collectivement des solutions aux problèmes communs, à partir du noble principe de "compter d'abord sur ses propres forces". D'abord orientées dans leurs actions de développement des terroirs villageois vers des secteurs sociaux improductifs, les associations villageoises de développement ainsi nées maintiendront une forte dépendance de l'extérieur (service de l'animation rurale et celui de la coopération, sociétés de développement, projets, ONG, ...) avant de se tourner de plus en plus vers l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement intégré dont les volets productifs l'emportent sur les autres. Elles deviendront très vite de véritables entreprises de développement à la base, adoptant en les adaptant diverses formes d'organisation et en tentant (difficilement certes) de se donner les moyens d'un auto-encadrement pour promouvoir l'auto-développement.

Il faut d'emblée souligner que celles-ci sont pour la plupart confrontée à un certain nombre de problèmes communs liés notamment au vieillissement de la population. En effet, les bras les plus valides, les cerveaux les plus instruits, les éléments les plus perméables aux innovations et les plus aptes à gérer les changements, désertent le milieu rural. Or, la création des OP (surtout de premier niveau) s'est fortement appuyée sur les formes traditionnelles de structuration mieux connues par les populations.

Aussi, leurs méthodes de gestion des groupements et des projets s'en ressentent le plus souvent à cause d'une part de l'analphabétisme (notamment chez les femmes et les vieux), principale source des difficultés de maîtrise des technologies modernes, de gestion des exploitations et des entreprises rurales, et d'autre part de la rigidité de la tradition sur la gestion des structures associatives. Dans ce contexte, pour être viable, toute stratégie de développement durable à la base, quelque soit la localité et l'échelle, doit nécessairement prendre en compte la double dimension information/éducation/formation et lutte contre la pauvreté (notamment par le développement d'activités suffisamment rémunératrices au profit des jeunes ruraux). Elle doit également tenir suffisamment compte des aspects de genre pour réduire les pesanteurs socioculturelles et accroître l'efficacité des OP. Les OP peuvent être sériées en 3 grands groupes:

les groupements mis en place par les pouvoir publics, les OP impulsées par les ONG et institutions d'appui et

celles relevant d'initiatives locales dans les secteurs sociaux improductifs.

Les associations villageoises de développement ainsi nées maintiendront une forte dépendance de l'extérieur (service de l'animation rurale et celui de la coopération, sociétés de développement, projets, ONG, ...) avant de se tourner de plus en plus vers l'élaboration et la

mise en œuvre de projets de développement intégré dont les volets productifs l'emportent sur les autres. Elles deviendront très vite de véritables entreprises de développement à la base, adoptant en les adaptant diverses formes d'organisation et en tentant (difficilement certes) de se donner les moyens d'un auto-encadrement pour promouvoir l'auto-développement.

II LA FORMATION DES PRODUCTEURS EN QUESTION

Des institutions de formation agricole ont existé depuis la période coloniale et le Sénégal dès son indépendance s'est attelé à un renforcement de ce dispositif pour mettre à la disposition du monde rural des spécialistes et des praticiens.

LEÇONS TIREES Pourtant, au delà des résultats quelquefois mitigés tout le long des années et par rapport aux différentes politiques agricoles mises en œuvre, l'évaluation du système de formation autant professionnelle dans les écoles que celle des producteurs a abouti à un constat majeur: l'inadéquation de la formation et des problématiques actuels de développement rural.

Il faut reconnaître qu'il y a ça et là des îlots de succès qu'il serait bon de capitaliser pour les inscrire dans une nouvelle forme de politique de formation pouvant relever les multiples défis du monde rural sénégalais. C'est à cela que le programme de renforcement des services d'appui et de financement de la production agricole veut s'atteler. Aussi, le programme s'est engagé dans une dynamique de réflexion qui a tenu compte des grandes orientations de l'État, des tendances sous - régionales et régionales afin d'aboutir par une analyse intra et inter sectorielle à l'identification des différents acteurs, de leurs besoins et préoccupations. En somme, il s'est agit d'articuler la mission de formation des producteurs du monde rural à l'environnement économique, politique - institutionnel, culturel et social, de prendre en compte de nouveaux partenaires, de nouvelles cibles en rendant les moyens et outils méthodologiques plus performants afin de répondre aux besoins de formation et développer les capacités d'anticipation du programme.

Pour ce faire, des analyses procédant de l'histoire et du présent ont été mises en exergue. L'analyse des tendances évolutives des politiques de développement, de l'environnement socio-économique ainsi que leurs implications sur les exploitations agricoles, les filières ont permis de camper les contours de l'évolution de l'agriculture et de la demande de formation dans la prochaine décennie.

2.1 Rappel historique de la formation des producteurs

En ce qui concerne l'analyse historique, cinq grandes périodes ont été prises en compte. La première période de 1910 à 1947 était caractérisée par une logique commerciale des politiques agricoles. Il fallait un accroissement de la production par la mise en œuvre de grands aménagements et l'encadrement des producteurs par le biais de la vulgarisation agricole. Dans le même temps, des structures de formation comme le centre d'apprentissage de Louga, l'institut de médecine vétérinaire et l'école des infirmiers d'élevage ont vu le jour et dont les objectifs principaux résidaient dans la maîtrise de techniques simples en vue de la diffusion auprès des producteurs du matériel agricole, de la lutte contre les grandes épizooties et de donner des soins de santé animale.

LEÇONS TIREES Les résultats furent mitigés mais cette situation relevait plus d'autres facteurs comme l'endettement des producteurs, l'inadaptation du matériel lourd, le faible taux de couverture de l'encadrement etc. que de l'incohérence de la politique de développement agricole et du système de formation mise en place.

La seconde période coïncide avec la fin de la seconde guerre mondiale. Comme on pouvait s'y attendre, les objectifs assignés aux politiques de développement visaient avant tout un accroissement de la production agricole afin d'assurer les besoins alimentaires de la métropole. Il y a eu un élargissement des cibles traditionnelles (jeunes n'ayant pas suivi le cursus complet de l'enseignement général, bacheliers L'identification et la sélection d'organisations de producteurs ou associations à même de pouvoir servir à diminuer la stagnation des rendements de riz dans la vallée, les rendements de moins d'une tonne pour l'arachide traduisant ainsi le fossé avec les résultats expérimentaux des instituts de recherche.

LEÇONS TIREES: on ne pouvait pas parler d'inadéquation entre la formation et les politiques de développement même Si on peut douter de la capacité des structures de formation de l'époque de répondre à l'objectif d'un bon taux de couverture qui était d'un agent pour deux milles cultivateurs.

Le début des indépendances dont la première décennie (1960 - 1970) fut particulièrement ambitieuse. En effet, le jeune État Sénégalais n'ignorant point le poids du secteur agricole dans son économie a défini les objectifs majeurs de sa politique de développement agricole dont la clef de voûte était l'idée du programme agricole. Dans cette première décennie de son existence l'animation rurale hélas vite stoppée (1960 1962) avait commencé à jouer un très grand rôle. Un ensemble d'outils était mis en place en même temps, les Centres d'expansion rurales devenus polyvalents (CERP), l'office de commercialisation agricole (OCA) et la Banque sénégalaise de développement (BSD).

La priorité donnée à l'essor du secteur rural a donné naissance à la Formation Professionnelle Rurale (FPR). La FPR a vu le jour en 1964 avec comme objectifs :

• la formation de nouveaux profils de cadres ayant une bonne maîtrise des techniques de production et une meilleure connaissance du milieu social ainsi que des relais issus du milieu et ayant une reconnaissance sociale susceptible de leur permettre de vulgariser par leur propre exemple, les innovations;

• la création d'une série d'ateliers représentant un support dynamique en particulier pour la maintenance de l'outillage agricole;

• la formation des femmes afin de mieux les impliquer dans les projets de développement.

Pour traduire sa volonté de s'attaquer aux maux dont souffrait le monde rural, le gouvernement du Sénégal a créé une série de centres de perfectionnement intégrant tous les secteurs d'activités du monde rural (agriculture, pêche, artisanat)

Parallèlement, des structures de formation ont été mises en place. Ces structures (ENCR, ENEA, EAT, CPAR, EMFR, CIH) avaient comme mission commune de mettre à la disposition du monde rural un dispositif de personnels qualifiés pouvant répondre aux multiples sollicitations des producteurs.

LEÇONS TIREES Au delà des résultats pouvant être considérés satisfaisants, nous retiendrons la cohérence qui existait entre les objectifs assignés aux institutions de formation et ceux de la politique agricole.

La décennie des incertitudes (1970 - 1980) a succédé à cette décennie d'euphorie. En effet, la conjugaison des années de sécheresse (1969 - 1973) et du choc pétrolier de 1972 a abouti à un recentrage de la production agricole par rapport aux écosystèmes du pays avec une spécialisation régionale des productions agricoles. Cela s'est traduit par la création de sociétés

régionales de développement (SODEVA, SAED, SODEFITEX, SOMIVAC, etc.) qui assureront l'essentiel de la formation des producteurs. En effet Dans cette décennie (1970–1980), la formation des producteurs était essentiellement assurée par les SRDR.

LEÇONS TIREES On retiendra surtout que cette décennie fut caractérisée par les incertitudes induites par les bouleversements climatiques et les mutations de l'économie mondiale.

A cette période d'incertitude suivra la décennie suivante (1980 - 1990) fut marquée par l'avènement des politiques d'ajustement structurel. C'est la période d'arrivée des ONG et des OP pour tenter de résoudre les angoisses des populations rurales. pour la formation des producteurs et du début de restructuration des écoles de formation professionnelles. En effet l'émergence de ces Organisations (ONG et OP) est une conséquence des pratiques de politiques de développement rural non adaptés et mis en place par l'État. Nous pouvons distinguer quatre types en fonction de leur origine et de leur dynamisme. En outre, différentes études ont été menées en 1982 et complétées en 1987 par la coopération technique Suisse et les conclusions de ces études avaient montré les insuffisances dans la formation des écoles agricoles qui ne tenaient pas en compte des besoins réels des producteurs et autres acteurs.

L'état sénégalais a mis en place une nouvelle politique agricole. Les traits saillants de cette nouvelle politique agricole étaient axés sur l'autosuffisance alimentaire par une meilleure organisation des filières céréalières et par exhortation des populations à consommer sénégalais dans un souci de réduction du déficit de la balance commerciale. Dans le même ordre d'idées l'accroissement du niveau de vie du monde rural par une politique de prix rémunérateurs, la protection et la réhabilitation du milieu naturel ainsi que la lutte contre la désertification ont été retenues comme objectifs.

Ces objectifs devaient se traduire à l'horizon 2000 par d'autres ambitions plus globales telles que: la libéralisation de l'économie agricole, le désengagement de l'État et le dépérissement des sociétés régionales de développement rural, la responsabilisation des producteurs et la promotion du secteur privé pour les activités marchandes de l'agriculture.

Dans le même temps, les états généraux de l'éducation et de la formation traçaient les objectifs majeurs qui passent entre autres par une réponse aux nouvelles demandes de formation de tous les secteurs d'activités, la préparation à l'emploi des jeunes issus du système scolaire sans qualification professionnelle, l'aide à l'insertion des jeunes sortants des centres de formation.

Expérience de l'ITA avec les organisations paysannes (Incubation)

Depuis 1999, l'institut de technologie alimentaire (ITA) avec les organisations paysannes mène une expérience très intéressantes dénommée « INCUBATION ». L'incubation est une mode pratique d'encadrement et de formation des OP ou d'un promoteur privé sur les techniques de conservation et de transformation des produits agricoles.

Elle consiste à recevoir au sein du service d'appui les OP pendant deux (02 ans) au bout desquels elles utilisent les équipements sous la supervision (encadrement) des techniciens de ce service pour mieux mener certaines activités. Ce système présente l'avantage de ne prendre de risque en investissement et de tester l'acceptabilité des produits sur le marché.

Résultats / expériences

Transformation du bissap en concentré;

Transformation de la viande en saucisson et autres produits charcutiers ; Production de poulets fumés.

Des ONG ont réussi tant bien que mal à assister les populations sur le plan des moyens et de la formation (voir renforcement de capacités USU/USAID)

LEÇONS TIREES: Au plan des résultats, on peut dire que la NPA n a pas atteint ses objectifs a cause du manque de préparation du monde rural et des relais privés pour les rôles qui leurs ont été assignés. Quant aux objectifs de formation fixés aux écoles, on peut retenir quelques faiblesses du système à travers l'instabilité de la tutelle, le déséquilibre dans l'offre de formation, la mauvaise répartition géographique des institutions, la mauvaise répartition public/privé etc. Pour cette période également qui coïncide avec la spécialisation régionale de l'agriculture, les écoles ont réussi à fournir aux société régionales de développement l'essentiel du personnel technique.

En ce qui concerne l'État, nous retiendrons qu'il a toujours cultivé une volonté d'adaptation de son système de formation aux sollicitations des structures d'encadrement du monde rural mais pas toujours des producteurs.

En ce qui concerne les ONG et OP, elles ont contribué à réduire fortement la place laissée vacante par l'État avec les politiques d'ajustement structurel, et ont assuré une bonne partie de la formation des producteurs. Et c'est cette même volonté qui a fait que depuis 1990 dans un contexte de mondialisation, des orientations nouvelles furent retenues afin d'épouser les contours des politiques de développement agricole.

2.2 L'offre actuelle de formation

2.2.1 En ce qui concerne l'État

Aussi depuis 1991, l'État, les appuis d'aide au développement, se sont engagés dans un processus d'adaptation du système de formation à une réalité du milieu agricole sénégalais où le poids des organisations de producteurs, des privés et des ONG ne fait que confirmer d'avantage le désengagement de l'État. Par ailleurs l'environnement international ne pouvait être ignoré, car la libéralisation a consacré l'ouverture des marchés engendrant une compétition généralisée à l'échelle mondiale

C'est dans ce contexte que sont nées de nouvelles initiatives au sein des écoles de formation: la non automaticité du recrutement dans la fonction publique des sortants et l'élargissement de ses missions qui, en plus de la formation initiale, s'étendaient aussi à la formation des producteurs ruraux avec la mise en place des Comités régionaux de Gestion des fonds de formation rurale avec la Coopération suisse (voir encadré)

L'objectif de répondre à cette demande de formation est à la base de la création au niveau des zones d'implantation des écoles d'un Comité Régional de Concertation et de Gestion (CRCG), chargé de la gestion du Fonds de Formation Rurale (FFR) mis à leur disposition par la coopération suisse. Le CRCG est composé d'une équipe de 9 membres élus par les organisations de producteurs

De 1995, début véritable de la formation des producteurs à 1997, 40 sessions de formation regroupant 725 participants dont 249 femmes ont pu être réalisées sur des thèmes comme l'embouche, la fertilisation, le maraîchage, la santé animale, gestion, animation etc. Les formations se sont faites en deux séquences le concept de la Chaîne Cohérente Productive

(CCP) et le thème technique. L'impact de ces formations est apprécié à des niveaux différents. L'appropriation positive des principes de la CCP et des aspects techniques et opérationnels qui en découlent par certains producteurs a suscité une évolution des mentalités et une prédisposition au changement, Si l'on en juge par l'engouement créé par ce type de formation. Ces résultats sont confirmés par le rapport de mission d'évaluation de 1997 (A.GOMIS).

L'évaluation a montré que 65% des formés ont entrepris une activité pouvant être assimilée à un maillon de la chaîne. Le taux de déperdition(35%> n'enlève en rien l'intérêt accordé par les producteurs aux formations qui sont nécessaires pour l'amélioration de leurs exploitations. Ceci est d'autant plus vrai que le producteur après sa formation ne se cantonne pas seulement à l'amélioration de l'activité liée au thème sur lequel il a été formé. Il lui adjoint en général un ou plus rarement ,deux activités. A cause des investissements lourds effectués, la CCP a été perçue par les producteurs comme un modèle figé idéalisé à outrance. Elle devrait être plutôt présentée comme une exploitation agrosylvopastorale adoptable et adaptable en fonction des moyens disponibles et de l'environnement.

Des évaluations récentes confiées à des consultants ont montré les limites d'une telle approche et permis de faire les constats suivants :

L'absence d'une véritable démarche d'identification des besoins en formation des producteurs. Ceci est due à l'incapacité des comités actuels à mieux caractériser la demande, et a été à l'origine d'une standardisation des thèmes de formation qui ne correspondent toujours pas aux préoccupations des bénéficiaires;

Le caractère « incontournable » du thème CCP (dispensé pendant deux jours sur cinq), même s'il ne fut parfois pas en adéquation avec le besoin réellement exprimé par le groupe en formation. L'intégration du concept de CCP constituait aussi un des facteurs sine qua non pour le financement de la formation des producteurs.

Certains groupes cibles n'ont pas pu accéder à la formation en raison de la distance qui les sépare des lieux de formation et des difficultés de transport qui en découlent;

La non prise en compte des conditions socioculturelles des participants dont la majorité est analphabète a limité l'impact réel des formations. Le manque de suivi post - formation n'a pas permis de rétro - alimenter la formation par des messages améliorateurs.

Pour une meilleure mise à profit de la formation, le CRCG envisage en relation étroite avec les écoles de procéder à:

L'identification des besoins en formation des producteurs.

Une adaptation des contenus de formation aux besoins réels des bénéficiaires

Une délocalisation de la formation à la demande au profit exclusif de certains groupes cibles (Femmes, Hommes, Jeunes) encore peu touchés par le dispositif de formation actuel.

Une réduction des coûts de formation qui ont été très élevés. En effet à la date du 12 avril 1997, le CRCG de Diourbel a consommé 39.559.550 f dont 36.235.500f pour les formations. Sur cette base le coût de la formation est 10.000f par producteur et par jour. Ce coût inclus la nourriture, le transport, l'hébergement des producteurs et les vacations des enseignants). Si l'on considère uniquement les vacations des enseignants comme charges, le coût de formation reviendrait à 3600f par producteur et par jour. Comparés aux coûts de formation proposés par des organismes de la place, qui s'élèvent à 2500f par producteur et par jour, on doit développer des stratégies lui permettant d'alléger ses prix afin d'être beaucoup plus compétitive sur le marché.

La formation conjointe d'élèves et de producteurs sur la CCP, dans les villages ou dans les exploitations familiales rurales, devrait contribuer à orienter les contenus de formation vers le développement des pratiques professionnelles salvatrices depuis la production jusqu'à la

commercialisation des produits agricoles et forestiers.

L'intégration de ces différents aspects demeure sûrement la voie la meilleure pour une offre de formation pertinente, en mesure de répondre et de manière efficace aux besoins de formation des producteurs agricole, quelle que soit leur nature

LEÇONS TIREES: malgré ces initiatives, plusieurs constats s'imposent aujourd'hui qui peuvent se résumer en un décalage entre les pratiques de ces institutions de formation et les besoins du développement agricole qu'elles ambitionnent de servir. Le résultat est que les produits issus de la formation ont du mal à s'insérer dans le tissu de l'emploi.

En formation initiale, les techniciens ne répondent pas aux préoccupations majeures des

acteurs du monde rural

En formation des producteurs, l'approche même laisse à désirer quand on sait qu'elle ne se faisait pas par rapport aux préoccupations et demandes clairement définies par les producteurs.

2.2.2 En ce qui concerne les ONGs et les OP

En ce qui concerne les ONG et les OP, Beaucoup d'expériences heureuses ont jalonné ce parcours durant cette même période avec des ONG comme CARITAS, KAED, TOSTAN et les ONG en général appuyées par l'USAID aussi bien dans le domaine de la Gestion des ressources naturelles, du lobbying, de la démocratie, de la santé, du financement rural, de l'information OXFAM avec la radio rurale de Fissel, etc ; et des OP comme les maisons familiales rurales et la FONGS/ACTION PAYSANNE qui a réussi des performances extraordinaires avec son fameux PEFA à partir de 1992 et dont l'esprit continue d'alimenter les CLCOP du PSAOP actuel et le programme quadriennal.

Programme de Formation et de Communication pour le Renforcement des Capacités des Organisations des Producteurs et de leurs Membres : Une alternative paysanne en matière de Formation/Communication : l'expérience de la FONGS (PEFA)

L'une des hypothèses retenues lors de la mission de la Banque Mondiale en Février 1996 était que le Programme Formation à monter dans le cadre du PSAOP pouvait utilement (étant donné les insuffisances connues de l'offre actuelle de Formation en direction des producteurs) s'appuyer sur l'alternative de Formation paysanne expérimentée depuis 1991 dans le cadre du Programme d'Échange de Formation et d'Appui (PEFA).

Le PEFA: Qu'est-ce-que c'est?

C'est d'abord un processus : qui a connu deux (2) moments forts : 1992/1994 : le programme triennal, et 1995/1996 : le programme biennal.

Le Programme Triennal 92/94 : il s'est exécuté en trois (3) phases :

phase Stimulation : a eu pour objectif de stimuler l'intérêt pour les échanges en les pratiquant à la base et par la base en fonction de leurs priorités et de valoriser le savoir paysan; phase Transition: elle avait pour objectif:

de permettre aux associations de découvrir la possibilité d'organiser des échanges régionalisés (inter-associations)

de préparer des programmes régionaux et de consolider les acquis

phase Consolidation : ses objectifs ont été :

d'ancrer le processus d'échanges dans les associations

d'améliorer les compétences échangées

d'expérimenter des structures légères décentralisées.

Le Programme Biennal 95/96 a connu deux phases :

phase diagnostic micro ayant comme objectif:

renforcement de la décentralisation (10 coordinations régionales)

échanges orientés vers le diagnostic d'activités

phase diagnostic macro: actuellement en cours et évolue vers la différenciation de divers types de programmes à la base

C'est un processus accompagné:

par un système de recherche/planification de l'action alternant des ateliers méthodologiques (pour l'interprétation des résultats et la définition des outils) à des COPI instance de reprogrammation (programmation glissante)

avec des temps forts d'évaluation : Bilan des capacités, évolution formative à chaque COPI,

évaluation externe

avec une production continue d'outils de capitalisation (livrets) et de communication.

C'est un processus évolutif:

Initialement, le PEFA était conçu pour renforcer les capacités institutionnelles au niveau des 12 domaines du Bilan des capacités.

Très tôt, il a été récupéré pour relancer la vie associative : on parle à l'issue des échanges de 'réanimation'

Rapidement, il est élargi à des actions d'amélioration de la production, du cadre de vie sociale et culturelle ; ensuite, il s'est saisi de la question de la décentralisation (régionalisation) Il évolue aujourd'hui vers le renforcement de la capacité d'autoprogrammation.

Cette évolution permanente a également fait progresser l'institution.

Évolution du cadre institutionnel du programme :

Création d'un COPI, puis de 5 régions expérimentales qui sont vite passées à 10 avec chacune 2 instances très distinctes

Appropriation du PEFA en cours d'exécution par les femmes Apparition de nouveaux responsables à tous les niveaux.

Qu'est-ce-qui singularise ce système de Formation ?

C'est un système qui lie Action et Formation :

les échanges portent sur des activités concrètes menées par les paysans. Ils peuvent se prolonger par des visites d'activités, l'échange peut prendre la forme de chantier-école (ex: construction d'une digue anti-sel en Casamance)

l'échange peut déboucher sur l'initiative d'activités nouvelles (évolution vers des programmes) des occasions d'apprentissages méthodologiques sont offertes par des actions permanentes de planification, de gestion et d'évaluation du programme.

C'est un système de Formation/Communication paysan :

les formateurs sont des paysans : les paysans, les groupes de paysans ayant une expérience (offreurs) en font bénéficier les autres paysans (demandeurs)

la formation se fait dans les villages ou au siège des unions. Elle s'enracine dans les réalités sociales, économiques et culturelles

la formation et les outils de communication produits sont en langues nationales

C'est un système géré par les apprenants de façon décentralisée :

les actions sont gérées au niveau où elles sont réalisées à chaque niveau, les moyens financiers sont gérés par les paysans : le niveau local gère les échanges (village) les associations gèrent les bourses et les crédits de formation la région gère par tranche le programme régional la FONGS gère le programme national.

Tout ceci a conduit à un apprentissage de la gestion par la pratique.

Leçons tirées : Les acquis de l'expérience du PEFA

Au niveau des paysans:

Le programme triennal a permis de toucher 21.530 personnes dont plus de 43 % de femmes

Le premier semestre de l'exécution du biennal a permis de toucher 3.900 personnes dont 44 % de femmes pour 14.072/jours participants : soit un coût journalier participant de 2.116 F.CFA.

Les thèmes d'échanges assez variés peuvent être regroupés en trois (3) catégories thématiques principales :

mieux exploiter nos ressources économiques : comporte plusieurs rubriques liées à la vie renforcer les organisations

renforcer les organisations paysannes : comporte des domaines de type horizontal améliorer la vie sociale avec des rubriques sur la santé, la culture.

Au niveau de la FONGS:

un dispositif bien rodé partant du village en passant par la coordination régionale pour monter au niveau national

un savoir faire relatif aux capacités d'organisation, de planification, de suivi et d'évaluation de programme, c'est-à-dire la capacité de gérer un programme décentralisé

élaboration d'un répertoire des compétences paysannes localisées au niveau de chaque

élaboration d'outils de communication (livrets, guides)

Ces acquis sont cependant assez fragiles et demanderaient à être renforcés.

D'autres expériences très heureuses ont été conduites par des Organisations de producteurs (CNCR et FONGS)) et la FAO en 1996 pour le renforcement de capacités de ces producteurs avec la **TCP 6713** dans le domaine de l'appui-conseil en matière de définition des politiques agricoles, des instruments de politique agricole et du commerce international (l'OMC). Les résultats sont palpables actuellement).

En janvier 1993, la FONGS organisait un forum "Quel avenir pour le paysan sénégalais ?" Ce forum permettait pour la première fois à l'ensemble des composantes du monde rural de s'interroger sur l'impact des politiques agricoles sur l'agriculture familiale et de réfléchir sur la capacité du mouvement paysan à influencer les politiques le concernant et à mener des actions visant à l'amélioration des conditions de vie des paysans.

De ce forum est né, en mars 1993, le Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux (CNCR) regroupant neuf fédérations nationales d'organisations socioprofessionnelles rurales.

Ces fédérations ont dès le départ affirmé leur foi en l'avenir de l'agriculture familiale, en la capacité de celle-ci à se transformer et à participer au développement du Sénégal, malgré toutes les contraintes qui se dressent devant elle. Elles ont aussi affirmé leur volonté de partenariat avec l'Etat pour servir les intérêts du monde rural.

C'est pour approfondir cette réflexion que le CNCR a demandé, avec le soutien et la bienveillance du gouvernement sénégalais, l'appui de la FAO.

Cet appui s'est fait dans le cadre d'un "Projet de renforcement des capacités techniques et d'analyse des organisations paysannes (TCP/SEN/6713)" qui a démarré en septembre 1997. Ce projet comporte trois volets :

la formation en matière de politiques agricoles :

la formation en matière de stratégies et formulation de programmes pour le développement de l'agriculture paysanne;

l'analyse de l'impact du Cycle de l'Uruguay sur la petite agriculture.

La FONGS, qui au sein du CNCR, est l'organisation la plus expérimentée en matière de formation et de communication, s'est vue confiée la mise en œuvre du projet au profit de l'ensemble du mouvement paysan.

Les activités de formation et les documents produits à l'occasion de ce projet confirment l'importance pour les paysans et leurs représentants d'améliorer leur compréhension des politiques de développement rural, s'ils veulent peser sur les choix les concernant.

Le séminaire de clôture du projet, qui a pour thème : "L'exploitation familiale, du terroir à l'environnement international - Eléments de stratégie", permettra d'évaluer les résultats obtenus.

Volet A sur les éléments de politique agricole

Transfert de connaissances Utilisation des connaissance Impact de l'utilisation des connaissances Une session de formation "sur la politique agricole dans son contexte national et international"

30 leaders formés

une session de formation sur "les instruments d'une politique agricole";

30 leaders formés

une session de formation sur "la décentralisation, des politiques et la sécurité alimentaire" □réalisation de 4 manuels de formation

- + politique agricole dans son contexte national et international;
- + les instruments stratégiques de politiques
- + l'OMC et les politiques agricoles

la décentralisation au Sénégal

+ cinq articles sont parus dans le journal "Action Paysanne" □L'utilisation de ces connaissances a un impact sur tous les forum de négociation de la FONGS et du CNCR au niveau national et international

Recherche de l'existence de PLD systématique à la base au niveau des C.R

Formulation et négociation de programme de renforcement de capacités des élus locaux

La politique agricole du Sénégal 2000 est formulée cet année par le gouvernement du Sénégal et par les OP \Box

Leçons à tirer - Questionnement

Au niveau local

Comment atteindre le maximum de producteurs à la base pour les faire participer activement ? Le transfert de connaissances pour la base se fera avec les langues locales - comment gérer ces difficultés ?

Au niveau national

Comment rendre cette formation durable : Contrat avec :

des écoles de formation pour un relais ?

une équipe de formateurs en plusieurs langues au niveau des OP ?

Comment les OP pourront jouer durablement le rôle de conseil économique et social auprès des conseils ruraux ?

Dans le cadre de la décentralisation par la société civile

l'organisation des populations (la société civile);

la promotion de la participation populaire (qui participe?);

la vulgarisation participative (existence de réseaux par activités ou idée ?).

Comment les OP pourront influencer durablement (en dehors de la politique d'investissement)

La politique monétaire (taux de change, taux d'intérêt);

La politique fiscale (taxes et subvention);

La politique des marchés (tarifs et quotas);

La politique institutionnelle (libéralisation, privatisation, décentralisation);

Volet B sur la Formation en matières de stratégie et formulation de programmes pour le développement de l'agriculture paysanne ; le développement de l'Agriculture durable

Transfert des connaissances Utilisation des connaissances Impact de l'utilisation des connaissances Deux ateliers de formation par "les concepts et la définition de l'agriculture durable"

80 leaders d'OP

Responsables d'ONG

Techniciens

Un atelier de formation sur les méthodes de planification participative (méthode DIOBASS)

Développement des systèmes de production

Gestion des terroirs (approche participative et connaissances locales)

70 personnes à temps plein (dont 25 femmes)

600 personnes à temps partiel dans les 7 villages où se déroulaient les études de cas

* 40 personnes formées dont 4 femmes — Rapport et capitalisation l'Etat des RN dans les différentes zones agro-économiques :

- La contribution des pratiques agricoles menées par les femmes pour une agriculture durable au sein de l'exploitation familiale dans les Niaves

Les expériences des associations paysannes membres de la FONGS en matière d'agriculture durable

Mise au point des carnets d'application

Mise au point du document d'orientation "proposition pour une voie paysanne pour le développement d'une agriculture durable au Sénégal"

Préparation d'un document remis à Monsieur le Président de la République du Sénégal Découpage de chaque région administrative par zone écogéographique et agro écologiques (PSSA et exploitations familiales)

Démarrage dans plusieurs sites de recherche collaborative (ISRA/OP) à Méckhé, Fissel, Guencha, Kolda)

Diversification des activités de production au niveau de l'exploitation familiale (agriculture et élevage pour les femmes)

Contenu opérationnel du concept d'agriculture durable et du concept d'exploitation familiale partagé

La méthode DIOBASS a été prolongée et les concepts ont été affinés. Plus de 500 exploitations familiales sont identifiées et appuyées et appuyées.

500 exploitations familiales appuyées a permis d'affiner la formation et le concept d'exploitation familiale

13 étudiants de l'Ecole des cadres ruraux ont fait leur mémoire sur la caractérisation et la typologie des EF appuyées.

Audience annuelle des OP avec le Chef de l'Etat

Utilisation du concept d'exploitation familiale dans :

l'élaboration d'une autre politique agricole.

Les propositions des OP:

la gestion du PSSA (opérationalisation)

la négociation du "DPI

le PSSA (1999-2001) est opérationnalisé à partir du concept d'exploitation familiale par les OP (Kolda et Zigumcha).□□

Leçons à tirer - Questionnement

La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ne sont pas des déterminants économiques. On avait tendance à toujours les oublier dans les analyses "économiques". Comment les intégrer désormais dans la base de l'outil privilégié du producteur, son exploitation familiale?

L'exploitation familiale intègre des questions de productivité et de rentabilité, la

compétitivité et la biodiversité (exemple de la pêche), l'agriculture organique et lutte intégrée contre les ravageurs, la relation ville/campagne. Dans peu d'années, il y aura plus de citadins. Quel dispositif national de suivi ? D'autres questions de solidarité et de développement durable doivent être partagés. Quelle situation cela pose au niveau de l'exploitation familiale ?

Les perspectives des plus jeunes agriculteurs sont orientées vers des produits de la nouvelle culture uniformisée. Quelle est la position des OP par rapport à une agriculture durable ?

Comment prendre en charge la situation genre et la gestion foncière.

Volet C: Commerce international OMC

Transfert des connaissances Utilisation des connaissances Impact de l'utilisation des connaissances

Deux études ont été produites par la FAO

Les conséquences de l'accord sur l'agriculture (ASA) de l'OMC pour le Sénégal ☐ Séminaire national de restitution et discussion des résultats + rapport

Rapport sur les conséquences de l'accord sur l'agriculture de l'OMC pour le Sénégal

Etude de cas sur le riz commerce international

Les normes alimentaires et aux accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC)

Chapitre rédigé dans le manuel III du volet A La FONGS a participé à la préparation des agents du Ministère du Commerce aux futures négociations du GATT (Seattle)

La FONGS a informé les membres du CONGAD (Consortium des ONG) sur l'OMC La FONGS a participé aux négociations à Seattle

La FONGS a participé dans le sous comité agriculture pour la préparation de Seattle La FONGS a participé à l'atelier organisé par le groupe de travail "Sécurité Alimentaire" du Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'UE à Bruxelles sur les impacts des règles de l'OMC sur la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement social \(\sigma\) Leçons à tirer - Questionnement

Au niveau international

Comment encourager les Etats pour utiliser des crédits de coopération technique au bénéfice des OP pour de tels projets ?

Comment reconnaître et faire reconnaître l'expertise nationale (technicien et producteur)

Comment revoir les modalités opérationnelles et contractuelles et les modalités de passation des marchés de la FAO ?

Comment renforcer la capacité des OP pour que le maximum de petits producteurs en bénéficiant ? Ou soient informés ?

Comment encourager des OP à mettre leur propres ressources dans de tels projets c'est à dire cofinancement ?

L'expérience du TCP a démontré la globalité des interventions sur le plan des politiques

comment le rendre réel au niveau des instances internationales où les bureaux sont très spécialisés?

Quels systèmes d'informations (communication) pour obtenir une rétro - information des acteurs au service d'appui?

Atelier de synthèse en Octobre 1999

"Pour une agriculture familiale productive et durable dans une économie libéralisée". "Les propositions d'orientation et de stratégies des organisations paysannes sénégalaises".

Dans le domaine de l'appui à l'information

Dans le domaine de l'information, le CNCR mène une action en mettant en place 14 projets de radio rurales dont neuf émettent actuellement en informant les producteurs dans tous les aspects de la production.

Dans le domaine de l'alphabétisation et la planification/comptabilité/gestion dans les groupements

L'alphabétisation

Quelle que soit la nature de l'organisation paysanne ou la région dans laquelle elle se trouve, la question est constante. Que cela soit en accompagnement à d'autres activités ou dans le cadre d'un programme spécifique, l'alphabétisation une des bases de la formation et du développement local. Sans rentrer dans le détail, ce type de programme, il est intéressant d'en identifier quelques aspects principaux et de voir quelles sont les questions qui se posent aujourd'hui lorsque l'on parle d'alphabétisation et d'organisation rurale.

Voici quelques éléments tirés des réflexions suite à des missions d'évaluation de sessions d'alphabétisation fonctionnelle en différentes langues nationales des populations dans différentes régions du pays.

Leçons tirées

Les systèmes d'écritures utilisées sont incompatibles avec les machines à écrire à disponibles localement;

La soif de connaissance des paysans ne marque pas tant une volonté de s'ouvrir sur le monde extérieur que le désir de s'en protéger en déjouant les principaux pièges. Les agriculteurs attendent ainsi de l'alphabétisation qu'elle leur permette de vérifier que les cadres des différents projets ou de l'état ne les flouent pas lors des remises d'intrants et des achats des différentes productions ;

Dans le but d'adapter au mieux les programmes d'alphabétisation à l'émergence et au renforcement d'organisation de producteurs, il me semblerait utile de :

Réaliser une solide étude historique des actions entreprises au cours des trente dernières années. Cela permettrait d'en tirer les enseignements et éviterait de « découvrir » des idées expérimentées il y a des années, mais aujourd'hui tombées dans l'oubli ;

Abandonner purement et simplement les systèmes d'écriture qui utilisent des lettres ne figurant pas dans l'alphabet latin;

Confier la conception et la mise en place des formations à des responsables qu ne soient ni des techniciens, ni des responsables agricoles. Le concours de bons instituteurs, possédant une solide pratique pédagogique, me semble indispensable;

Assortir la formation de la rédaction d'un journal (même une mode de feuille), qui soit

écrit par les paysans avec l'aide des formateurs et leur permette de s'exprimer et de produire des textes.

La comptabilité gestion dans les groupements

L'hypothèse, qui est sous-jacente à la stratégie d'alphabétisation-formation intensive, est que le désir des paysans de pouvoir maîtriser la comptabilité et la gestion de leurs organismes suscitera une motivation suffisante, pour qu'un premier « noyau » de jeunes adultes fasse l'effort de s'alphabétiser et de se former. Cependant, afin de ne pas laisser à ce premier noyau le monopole de la « maîtrise du papier », il y a lieu d'être très attentif à organiser l'accès progressif du plus grand nombre à la lecture, l'écriture et au calcul.

Les années récentes ont vu le développement des activités économiques de certaines associations villageoises, qui peuvent être comparées à de véritables entreprises agricoles. L'accompagnement de ces évolutions nécessitait alors une modification et une adaptation des outils proposés aux organisations paysannes. Des contacts et de débats amènent les paysans organisés au niveau de différentes fédérations la mise en place en étroite collaboration avec des représentants de producteurs, des outils et procédures de gestion pour :

Construire les documents de gestion adaptés au besoin des producteurs ; Mettre en place les procédures adéquates ; Assurer un suivi et conseil répondant à la demande des producteurs ; Assurer un rôle de contrôle externe.

C'est à la fois son contenu et sa démarche qui fait l'originalité de cette stratégie.

Le conseil de gestion au niveau des exploitations familiales à travers les caisses d'épargne et de crédit (PRECEF)

Cette approche est apparue la plus adaptée au besoin des producteurs. Le contrôle de l'outil par les utilisateurs est une garantie qu'ils répondent à leur demande. Le choix a été fait d'utiliser les services de conseillers en gestion indépendants (un expert en formation, agronome de son Etat et d'un cabinet indépendant) qui ont passé des contrats de prestations avec la Fédération.

Ces prestataires sont tenues à une qualité de travail constant et cela évitera que la Fédération ne devienne une structure lourde se fonctionnarisant. Pour les conseillers cela aura l'avantage de leur fournir un marché et ils continueront à avoir du travail, car ils ont su répondre aux besoins des producteurs par des prestations de qualité.

Les principes de gestion mis en place sont simples. Au niveau de la famille, le contrôle est strictement interne avec l'appui de l'animateur). un animateur suit et conseille cinq (05) familles.

Leçons tirées :

En restant à un niveau assez général, on peut faire un certain nombre de remarques sur ce qui se fait en terme d'appui à la comptabilité des organisations Paysannes.

Un système de gestion n'a d'intérêt que s'il sert à la prise de décision. Il faut différencier l'outil en tant que tel (type de comptabilité...) de la procédure d'utilisation : qui l'utilise, selon quelle méthode ?

Il faut aussi relativiser du débat : alors que des experts peuvent se quereller sur quel plan comptable adopter, sur le terrain, les opérateurs en sont souvent à expliquer qu'il faut une pièce justificative pour le travail d'un comptable.

Il est probable que la question principale qui va se poser à l'avenir est celle du contrôle étant entendu ici comme la procédure permettant aux dirigeants de ces organisations de donner des gages de leur bonne gestion, tout en favorisant une meilleure participation des membres de l'organisation à la gestion

L'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de comptabilité, de tenue de registres et autres systèmes de gestion conçus pour les groupements ;

La conception et l'exécution de programmes de formation d'adaptation à l'emploi

reposant sur les systèmes de gestion ;

La conception et l'exécution d'un programme de formation et d'éducation des membres qui composerait la formation des membres du Conseil d'administration de la caisse, du comité de surveillance et du comité de crédit, ainsi que l'éducation générale des membres.

Dans les organisations paysannes qui ont des membres analphabètes, comme c'est le cas dans la majorité des Organisations de Producteurs, il est nécessaire d'incorporer au programme une instruction élémentaire pour apprendre aux membres à lire, à écrire et à compter afin qu'ils puissent comprendre les informations élémentaires mises à leur disposition sur les activités et les résultats de l'Organisation. Ce type d'éducation des membres a considérablement facilité la participation des membres aux prises de décisions (...).

Lexpérience sur l'appui en gestion aux organisations économiques de base : RECTAOP

Les problèmes de gestion se manifestent à plusieurs niveaux dans les organisations économiques de base (gérer la structure collective, problèmes de gestion, de comptabilité et d'organisation).

Dans tous les cas, les capacités de gestion se retrouvent à l'interface du « Politique » et de sa mise en œuvre concrète. Elles reposent en général sur des cadres paysans de niveau intermédiaire. Les actions de formation où la simulation porte sur un contexte fictif proche du réel, qu'à des dispositifs d'appui « sur le tas », où c'est l'activité réelle du groupement qui est reconstituée et mise à plat.

Cette façon de procéder permet d'intégrer des dimensions souvent négligées dans les pratiques d'appui/formation.

LEÇONS TIREEES

L'effort de transposition de la part des participants qui est souvent difficile pour des personnes ayant un niveau de scolarisation faible même si elles ont un bagage d'alphabétisation.

Les dirigeants et gestionnaires d'un groupement forment un groupe composite, de niveau de scolarisation hétérogène, et où chacun doit avoir des compétences bien définies mais différentes et complémentaires des autres. Ce constat plaide en faveur d'une formation de groupe, même si les capacités visées ne sont pas uniformes.

Les discussions générales sur la stratégie d'une organisation gagent souvent à être compétées par un travail plus détaillé (et plus exigeant) sur des données quantifiées.

Pour éviter de faire la formation, un simple « transfert de connaissances » (règles de

comptabilité), des ajustements sont possibles et indispensables, en fonction des contraintes internes et externes.

Il ne faut jamais oublier qu'il faut absolument des indicateurs dans :

L'utilisation de la connaissance,
L'impact de l'utilisation de la connaissance

2.3 Analyse des différents aspects de la demande de formation des producteurs

Aujourd'hui, le besoin de la formation donc le marché de la formation est vaste et exigeant (expérience de CIFA dans la vallée du fleuve) et un programme comme le programme de renforcement des services d'appui et de financement de la production agricole devra nécessairement tenir compte de beaucoup des profondes mutations pour y jouer un rôle déterminant.

Cette vision à laquelle doit procéder ce programme, avec toutes ces mutations qui sont d'actualité, doit engendrer des actions qui, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans la durée.

La demande de formation des producteurs est variée et fort complexe. Quels besoins d'accompagnement pour les organisations rurales? On peut distinguer trois grands axes.

Pour chaque activité réalisée, les OP ont besoin de maîtriser des outils et des méthodes en matière technique, comptable et économique... et globalement maîtriser un dossier de projet dans toutes ses composantes.

L'aide à la compréhension plus globale d'un problème avec des conseils selon un niveau stratégique (long terme et ensemble des déterminants) et technique (actions retenues pour réaliser les objectifs stratégiques) devant amener à des choix d'orientation.

Aide à la gestion du quotidien (matériel, comptabilité, gestion administrative...).

A partir de cette grille et de la nature de l'organisation concernée (coopérative, groupement et union - fédération de groupements), les auteurs bâtissent des grilles d'objectifs en terme d'information, de formation, d'appui et de conseil

2.3.1 appui/formation et information

La question de l'information revient régulièrement lorsque que les points de vue ne sont plus forcément convergents sur la façon d'y accéder, son utilité pour répondre à des besoins etc... L'information doit être rapidement utilisable sinon elle se perd et les personnes ne mobilisent plus l'énergie pour continuer à se procurer. Un premier type d'informations, dont on peut penser qu'il est directement utile aux producteurs est l'information sur les prix et les marchés. C'est en général celle à laquelle on pense lorsqu'on envisage d'appuyer les Organisations de Producteurs.

Quand il s'agit de ces informations, il s'agit en fait d'une rupture. En effet, si le paradigme qui sous-tend l'appui aux OP est dicté uniquement par cette vision productiviste c'est le marché qui intéresse alors qu'il s'agit en fait de voir comment des producteurs accélèrent à des programmes nationaux, ou au besoin les influencer de leurs expériences et par leurs idées.

Dans ces exemples particuliers (prix au accès aux programmes), on ne dira jamais assez

l'importance actuelle mais surtout potentielle de la radio dans l'information des ruraux.

Si la radio est un projet assuré localement et dans lequel les ruraux peuvent s'identifier, elle peut devenir un puissant outil de désenclavement et de renforcement des lieux entre paysans, pouvant contribuer utilement au meilleur fonctionnement des OP. Cette information peut être de nature interne (choix et maîtrise des activité, gestion...) ou de nature externe (le marché régional, le marché mondial pour les produits d'exportation, les programmes en cours dans la localité etc.

Si l'idée n'est pas neuve, il faut reconnaître que ce son application dans un cadre associatif libère de toute tutelle de l'État est récente. De même, le risque d'un trop grand didactisme a rarement été évité : la radio rurale devenant trop éducative, pas assez vivante et ne reflétant pas les aspirations des populations.

2.3.2 Appui à la formation aux organisations de producteurs

Dans l'état actuel des choses, appui, formation et conseil sont des aspects qui se combinent souvent dans les actions menées ou proposées en appui aux organisations. paysannes. Cependant, pour une question de commodités et de clarté dans la présentation, nous allons dissocier l'appui - formation (aspects plus marqués sur l'utilitaire dans les activités, sur la technique, de l'appui conseil qui privilégie une démarche stratégique.

L'appui et l'accompagnement des organisations paysannes supposent une volonté de répondre à des besoins exprimés par les bénéficiaires.

L'efficacité et l'utilité d'un programme de formation, c'est d'être adapté aux OPR, et mieux encore, être défini par ou avec elles.

En terme de formation, on peut faire la distinction entre celle de membres d'organisations paysannes chargés de tâches précises, et celle destinée aux responsables paysans. De même les attentes des groupements peuvent différer de celles des unions et fédérations. Mais le plus souvent, les intervenants extérieurs, sans doute par facilité mais aussi pour des raisons culturelles, choisissent comme unité d'intervention le village. D'autre part, de plus en plus, le concept de la formation dans l'action est présenté comme un moyen efficace de valorisation des formations octroyées, cette valorisation n'étant pas systématique.

Les échanges paysans sont une pratique reconnue par beaucoup comme pouvant contribuer utilement au renforcement des organisations paysannes. Sans prétendre juger de multiples expériences d'échanges paysans, il convient cependant de faire le point sur ces pratiques encore peu valorisées par les bailleurs de fonds et les ONG

Les relations paysans à paysans

L'évaluation d'échanges paysans entre les OP permet de faire ressortir quelques points essentiels :

* La nécessité de distinguer des niveaux d'échange différents (relations spontanées, recherche d'information, formation, appuis spécialisés, réflexion stratégique...), qui nécessitent des moyens et des compétences spécifiques.

* La nécessité de renforcer le caractère professionnel des échanges au niveau de leur enjeu (appui à l'émergence d'une " profession agricole"), de leur stratégie (appui au montage de dispositifs permanents d'appui sur place), de leurs démarches (programmation), de leurs

méthodes et moyens.

* La nécessité de rechercher les occasions d'une réciprocité des échanges pour atténuer les effets pervers de relations essentiellement Nord Sud.

Ces exigences soulèvent des questions difficiles à résoudre:

* L'articulation entre approche amicale des relations (motivation essentielle pour la plupart des " militants " des groupes de base) et approche professionnelle.

* L'articulation entre des actions micro-locales, bien maîtrisées par les deux partenaires et des programmes plus ambitieux auxquels contribuent d'autres compétences spécialisées et des organismes de financement.

* La clarification de la référence (en matière d'organisation de la profession et de stratégie)

2.3.3. L'appui-conseil aux Organisations de Producteurs (OPR)

Dans l'état actuel des choses, on peut poser la question de l'ajustement entre les besoins ressentis des organisations paysannes et l'offre de formation qui leur est proposée. Cette offre reste en général classique : apport de connaissances dans des réunions ou rencontres dans lesquelles participent des personnes extérieures. Ces pratiques, si elles sont efficaces pour répondre à certains besoins, s'avèrent mal adaptées à des nouveaux besoins des OP (capacité de négociation, capacité d'action économique et commerciale...).

En réalité, les actions envisageables par les acteurs et leurs organisations sont tellement diverses que les programmes d'accompagnement doivent combiner plusieurs types d'appui. Beaucoup de ONGs d'appui, par exemple mettent en place ce genre de programmes. Ils sont négociés car les actions à mettre en œuvre sont décidées par les producteurs et doivent mobiliser tous les acteurs locaux (techniciens, agents. des ONG, responsables paysans...). Ce fût l'exemple du PEFA énoncé précédemment

La formation plus technique et " à la base " est le terreau souvent indispensable dans lequel les mouvements paysans peuvent puiser leur force. A ce titre, l'alphabétisation les formations à la comptabilité/gestion sont aussi des outils incontournables dans l'accompagnement à l'émergence d'Organisations de producteurs solides

2.3.4 L'Alphabétisation

L'alphabétisation devrait aborder les sujets les plus variés et non plus les sempiternels thèmes techniques ou institutionnels qui ennuient les populations.

Quel paysan n'a jamais appris à lutter contre l'érosion en lisant un journal, et qui ne s'est jamais intéressé à un article décrivant par le menu un stage qui ne passionne que son concepteur? ce qui est important, c'est que les paysans rédigent eux-mêmes un journal qui reflète leurs préoccupations et les pousse à écrire et à lire, en dehors de toute préoccupation pratique.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture est complexe et ne peut réussir que si les apprenants y prennent un réel plaisir. Il sera temps, un jour, d'utiliser les compétences nouvellement acquise pour diffuser les savoirs, mais pas avant que les techniques de base ne soient solidement assimilées. A force de vouloir trop fonctionnelle, l'alphabétisation risque de manquer les objectifs louables qu'elle se fixe.

Permettre aux nouveaux lecteurs d'accéder à des écrits et variés et de pouvoir utiliser leurs compétences dans leur vie quotidienne. Cela passe sans doute par l'utilisation des langues locales dans les documents administratifs à parité avec le français. L'inverse risquerait en

effet de créer une population alphabétisée déclassée qui se sentirait injustement défavorisée par rapport aux élèves de l'enseignement primaire classique, avec tous les risques de tensions sociales qui pourraient en résulter.

Comment accéder une alphabétisation réellement fonctionnelle pour mieux gérer les relations avec l'extérieur pour une comptabilité/gestion maîtrisable par les producteurs. Certains opérateurs conditionnent leur appui à une participation obligatoire à des programmes d'alphabétisation.

De plus en plus se pose le problème de la prise en charge financière de l'alphabétisation. dans la zone cotonnière du Sénégal, la SODEFITEX pose le problème de cette prise en charge. Les producteurs prennent parfois à leur charge les frais des alphabétiseurs constitués en GIE.

2.3.5 La comptabilité/gestion/planification dans les groupements

La comptabilité est souvent une entrée pour l'appui et l'accompagnement au développement des groupements, principalement dans les régions à cultures commerciales. C'est cela qui constitue le principal problème. Un imminent sociologue NAUDET disait « Les opérateurs essaient toujours de trouver les questions à leurs réponses ». La comptabilité ou la gestion n'est pas enseignée pour les problèmes réels de familles ou de groupements mais pour bien faire en sorte que le producteur soit dans la moule de filière. Au Sénégal où le travail d'appui aux groupements dans différentes filières a, depuis de nombreuses années, comporté un volet « appui à la comptabilité », nous remarquons que presque tous les programmes sont bâtis sur cette logique. Comme dans presque toutes les régions, l'appui à la comptabilité s'articule à l'alphabétisation.

2.4 Les tendances évolutives de la demande de formation

Des tendances lourdes existent en ce qui concerne l'évolution de la demande de formation ; à savoir : la Démographie ; la Libéralisation de l'économie agricole ; la Décentralisation ; l'Information et les progrès technologiques ; la nouvelle vision de l'Agriculture sénégalaise et une nouvelle politique cohérente de développement rural basée sur des paysans informés, formés, conseillés et ayant une véritable capacité d'investissement. Ces tendances doivent guider les interventions du secteur public. Il faut ajouter à cela un accès égal à ces services publics et une réforme foncière pour une restructuration des exploitations agricoles familiales par un État stratège et régulateur.

Cette nouvelle organisation des interventions du secteur public en milieu rural pose en substance et justifie de la part des différents acteurs du développement, la participation à la définition de nouveaux modèles efficients à même de contourner les contraintes structurelles pour la relance de l'agriculture sénégalaise.

Sans nul doute, le projet de mise en place d'une Agence Nationale de Conseil et Rural (ANCAR) obéit à cette logique d'innovation et de rupture. L'ère d'une présence outrancière de l'Etat étant révolue, il s'agit maintenant pour les acteurs significatifs du développement rural de concevoir un système de conseil des ruraux basé sur la facilitation

l'accès des producteurs aux outils d'analyse micro-économiques et à un référentiel commercial pour mieux raisonner et rationaliser leurs choix.

Il va sans dire qu'une telle démarche suggère une participation voire une responsabilisation

entière des organisations paysannes qui deviennent ainsi les partenaires privilégiés des déférentes structures de développement et de conseil agricole et rural.

Cette situation confuse et qui entraîne une stratégie de développement rural désaxée et désarticulée est à la base de cette idée de création des cadres de concertation (CLCOP: composante OP du PSAOP). Ces cadres de concertation seront autant de fora de capitalisation des expériences, d'actualisation des connaissances, d'accroissement de l'expertise et d'harmonisation des approches et stratégies sectorielles. Ils seront également les canaux d'échanges privilégiés pour développer la communication entre les organisations de producteurs. Il s'agit en outre pour les structures de développement, de formation et de recherche, de saisir ces instances pour mieux analyser la demande des producteurs, répondre à cette demande en offrant les éléments de formation nécessaires à l'accroissement de la productivité des producteurs et de leurs compétences professionnelles.

Ainsi, la typologie des organisations paysannes (voir chapitre 1.4) en même temps qu'elle peut déterminer les besoins en conseil/appui, permettra de jeter les bases d'une étude prospective en termes de création planifiée aussi bien d'exploitations familiales modernes et compétitives que d'entreprises rurales privées et compétitives. C'est dans cette direction que s'oriente l'appui

Il est évident qu'au delà des aspects spécifiques propres aux différentes cibles et aux différentes zones éco-géographiques du pays, des tendances globales (démographie, urbanisation, progrès technologiques, décentralisation, libéralisation, compétition etc.) marqueront cette agriculture sénégalaise. Aussi, les exploitations familiales constitueront la composante essentielle de l'agriculture dans la prochaine décennie, même s'il faut retenir que des exploitations privées ne seront pas en reste notamment dans la zone des Niayes, en Casamance et de la Vallée. Les OP comme le CNCR, la Fédération des pêcheurs et la Fédération nationale des groupements de promotion féminine, la FONGS etc... développent toute une série de formation dans le sens de l'exploitation familiale avec une approche système pour la transformation des systèmes de production (information, appui conseil, formation).

Un ensemble de concepts maîtrisés par les OP sont fournis à leurs membres autant pour l'aspect sociologique (dimension anthropologique de la production) pour la vision (les assemblées de maison), les aspects techniques de production (les technologies de GRN), les aspects de gestion (compte d'exploitation des exploitations), que les aspects de crédit et de financement (le produit unique de financement avec les caisses bleues, vertes et rouges mises en place par ces mêmes OP)

La formation doit être orientée dans le sens d'une meilleure prise en compte de ces types d'exploitation afin de relever les défis de notre agriculture (Sur ce plan particulier, la Fédération des Organisations Paysannes du Sénégal a élaboré un plan de formation pour tous ses membres avec l'esprit d'échanges entre paysans et entre paysans et techniciens).

Toutefois, la mise en place d'un dispositif de formation centrée sur l'amélioration des performances de l'agriculture familiale rurale ne doit pas occulter la nécessité de prise en charge des besoins spécifiques de tous les acteurs du développement rural.

III PROPOSITIONS D'AXES D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT

Il est évident qu'au delà des aspects spécifiques propres aux différentes cibles et aux différentes zones éco-géographiques du pays, des tendances globales (démographie, urbanisation, progrès technologiques, décentralisation, libéralisation, compétition etc.) marqueront cette agriculture sénégalaise. Le programme pourrait adopter une démarche s'appuyant sur de nouvelles orientations et stratégies épousant les axes suivants :

- 1. la formation des producteurs
- 2. la formation pour le conseil rural (appui-conseil)
- 3. la formation des formateurs de producteurs
- 4. la formation continue
- 5. l'information avec les radios rurales
- 6. la recherche développement.

Pour remplir ces missions, il est impératif de mettre en place un système national de formation. Des propositions dans ce sens existent. Dans le cadre de ce système, le programme devra avoir un rôle prépondérant et ses missions s'articuleront autour de l'appui de ceux qui privilégient les axes de formation suivants :

La formation des jeunes ruraux. Le programme s'impliquera indirectement en assumant la formation des formateurs de ces jeunes ruraux en appuyant les OP qui ont une très forte expérience dans ce domaine, mais d'une façon plus directe, le programme aura pour mission d'élaborer et de confectionner des outils pédagogiques adaptés et fera partie intégrante du cadre de contrôle du système et des « centres » de formation crées à cet effet ;

la formation des producteurs adultes. Dans le cadre de ses activités de recherche/développement et d'appui - conseil, le programme renforcera les appuis pour ces formations en rapport avec des partenaires responsables des plans locaux de développement; La formation pour le conseil rural. Cette formation peut être valable pour les leaders d'OP et de conseillers ruraux. En effet, une nouvelle approche basée sur l'interdisciplinarité sera de règle afin de disposer de conseils ruraux ayant une vision plus globale du développement. Ce sera une formation continuellement mise à jour et répondant aux spécificités des acteurs ruraux et des employeurs potentiels. Par ailleurs les exigences du conseil agricole nécessiteront la mise en place de modules spécifiques;

la formation des formateurs. Elle concernera la formation des formateurs de producteurs ruraux Ces formations pourront être appuyées par le programme en partenariat avec d'autres établissements spécialisés en pédagogie.

La maîtrise des activités socio-économiques est un signe de dynamisme. En effet, elle dépend fortement du niveau d'information et de formation des membres des OP et plus particulièrement des membres des bureaux qui les "administrent", donc de leurs capacités de gestion (qui déterminent entre autres la rigueur et la transparence dans la gestion de ces organisations).

Domaines d'activités de la première catégorie Renforcement des capacités techniques et de gestion des OP et de leurs membres

programme d'alphabétisation formation technique formation en planification/gestion/organisation formation - conseil sur les éléments de politique agricole formation - information - conseil sur le commerce national et international

Avec introduction en milieu rural des nouvelles technologiques d'information et de communication qui contribueront à améliorer la démocratie interne, à mettre en place des espaces d'échanges entre OP et à prendre suffisamment en compte les aspects de genre. L'aspect des échanges (les prix) et du commerce international étant très important actuellement, il est nécessaire que les leaders d'OP soient formés, conseillés et informés.

Domaines d'activités de la seconde catégorie Renforcement des capacités de bonne gouvernance, de démocratie ainsi que des capacités techniques et de gestion des membres de la famille

sensibilisation sur les notions d'assemblée de maison

information sur les différents programmes en cours localement

formation technique sur l'organisation du travail Production / productivité. L'accent est mis

sur la diversification des spéculations productives)

formation technique sur les différentes technologies en cours dans l'exploitation par la mise en relation formation sur les comptes d'exploitation et sur la notion de trésorerie (gestion) surtout pour les épouses.

Le premier niveau d'exclusion étant la famille, il est essentiel qu'au niveau de ce premier groupement (validés par les HOMMES), que tous les acteurs de la famille participent aux activités de production. L'assemblée de famille sera le premier espace où les décisions seront prises pour enlever les risques d'exclusion des vieux, des handicapés, des femmes et des jeunes. Cette approche se fait grâce aux animateurs endogènes choisis par le groupement et formés sur cette logique par l'OP. La formation technique sera principalement orientée vers l'acteur et non pas seulement pour le chef d'exploitation. Les femmes et les jeunes (tous les acteurs de la famille) pour être mieux pris en compte au nom de la dignité feront partie intégrante de la chaîne de production et de solidarité au niveau de la famille d'abord. Les OP (en l'occurrence la FONGS) ont des résultats formidables à encourager. Cette approche augmente le niveau de production et de productivité au niveau de la cellule de production qui est la famille et lutte très efficacement contre la pauvreté.

Domaines d'activités de la troisième catégorie Renforcement des capacités financières des OP, en appui conseil et en moyens financiers:

- aux AGR par des systèmes de crédits adaptés

- à la GRN par des cofinancements

à l'accès aux services de base par de conséquentes subventions

Permettre de diversifier les sources de revenus, d'intensifier les productions, de maîtriser l'exode rural, de rendre les femmes plus opérationnelles, ce qui sans doute améliorera leur position par rapport à l'accès, au contrôle des ressources et au pouvoir décisionnel. Tendre vers une réelle maîtrise de l'eau, faciliter l'accès aux équipements de production et de transformation.

Il est essentiel de développer une approche intégrée du développement rural en vue de contrebalancer le caractère productiviste, sectoriel et ponctuel des interventions de la plupart des organismes d'appui. Il s'agira essentiellement de partir du savoir et du savoir faire traditionnels, ainsi que des acquis des OP, pour intégrer dans le temps les objectifs à court, moyen et long termes des producteurs. Pour ce faire, il conviendra, pour ce programme à mettre en œuvre, d'élaborer et de s'appuyer sur une stratégie de communication adaptée et un mécanisme de suivi/évaluation adéquat. Il faut rappeler qu'une attention particulière devrait être portée sur les aspects liés au genre afin de s'assurer que l'action profite d'abord aux couches sociales les plus défavorables et les plus vulnérables.

Etude complémentaire sur les meilleures pratiques de provision de services d'appui et de financement de la production agricole fournies par les O.N.G

Etude réalisée par : Aliou SARR, ingénieur agroforestier

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION

II - APPROCHE METHODOLOGIQUE

III - ETAT DES LIEUX

- 3.1. Les différents types d'appui fournis par les ONG
 - 3.1.1. La fourniture des intrants agricoles
 - 3.1.2. La fourniture de matériel agricole
 - 3.1.3. Le renforcement des capacités des producteurs
 - 3.1.4. Autres types d'appui à la production agricole
- 3.2. Les différentes formes de financement de la production agricole fournies par

les ONG

- 3.2.1. Le fond de roulement
- 3.2.2. Le crédit revolving
- 3.2.3. Les institutions financières décentralisées
- 3.2.4. Les subventions

VI - LES CONTRAINTES MAJEURES ET PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES DANS L'APPUI ET LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

- 4.1. Les contraintes et problèmes rencontrés lors de l'appui à la production agricole
- 4.2 Les contraintes et problèmes rencontrés dans le financement de la production agricole

V - LES LEÇONS ET ENSEIGNEMENTS DES EXPERIENCES DES ONG

VI - QUELLES EXPERIENCES REUSSIES OU PROMETTEUSES CONDUITES

PAR LES ONG

- 6.1. le programme d'amélioration de la sécurité alimentaire
- 6.2. Le Literacy Improvement Program
- 6.3. La culture du sésame en Casamance
- 6.4. Le projet crédit 2000

VII - LES DOMAINES D'INTERVENTION FUTURE DU PROGRAMME NATIONAL

VIII. CONCLUSIONS

LISTE DES ABREVIATIONS

A.H.D.I.S: Action Humanitaire pour le Développement Intégré au

Sénégal

AJAC: Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

A.J.E.D: Association des Jeunes pour l'éducation et le Développement

ARLS: Association Rurale de Lutte contre le Sida

ASPAB: Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Agriculture

biologique

AS.R.A.DE.C: Association Sénégalaise de Recherche et d'Appui au

Développement Communautaire

AS.RE.A.D: Association Sénégalaise de Recherches et d'Appui au

Développement

C.E.R.A.A.S: Centre d'Etudes et de Recherche pour l'Adaptation à la

Sécheresse

C.N.C.A.S: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

C.O.N.G.A.D: Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au

Développement

C.R.S: Catholic Relief Services

CRZ: Centre de Recherches Zootechniques

EBA: Entreprises à Base Agricoles

ENSA: Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture

FAFD: Fédération des Associations du Fouta pour le Développement

G.I.E: Groupement d'Intérêt Economique LIP: Literacy Improvement Program NCNW: National Council of Negro Women

NRBAR: Natural Resources-Based Agricultural Research Project

O.N.G: Organisation Non gouvernementale

ISRA: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

P.A.M.E.F: Programme d'Appui à la Mobilisation de l'Epargne dans la

Francophonie

PAONG: Projet d'Appui aux ONG

P.M.I.A: Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole R.I.O.D: Réseau International des ONG sur la Désertification

S.A.F.P.A: Services d'Appui et de financement de la production agricole U.S.A.I.D: Agence des Etats Unis pour le Développement International

USU: Umbrella Support Unit

I. INTRODUCTION

Dans les pays en voie de développement en général et sahéliens en particulier l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, alors que ce secteur est souvent tributaire des conditions climatiques.

Dans le Sahel, on a noté pendant ces dernières décennies, une sécheresse chronique caractérisée par une baisse de la pluviométrie, une dégradation inquiétante des sols et un déficit alimentaire résultant de la réduction progressive de la production agricole. Cette situation fait que les ressources financières résultant du secteur agricole dont dépendent des pays comme le nôtre s'amenuisent d'année en année. Ces difficultés ont occasionné en 1984, la mise en place au niveau du Sénégal d'une nouvelle politique agricole (N.P.A) caractérisé par un désengagement de l'état dans l'appui et le financement du secteur agricole.

Pour combler le vide laissé par le gouvernement au niveau du monde rural, les O.N.G dont les rôles se limitaient essentiellement à la fourniture de vivres de soudure aux paysans (cas du projet distribution de vivres à 25 000 personnes dans la vallée (World Vision, 1999), commencèrent à contribuer de façon significative dans l'appui et le financement de la production agricole. Ceci s'est traduit par la mise en place au niveau du monde rural de nombreux projets agricoles, cependant ces actions ne sont qu'en réalité complémentaires à celles initiées par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, les actions des O.N.G dans l'appui et au financement de la production agricole sont diverses et variées. Les servies d'appui sont essentiellement la fourniture des intrants, du matériel agricole et le renforcement des capacités des producteurs.

S'agissant du financement de la production agricole par les organisations non gouvernementales, les formes sont entre autres diverses et variées, il s'agit de la mise en place soit de fond de roulement, soit de crédit revolving, soit des structures mutualistes d'épargne et de crédit. L'objet de la présente étude est de faire l'état des lieux de ces actions, dégager les contraintes majeures et les principaux problèmes rencontrés par ces structures dans l'appui et le financement de la production agricole, tirer les leçons et enseignements des expériences en cours ou passées, décrire quelques expériences prometteuses ou réussies et de proposer des domaines d'intervention pour le futur programme national du SAFPA.

II - APPROCHE METHODOLOGIQUE

Notre travail a consisté à collecter par des enquêtes, des données et des documents relatifs aux meilleures pratiques de provision de services d'appui et de financement de la production agricole fournis par les Organisations non gouvernementales ayant bénéficié de soutien financier de l'U.S.A.I.D.

Avant le démarrage des enquêtes, nous avions d'abord élaboré un questionnaire assez détaillé de 15 pages comportant trois grandes parties :

- l'identification de l'organisation non gouvernementale ;
- l'identification des types d'appui et de financement de la production fournis par les O.N.G :
- la situation actuelle de ses services d'appui et de financement de la production agricole fournis par les ONG.

Ensuite, nous avions réalisé un inventaire des O.N.G ayant bénéficié d'appui financier de l'USAID et avions choisis un certain nombre entre elles. Il s'agit des O.N.G internationales

Vision Mondiale, Africare, Winrock International, Rodale International, Catholic Relief Services (C.R.S) et des organisations nationales telles que Sahel 3000, l'Association des Jeunes pour l'éducation et le Développement (A.J.E.D), l'Association Sénégalaise de Recherche et d'Appui au Développement Communautaire (AS.R.A.DE.C) et de l'Association Sénégalaise de Recherches et d'Appui au Développement (AS.RE.A.D).

Les critères de choix ont porté sur :

- l'importance de l'organisation;

- les réalisations de l'O.N.G dans le domaine de l'agriculture ;

- l'accessibilité et la présence de l'organisation à Dakar car le temps qui nous est imparti pour réaliser ce travail est relativement très court.

Après ce choix, nous avions administré le questionnaire aux responsables ou chargés de programmes agricoles. Ce questionnaire a été complété par l'exploitation d'une documentation mise à notre disposition par certaines structures (World Vision, Africare, etc.). Et en fin, nous avions procédé à l'analyse des questionnaires dont les résultats sont présentés dans le présent rapport.

III - L'ETAT DES LIEUX

En faisant une lecture générale des objectifs visés par les différentes ONG rencontrées, on se rend compte qu'elles ont fermement exprimé leur volonté de participer activement à l'amélioration de la production agricole nationale. Cette participation s'est traduite en actes par le biais des différentes activités liées à l'agriculture conduites par les organisations non gouvernementales à travers tout le Sénégal. Les actions des ONG dans le domaine agricole peuvent être regroupées en deux grandes catégories qui sont les services d'appui et de contribution au financement de la production agricole.

3.1. Les différents types d'appui fournis par les ONG

Les services d'appui agricole fournis par ces organisations comprennent la fourniture d'intrants, de matériel agricole, le renforcement des capacités techniques des producteurs et parfois institutionnelles des regroupements ou organisations paysannes.

3.1.1. La fourniture des intrants agricoles

Pour contribuer à l'amélioration de la production agricole, les ONG fournissent aux producteurs des semences, des engrais et des produits phytosanitaires. La stratégie consiste à évaluer en début de campagne les besoins des producteurs en intrants, de les acquérir et les distribuer. Cependant, nous notons une nette différence dans les approches. Les ONG telles que World Vision, Sahel 3000, ASRADEC et ASREAD fournissent à leurs partenaires à la fois des intrants, des semences et des produits phytosanitaires, alors que pour Rodale la fourniture de semences constitue la principale préoccupation car pour les engrais et les produits phytosanitaires, cette organisation mène une politique de substitution de ces intrants par des produits naturels.

Concernant le CRS, la fourniture de semences est soutenue par un programme recherche en champs sur diverses variétés de sésame. Le volet recherche est suivi d'un programme multiplication des semences au niveau des producteurs pilotes choisis par les organisations paysannes. La recherche est conduite par des chercheurs de l'ISRA.

Dans la politique de pérennisation des projets, les intrants bien qu'étant des subventions, sont remboursés par les producteurs, donc se renouvelés à la fin de chaque campagne agricole. Les facteurs de réussite de cette politique de fourniture d'intrants agricoles sont entre autres :

- la mobilisation et l'appropriation par les producteurs du volet distribution des intrants initiés par les projets ou programmes conduits par les O.N.G;

- l'engagement et l'expérience des producteurs.

- l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de la gestion agricole, rendue possible grâce à l'encadrement fourni par les organisations non gouvernementales;
- la viabilisation et le renforcement des structures dirigeantes des producteurs ;

- la disponibilité des intrants à temps en quantité et en qualité ;

- la possibilité de rembourser ces intrants en nature.

3.1.2 La fourniture de matériel agricole

L'accès à l'eau constitue la principale préoccupation de beaucoup d'organisations non gouvernementales, à titre d'exemple World Vision a célébré en 1999 son 600ème forage dans le village de Darou FALL, région de Louga (World Vision, 1999). Ce sont au tour de ces points d'eau que sont organisées les activités agricoles. Les cultures maraîchères constituent les principales activités agricoles conduites par les O.N.G. C'est la raison pour la quelle, le matériel agricole qu'elles fournissent aux groupements de producteurs est dans la plupart des cas constitués de brouettes, pics, râteaux, fourches, arrosoirs, pulvérisateurs, pelles etc.. La presque totalité des ONG interrogées distribuent ce type de matériel. Cet appui ne concerne pas surtout l'outillage nécessaire à la conduite des cultures vivrières et de rente, néanmoins des ONG telles que Vision Mondiale, Africare et ASRADEC fournissent des houes, semoirs, charrettes à leurs partenaires locaux.

Dans le cas de Africare, elle a un volet introduction de matériel adapté et contribue à sa vulgarisation à travers les entreprises à base agricoles (EBA), installées dans la région de Kaolack. Cette ONG est un intermédiaire financier avec la mise en place des fonds de rééquipement du monde rural servant de garantie au niveau de la C.N.C.A.S, où les entreprises agricoles peuvent demander des crédits pour l'achat de matériel agricole.

Les principaux acteurs sont les organisations non gouvernementales qui fournissent le matériel, les groupements d'intérêt économique qui se chargent de la gestion et de la maintenance du matériel. Contrairement aux intrants agricoles, le petit matériel est géré de façon concertée par les groupements. Les facteurs de réussite de la politique de fournitures et de gestion du matériel mis en place par les O.N.G sont :

- la responsabilisation, l'organisation et la fonctionnalité des groupements de producteurs ou organisations communautaires de base ;
- la capacité d'amortissement des prêts au niveau de la CNCAS (cas Africare)

- la gestion concertée du matériel ;

- l'adaptation de ce matériel aux besoins des producteurs et aux conditions du milieu.

3.1.3 Le renforcement des capacités des producteurs

Le renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des groupements des producteurs constitue un volet très important dans l'action des O.N.G. C 'est ce volet qui permet aux producteurs de s'approprier des projets. Il a comme principal objectif de continuer le travail, après le retrait de l'encadrement rapproché mis en place par les structures d'encadrement. C'est au moment de la conception du projet que les thèmes de formation sont

arrêtés grâce à une parfaite collaboration entre ONG et bénéficiaires des projets ou programmes.

La stratégie menée par certaines O.N.G telles que C.R.S, Rodale, AS.R.A.DE.C, AS.RE.A.D et Sahel 3000 est de former des paysans relais ou agents de vulgarisation recrutés au sein et avec la collaboration des organisations paysannes. Ce sont ces personnes formées qui se chargent de la vulgarisation au niveau à la base des techniques ou technologies initiées par les organisations non gouvernementales. Les formations surtout techniques peuvent être faites soit au niveau des champs expérimentaux cas à Africare ou dans des centres initiés par World Vision. Les principaux acteurs sont les O.N.G qui se chargent de conduire les formations, les organisations des producteurs qui choisissent les personnes à former et les producteurs bénéficiaires.

On ne peut pas faire l'état des lieux du renforcement des capacités des producteurs initiés par les ONG, dans le cadre de l'amélioration de la productivité agricole sans parler du projet de recherche collaborative entre l'ISRA, les organisations non gouvernementales et les producteurs. Il s'agit du projet de Recherche Basée sur la Gestion des Ressources Naturelles (ISRA/NRBAR) dont l'objectif principal était de transférer les résultats de la recherche agricole aux utilisateurs. Ce projet a permis le renforcement des capacités de 54 techniciens d'O.N.G, 443 paysans-relais et de plus 8813 producteurs en technologies gestion durable des ressources naturelles améliorées (ISRA/NRBAR, 1998). Ce projet a permis de renforcer à la fois les capacités des ONG et de leurs partenaires à la base.

Au moment des formations conduites par les ONG, c'est l'approche participative qui est souvent la plus utilisée.

Concernant les formations spécifiques telles que la gestion financière ou administrative, ce sont les personnes exerçant ces activités au niveau des organisations ou groupements qui sont formés.

Les facteurs de réussite de cette politique de renforcement des capacités des producteurs sont entre autres :

- l'engagement et la mobilisation des producteurs :
- la tenue en compte des connaissances des producteurs grâce à l'approche participative
- la participation des producteurs au choix des thèmes de formation.

3.1.4 Les autres types d'appui à la production agricole

Pour certaines organisations non gouvernementales, le développement de l'agriculture passe aussi par la mise en place d'organisations de producteurs fiables. Le C.R.S, l'A.S.R.A.DE.C et Sahel 3000 aident leurs partenaires locaux soit en matériel informatique, soit en mobilier de bureau, soit en matériel nécessaire à la commercialisation de la production agricole. Dans le département de Dagana, la fédération des GIE a obtenu la construction de son siège grâce à l'appui de l'ONG Sahel 3000. Dans le cadre de son programme zone Sud, l'ONG ASRADEC a aidé ses partenaires locaux en micro-ordinateurs, en moyens de transport (mobylettes, vélos et véhicules) et en magasins de stockage des produits agricoles.

En Casamance, le C.R.S a fourni du matériel de collecte, de triage, de pesée et de stockage aux producteurs de sésame. Cette O.N.G, en dehors des moyens matériels, fournissent des informations générales sur le marché du sésame et établit des relations entre l'association des producteurs et les opérateurs économiques intéressés par l'achat de l'huile de sésame. Les

différents acteurs sont les producteurs qui se chargent de la production et de la collecte, les opérateurs économiques s'occupant du transport, de la transformation et de l'exportation des produits du sésame. Les facteurs de réussite de cet appui fourni par le C.R.S sont la motivation des acteurs et l'existence d'un marché potentiel. Signalons que dans le cadre des projets conduits par les ONG, toutes les infrastructures de base sont données aux producteurs à la fin de l'encadrement, ceux-ci constituent des atouts certains pour le développement des zones bénéficiaires.

3.2. Les différentes formes de financement de la production agricole fournies par les ONG

La contribution des O.N.G dans le financement de la production agricole se fait sous différentes formes.

Il s'agit de la mise en place de :

- fonds de roulement ;
- crédits revolving ;
- subventions;
- et mutuelles ou groupements d'épargne et de crédit.

3.2.1. Le fond de roulement

Les fonds de roulement sont des éléments de pérennisation des projets ou programmes conduit par les organisations non gouvernementales. Il s'agit de fonds mis en place par le projet permettant le financement de toutes les activités de production du projet.

La stratégie consiste à recenser toutes les activités agricoles à conduire durant la campagne agricole, d'évaluer les moyens financiers nécessaires et de les loger dans une institution financière de la place. Les activités agricoles financées par le fonds de roulement peuvent être les opérations de préparation du terrain, l'achat d'intrants agricoles, les travaux d'entretiens des cultures, l'achat de carburant et lubrifiant etc. Ces fonds sont fournis aux producteurs sous forme de ligne de crédit et sont remboursés à la fin de chaque campagne agricole avec un faible taux d'intérêt. Les ONG qui ont initié de tels fonds sont AJED, Sahel 3000, ASREAD et Rodale.

Les différents acteurs sont l'ONG, les groupements et les producteurs. Le rôle de l'ONG est de mettre en place le fonds, le suivre et évaluer son impact sur le projet. Quant au groupement, il est la partie garante du remboursement et les producteurs reçoivent des prêts et les remboursent. Parfois, les co-signataires des chèques de retrait des fonds à la banque sont le directeur de l'ONG et le président du groupement ou de l'organisation paysanne.

3.2.2. Le crédit revolving

Le crédit revolving ou rotatif est un fonds mis en place par les ONG pour le financement des activités de développement rural. Ce crédit peut être utiliser pour financer les activités agricoles conduites par les populations. Cette forme de financement est surtout réalisée par l'ONG Africare, surtout au niveau du projet de Kaolack. Le principe consiste à dégager un fonds de crédit pouvant financer plusieurs activités et de le mettre à la disposition des EBA. L' achat d' intrants utilisés dans les champs de démonstration constitue une subvention indirecte d'autant plus que les résultats d'exploitation sont injectés dans le groupement sous forme de crédit revolving et exécute selon une politique interne de crédit. Africare pense à faire évoluer ce crédit revolving vers le modèle de groupements d'épargne et de crédit.

A Rodale Institute, le crédit revolving sert de volet d'accompagnement des activités liées à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Il a pour objet de produire des revenus pour les bénéficiaires des programmes car les actions de gestion des ressources naturelles demandent beaucoup de temps avant de générer des revenus financiers. A travers ces crédits, les producteurs exercent d'autres activités pouvant les donner des revenus substantiels avant les actions liées à l'environnement de produisent des bénéfices.

Les populations de façon rotative par le biais de groupements, bénéficient des crédits accordés par l'ONG. Souvent les modalités de remboursement des crédits sont définies par l'ONG. Les facteurs de réussite de la mise en place d'un tel fonds sont entre autres, sa gestion est souple et légère, la sensibilisation et les informations fournies par l'ONG sur l'importance de ces fonds.

3.2.3. Les institutions financières décentralisées

Les mutuelles ou groupements d'épargne et de crédit sont des institutions financières décentralisées. Actuellement, nous notons un développement accru de ces institutions. Elles sont de plus en plus utilisées par les ONG pour le financement des activités conduites par leurs membres. Les ONG telles que Winrock International, Sahel 3000, ASREAD mettent en place ces structures mutualistes. Les activités pouvant être financées par les institutions d'épargne et de crédit sont entre autres le petit commerce, l'agriculture, l'embouche etc. Les groupements d'épargne et de crédit sont des institutions de transition qui doivent se transformer en mutuelles.

La mutuelle d'épargne et de crédit est à la fois une entreprise et une association de personnes. En tant entreprise, elle vise la rentabilité qui lui assure sécurité, croissance et pérennité. En tant association de personnes, elle vise également la croissance des individus membres par la solidarité et l'éducation.

La mutuelle d'épargne et de crédit est géré par les organes suivants: le conseil d'administration, le comité de surveillance et le comité de crédit. Quant à la gestion des fonds, elle est l'œuvre d'un gérant. Le conseil d'administration est l'organe de direction, alors que les comités de crédit et de surveillance s'occupent respectivement de l'octroi des crédits et de la vérification des procédures et normes de gestion de la mutuelle.

Les mutuelles d'épargne et de crédit sont régies par la loi cadre 03-95 du 5 janvier 1995 et dépendent de la cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC) du ministère de l'économie et des finances.

3.2.4. Les subventions

Ce sont des fonds non remboursables au partenaire financier dont l'objectif est entre autre d'aider les populations dans leurs différentes activités agricoles. Cette forme de financement de la production agricole est utilisée par le C.R.S. Il s'agit en effet des fonds alloués aux producteurs par le biais des organisations paysannes. Elles doivent être perçues comme un capital dont la fructification devra s'effectuer selon les principes régissant le crédit et l'épargne. Ces fonds, bien appartenant aux organisations doivent être remboursés par les producteurs. Les facteurs de réussite d'une telle politique de financement de la production agricole par les subventions sont entre autres :

- l'établissement de contrats entre l'ONG et l'organisation paysanne ;
- le suivi rapproché de la gestion des subventions réalisées par l'ONG;
- l'engagement des organisations paysannes.

VI - LES CONTRAINTES MAJEURES ET PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES DANS L'APPUI ET LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Les contraintes et problèmes rencontrés peuvent être regroupés en deux catégories: les contraintes et problèmes rencontrés lors de l'appui et ceux observés dans le financement de la production agricole.

4.1 <u>Les contraintes et problèmes rencontrés lors de l'appui à la production agricole</u>

Dans le domaine de la fourniture d'intrants agricoles par les O.N.G, un certain nombre de problèmes peuvent surgir, il s'agit entre autres :

- du manque de magasins de conservation et de stockage des semences remboursées par les producteurs à la fin de chaque campagne ;

- de l'absence parfois de semences de qualité dans certaines zones du pays ;

- de l'insuffisance des moyens financiers nécessaires à l'achat des intrants par rapport à la très forte demande ;
- parfois de l'utilisation des intrants distribués aux producteurs à d'autres fins (vente des engrais surtout) ;
- du manque de volonté de certains producteurs à rembourser les intrants distribués;

- des conflits entre dirigeants ;

- de l'éloignement des centrales d'achat des intrants, cas de beaucoup de projets situés dans les régions de Kolda, de Tambacounda et de Ziguinchor ;
- après la fin des projets, le capital semencier mis en place par ces structures disparaît du fait du départ de l'encadrement.

Ce sont certains de ses problèmes qui sont à l'origine de l'échec de la mise en place de capital semencier par les ONG dans beaucoup zones. C'est le cas à Sanghaïe, dans le département de Fatick où l'O.N.G Sahel 3000 avait mis en place un capital semencier d'arachide estimé à 16 240 kg (Sahel 3000, 1996).

Dans le domaine de la fourniture des équipements agricoles, il se pose un certain nombre de contraintes ou de problèmes relatifs à :

- au manque d'entretiens et de maintenance ;
- la surexploitation du matériel acheté car souvent étant en nombre limité par rapport aux besoins ;
- à l'absence notoire de procédures de gestion et d'amortissement des équipements agricoles laissés par les ONG à la fin des projets.

Dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs, un certain nombre de contraintes peuvent être observées, il s'agit entre autres :

- de l'analphabétisme de la plupart des producteurs ;
- de l'insuffisance des moyens de formation par rapport à la demande ;
- du manque parfois des séances de démultiplication des formations reçues par les bénéficiaires ;
- du manque de suivi.

4.2 <u>Les contraintes et problèmes rencontrés dans le financement de la production agricole</u>

Dans le domaine de la mise en place des fonds de roulement, les contraintes majeures sont liées à l'absence de procédure de gestion, au non remboursement par les dirigeants des groupements et à l'éloignement de l'institution financière abritant les fonds de roulement. Pour le crédit revolving, le retard de remboursement des crédits et la faiblesse des moyens par rapport à la demande sont autant de problèmes auxquels les organisations non gouvernementales font souvent face. Les institutions d'épargne et de crédit (mutuelles ou groupements d'épargne et de crédit) souffrent des lourdes charges de fonctionnement et de gestion, des retards de remboursements des prêts, de la faiblesse des crédits alloués par rapport à la demande, des formes de garantie proposées par certains techniciens du crédit qui ne répondent souvent aux conditions des milieux ruraux et de sécurisation des fonds, plusieurs cas de détournements ont été noté par ailleurs par les organisations non gouvernementales, ce qui inhibent souvent la pérennisation de ses structures de financement local. Aujourd'hui, beaucoup d'institutions mises en place par les ONG commencent à bénéficier des fonds mis en place par le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA). C'est le cas de certaines mutuelles encadrées par l'ONG AHDIS.

Dans le cas des subventions mises en place par les ONG, il est parfois très difficile de faire comprendre aux producteurs, la nécessité de rembourser ces fonds à l'organisation paysanne, alors que cette dernière ne doit pas les retourner à l'ONG.

V - LES LEÇONS ET ENSEIGNEMENTS DES EXPERIENCES DES ONG

Les services d'appui à la production agricole fournis par les ONG ont donné des résultats assez satisfaisants, cependant, ils concernent plus la production maraîchère. Les services d'appui fournis par les ONG à la production vivrière ou de rente se limitent souvent à des appuis ponctuels en semences et en matériel agricole. Si les O.N.G déploient les mêmes efforts en direction des cultures vivrières, on va noter une nette amélioration de la production nationale. En tirant les enseignements de la contribution des ONG dans le financement de la production agricole, on se rend compte que les organisations non gouvernementales ont expérimenté plusieurs formes. Parmi toutes ces formes, aujourd'hui celle relative à la mise en d'institutions financières décentralisées (mutuelles, groupements d'épargne et de crédit etc.) semblent plus adaptées aux conditions du milieu et plus aptes pour le financement de la production agricole. Dans ce cas, ces institutions sont régies par la loi cadre 03-95 du 5 janvier 1995 et nécessitent soit une reconnaissance soit un agrément délivré par le ministère de l'économie et des finances. Les deux autres formes évoluent le plus souvent dans l'illégalité car n'étant pas régies par aucune loi. Leur appropriation par les populations rurales se fait difficilement car, elles se disent toujours que c'est l'affaire de l'ONG parce que c'est elle qui apporte les moyens. Dans le cas de la mutuelle, l'ONG a plus un rôle d'appui conseil et de formation, toutes les grandes décisions sont du ressort des membres. Concernant les fonds de roulement et les crédits revolving, les bénéficiaires du crédit n'a pas la possibilité d'épargner les bénéfices pouvant résulter de la vente de sa production agricole, ce qui fait à chaque campagne, il est obligé de s'endetter. Avec la forme mutualiste, le producteur grâce à la possibilité d'épargne qui lui est offerte, à la longue, il peut autofinancer sa campagne agricole.

Les leçons que nous pouvons tirer de la participation des ONG dans le développement de l'agriculture sénégalaise sont :

- l'appui agricole doit être multiforme c'est à dire intégrant les aspects liés à la technique, à la gestion et l'organisation ;

- une production agricole durable nécessite de fournir aux producteurs, les capacités de s'auto appuyer tenant en compte leurs savoirs traditionnels et des potentialités du milieu physique et social ;
- pour une pérennisation des actions de développement, il faut responsabiliser les producteurs et leurs structures et demander leur participation tant physique que financière;
- pour des structures qui ont ouvert des fonds de garantie au niveau de certaines banques, les modalités de prêt sont très contraignantes et les prêts limités pour le financement de la production agricole ;
- et en fin il faut nécessaire un suivi externe des actions de développement agricole par l'ONG.

VI - QUELLES EXPERIENCES REUSSIES OU PROMETTEUSES CONDUITES PAR LES ONG

Les expériences réussies ou prometteuses conduites par les ONG dans le domaine agricole sont diverses et variées. Entre 1996 et 1997, le réseau environnement du CONGAD par le biais du RIOD avait entrepris une étude relative à la contribution des ONG dans la lutte contre la désertification, plus d'une trentaine de ces expériences avaient réalisé une parfaite intégration entre l'agriculture et la lutte contre la désertification.

Beaucoup de ses expériences avaient connu de réels succès. Dans le présent document, nous n'allons pas faire une étude exhaustive des expériences réussies ou prometteuses en matière d'appui et de financement de la production agricole initiée par les ONG, nous allons décrire quelques expériences.

6.1 Le programme d'amélioration de la sécurité alimentaire

Le volet hydraulique constitue l'une des composantes du programme de l'ONG World Vision, cependant des aspects tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire commence à gagner de plus en plus de l'importance. Cette ONG intervient dans 6 des dix régions du Sénégal. Il s'agit des départements de Kébémer et de Louga, de Tivaoune, du département Fatick, de Kaffrine et de Vélingara respectivement dans les région de Louga, de Thiès, de Fatick, de Kaolack et de Kolda. Rien en 1999, cette ONG a distribué aux paysans dans le cadre de son programme amélioration de la sécurité alimentaire 13917 kg de semences de mil, 13543 kg de semences améliorées de niébè, 2304 kg de semences d'arachides, 1160 kg de semences de pomme de terre, 300 kg de semences de maïs, 10868 kg d'engrais et d'urée, 4317 arbres dont 1855 de fruitiers, formé 1726 producteurs en technique agricole et de maraîchage et 68 meuniers et installé 10 moulins à mil et 12 batteuses.

La réussite de ce volet est essentiellement du au fait que les producteurs disposent à temps de semences, ils sont dans des structures fiables et leurs exploitations agricoles et les crédits sont individualisés. D'ailleurs l'ONG Vision Mondiale pense déjà à la mise en place de microentreprises agricoles couvrant toute la filière agricole.

6.2. Le Literacy Improvement Program

Le literacy improvement program avait été initié par le Projet d'Appui aux ONG en partenariat avec l'ONG Tostan pour la relance des activités d'alphabétisation conduites par 10 ONG financées par l'USAID. Les organisations non gouvernementales ayant bénéficié de ce programme sont AJED, ASPAB, ARLS, ADHIS, ASREAD, FAFD, FORM'ACTION, NCNW, Rodale, Sahel 3000 et le groupement de promotion de Ndianda. Ce programme a été exécuté dans neuf régions du Sénégal, excepté celle de Ziguinchor. Ce volet alphabétisation

fonctionnelle se faisait en trois langues nationales (Woloff, Sérère et Pulaar). Le principal objectif était de renforcer les capacités du personnel des organisations non gouvernementales en alphabétisation fonctionnelle. Il a connu de réels succès car il permis :

- l'harmonisation des approches et des méthodes d'intervention des ONG en matière d'alphabétisation fonctionnelle ;
- la mise en place de 90 centres d'alphabétisation dans 9 régions du pays ;
- le renforcement des capacités de 14 superviseurs, de 102 facilitateurs des organisations bénéficiaires ;
- la formation en lecture, calcul, écriture, en outils de gestion financière et de gestion des ressources naturelles de 2900 auditeurs dont 541 hommes et 2359 femmes.

6.3 La culture du sésame en Casamance

La promotion de la culture du sésame est un des trois volets du Projet de réhabilitation et de renforcement de la paix en Casamance initié par l'ONG CRS. Les deux autres volets sont la micro finance et la réhabilitation des infrastructures économiques, sociales et culturelles affectées par le conflit au sud du Sénégal.

Ce projet vise entre autres le développement de la culture du sésame au sud du Sénégal en particulier et partant de là dans l'ensemble du pays. Ce projet fait travailler ensemble la recherche et les utilisateurs de ses résultats. Les principaux partenaires sont le CRS qui fournit les moyens financiers, le Centre d'Etudes et de Recherche pour l'Adaptation à la Sécheresse (CERAAS) sis à l'ENSA de Thiès, le CRZ de Kolda et le CNRA de Bambey, structures chargées de conduire la recherche et les associations de producteurs (AJAC Colufifa, la fédération des groupements de promotion féminins de Bignona, etc) qui sont chargées de la multiplication des essais et du suivi des essais en milieu réel. Les essais portent surtout sur les espèces exotiques.

Aujourd'hui, le capital semencier de la région du sud en Sésame est estimé à plus de 38 tonnes. Cette expérience conduite par le CRS est prometteuse d'autant plus que :

- la culture du sésame n'est pas méconnue au Sénégal, en réalité il s'agit d'une réintroduction de cette espèce jadis développée ;
- cette espèce nécessite un itinéraire technique facilement maîtrisable par les producteurs;
- le sésame demande très peu d'eau et se développe sur des sols assez pauvres, ce qui fait qu'elle peut être conduite partout au Sénégal (de sud au nord), des producteurs de Fatick, de Tambacounda et de Kolda demandent au CRS d'étendre le projet dans leur zone :
- la production actuelle du sésame ne peut pas couvrir la demande des opérateurs économiques ;
- le sésame produit une huile de très bonne qualité;
- les prix en cours varient de 160 à 200 francs par kg.

6.4. Le projet crédit 2000

Il s'agit d'un projet de microfinance ayant démarré ses activités en 1996 initié par l'ONG italienne ACRA en collaboration avec de l'ONG Sahel 3000. Ce projet est conduit en deux phases, une première allant de 1996 à 1999, caractérisée par la mise en place de 18 groupements d'épargne et de crédit dans les régions de Thiès, Fatick, Diourbel, Tambacounda et de Ziguinchor et une seconde à partir de 2000 dont le principal objectif est la consolidation

de ses institutions décentralisées. Aujourd'hui plus de 4210 personnes dont plus de 58 % de femmes sont les bénéficiaires directs de ce projet. Ces institutions financières décentralisées sont de véritables outils de développement, car elles se chargent du financement des activités tels que le commerce, l'agriculture, la pêche, etc. A titre d'exemple en 1998, les groupements de Keur Madiabel et de Kédougou ont alloué des crédits évalués à plus de 50 millions dont 11 millions servaient de financement de la production agricole, ceci représentait 23% du total des crédits. Ce financement a servi à plus de 138 personnes habitant ses deux localités. Il faut signaler que les groupements des villages de Koar, Wassadou et de Sankaye du département de Tambacounda comme tant d'autres sont de véritables outils de développement. Ces structures financent en grande partie la presque totalité de la production de banane de la zone.

Ce projet est d'autant plus prometteur car :

- nous notons une appropriation de ces institutions par les populations de la base ;
- les crédits alloués à l'agriculture augmentent considérablement ;
- le projet a initié depuis l'année 2000, un volet renforcement des capacités techniques des demandeurs en crédit en agriculture, embouche, en environnement et en pêche afin de mieux rentabiliser;
- il existe un cadre de concertation reliant tous les groupements du projet, il est dénommé Cellule d'Echanges Techniques (C.E.T) dont l'objectif est de le muter en réseau.

VII - LES DOMAINES D'INTERVENTION FUTURE DU PROGRAMME NATIONAL

Nous suggérons que dans le cadre du présent programme que les financements soient dirigés vers:

- l'appui de la promotion de la production céréalière ;
- la petite hydraulique villageoise;
- l'alphabétisation fonctionnelle;
- l'agriculture durable (la restauration de la qualité des sols, utilisation des technologies novatrices, etc);
- la microfinance ;
- le renforcement des capacités des organisations de producteurs, des ONG et autres prestataires de service ;
- la valorisation des connaissances et du savoir faire traditionnels en matière d'agriculture.

VIII. CONCLUSIONS

La contribution des organisations non gouvernementales dans les services d'appui et de financement de la production agricole nationale est diverse et variée. Dans le domaine des services fournis la ONG, les types les plus populaires sont la fourniture d'intrants, de matériel agricole et le renforcement des capacités des producteurs. L'appui en intrants agricoles a donné des résultats satisfaisants, cependant des ONG tels que le C.R.S, comme c'était le cas dans le projet NRBAR, est parvenu à une parfaite intégration entre la recherche et les utilisateurs de ses résultats dans le cadre de son programme Sésame conduit en Casamance. S'agissant de l'appui en matériel agricole, les résultats obtenus restent mitigés, car jusqu'à présent nous notons un sous équipement du monde agricole surtout en ce qui concerne les productions vivrières et de rente. Par contre, la production maraîchère a connu un appui considérable provenant du monde des ONG, mais il se pose le problème de la gestion et de la maintenance du matériel agricole. Le renforcement des capacités caractérisé par une

formation accrue des producteurs, de leurs leaders et des agents de vulgarisation choisis dans les milieux d'intervention, démontre la démarche du faire-faire. C'est ce qui peut assurer la l'appropriation et la continuation des activités après le retrait de l'encadrement.

Dans le domaine du financement agricole, la forme la plus prometteuse reste la mise d'institutions financières décentralisées telles que les mutuelles d'épargne et de crédit car en plus du fait qu'elle est plus adaptée aux conditions du milieu, toutes les autres formes peuvent être mutées en caisses.

La participation des ONG dans la production agricole nationale souffre de quelques majeures, contraintes surtout liées à la nature du monde rural et du niveau de développement de notre pays. Le présent programme doit être différent des autres par son approche et les domaines d'intervention ciblés. Il doit donc mettre l'accent sur les types d'appui et les formes de financement de la production agricole ayant jusqu'à présent donnés des résultats satisfaisants.

BIBLIOGRAPHIE

Africare, 1994: Annual report Dakar, Sénégal

AJED, 1998: Rapport final du projet de développement de la communauté rurale de Diarrère (AJED / USU- USAID) Dakar, Sénégal.

ASRADEC, 1998: Rapport de clôture du programme Zone Sud(ASRADEC / USU- USAID) Dakar, Sénégal.

Banque mondiale, 1999: document de projet de services agricoles et organisations de producteurs pour la première phase d'un programme de services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP). Région Afrique.

CONGAD, 1997: Rapport Tournées RIOD

ISRA/NRBAR, 1998 : Compte rendu du séminaire de clôture du projet de recherche basée sur la gestion des ressources naturelles. Dakar, Sénégal.

PAMEF, 1997: Définition d'une coopérative et différence avec les autres formes Module A Programme d'Appui à la Mobilisation de l'Epargne dans la Francophonie Développement international Desjardins, Bibliothèque nationale du Québec.

Sahel 3000, 1996 : Rapport final du projet de développement rural intégré de Sanghaïe Dakar, Sénégal.

Sahel 3000, 1998 : Rapport final du programme d'extension de Nder (Sahel 3000/USU-USAID)Dakar, Sénégal.

World Vision, 1999: Rapport annuel de Vision Mondiale Sénégal Dakar, Sénégal.

Tostan, 1999: Rapport d'évaluation finale du programme LIP

LISTE DES PARTICIPANTS

ATELIER NATIONAL DE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE SUR L'INVENTAIRE ET LE DIAGNOSTIC DES SERVICES D'APPUI ET DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ISRA/SAFGRAD

Jeudi 29 Mars 2001

LISTE DE PRESENCE

Prénoms et noms	Service	Adresse
1. Aliou SARR	Sahel 3000/CONGAD	BP: 5477 Dakar, Fann Tel: 835 19 09
2. Cheikh Mbacké NDIONE	ISRA/BAME	BP: 3120 Dakar, Bel Air Tel: 832 23 13
3. Hyacinthe M. MBENGUE	PROMER	BP: 158 Tambacounda Tel: 981 11 01
4. Younoussa MBALLO	Direction Agriculture	Tel: 823 86 05
5. Ibrahima DIAGNE	SENCHIM	Tel: 821 96 92
6. Birame Ngoye FALL	SISMAR	Tel: 821 24 30 822 24 85
7. P. Michel CAMARA	SODEFITEX	Tel: 832 47 80
8. Makane GUISSE	PSSA	Tel :832 45 53
9. Ousmane SY	ITA	Tel: 832 00 70
10. Emmanuel SENE	ANCAR	Tel: 832 43 65 E MAIL: ancar@sentoo.sn
11. Coumba Diouf SECK	AFRICARE	Tel: 941 43 13/941 35 65 E MAIL: afrikl@sentoo.sn
12. Arthur DASYLVA	UPSE/ISRA	BP: 53, Bambey Tel: 973 63 36
13. A. Abdoulaye FALL	ISRA/St LOUIS	101. 773 03 30
14. El Hadji Moussa DIONGUE	Crédit Mutuel du Sénégal	Av El hadji Malick SY Tel: 823 14 48
15. Mamadou KHOUMA	ISRA/BAMBEY	Tel: 97363 48
16. Demba NDOYE	UNIS	Tel: 927 92 55
17. Ahmed Fadel KEBE	UNIS	Tel: 827 92 55
18. Voré Gana SECK	GREEN/ SENEGAL	Tel: 951 68 30 EMAIL: grennsenegal@sentoo.sn
19. Malick GUEYE	PMIA (CNP)	Tel: 832 52 27 832 52 28
20. Ali Guèye DIENG	RODALE INSTUTUTE	Tel: 824 02 22

LISTE DE PRESENCE (suite)

21. Babacar NDAO	FONGS/CNCR	Tel: 951 12 37/Fax: 951 20 59
		Cel: 635 26 39
		Email: fongs@telecomplus.sn
22. Bocar DIAGANA	OUA/SAFDRAD	Tel: (226) 30 602 71
		Email: oua.safgrad@cenatrin.bf
		bondiag@hotmail.com
23. Aminata Niane BADIANE	ISRA/DG	Tel: 832 24 28
		Email: aminiane@arc.sn
		abadiane@isra.sn
24. Mouhamadou M. ANE	SAFGRAD/ISRA/DG	Tel: 832 24 28
		Email: m_ane@isra.sn
25. Amacodou DIOUF	AHDIS	Bambey

Recherche et Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides d'Afrique (SAFGRAD)

OAU/STRC-SAFGRAD Bureau de Coordination 01 BP 1783 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél (226) 30 60 71 (226) 31 15 98

Fax (226) 31 15 86

e-mail: oua.safgrad@cenatrin.bf

Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'Organisation de l'unité Africaine (OUA/CSTR)

Secrétariat OUA/CSTR 26/28 Marina N.P.A. Building P.M.B. 2359 Lagos Nigéria Tél (234) 263 34 30 (234) 263 32 89 Télex 28786 TECOAU NG Cable TECNAFRICA Fax (234) 126 36093 e-mail: oaustrcl@rcl.nig.com

Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

General Secretariat P.O. Box 3243 Addis Ababa Ethiopia

Tél (251-1) 51 77 00 Télex 21046 OUA ET Cable OAU Addis Ababa Fax (251-1) 51 78 44

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

http://archives.au.int

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

2001-03

Actes de l'Atelier National du Programme sur les Services d'Appui et de Financement de la Production Agricole ; Résultats de l'Inventaire des Services d'Appui

AU-SAFGRAD

AU-SAFGRAD

https://archives.au.int/handle/123456789/8452

Downloaded from African Union Common Repository